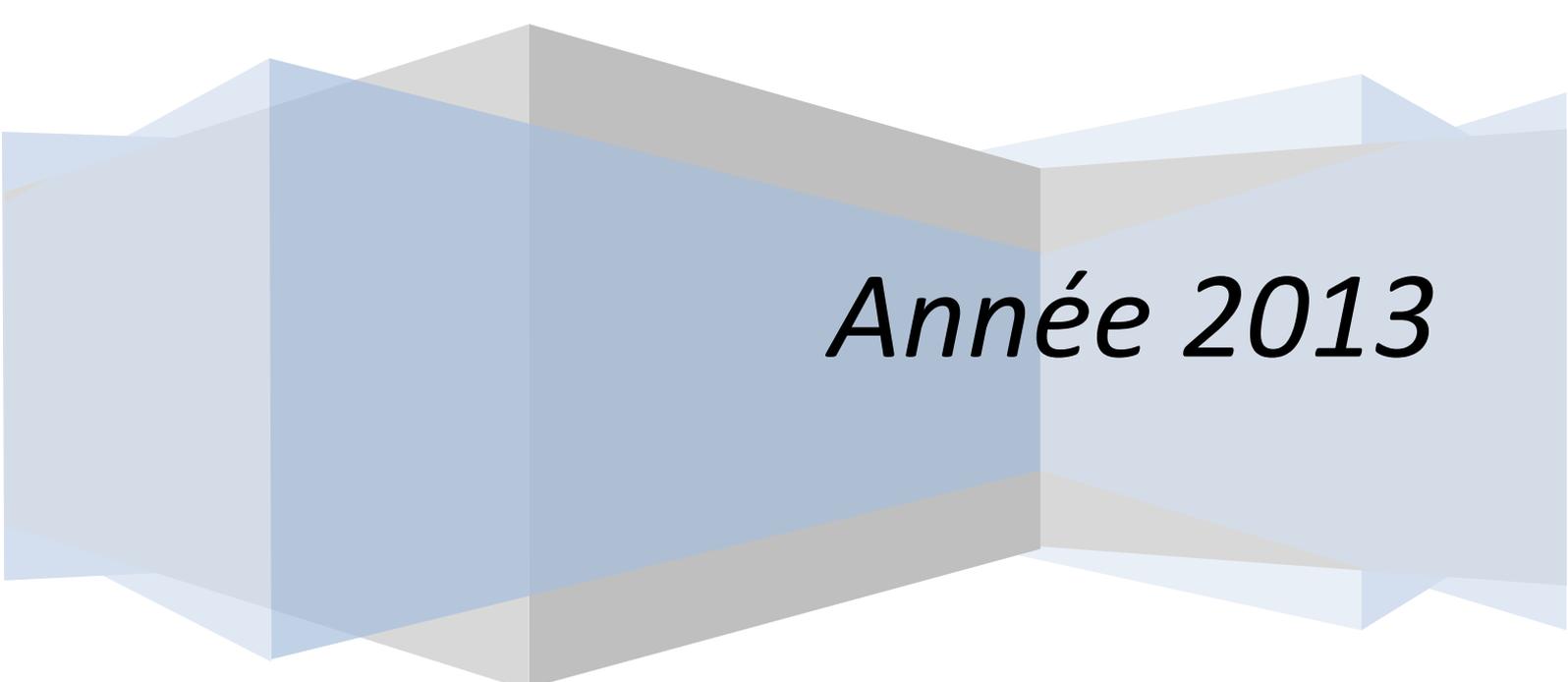




Rapport d'activité

Septembre 2014



Année 2013

Table des matières

L'ASSOCIATION ADRC	5
1. LES ADHERENTS	7
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
3. L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2013	16
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 3 MAI 2011	22
5. LE PERSONNEL DE L'ADRC EN 2013	24
6. CENTRE-RESSOURCES : SITE INTERNET	25
DÉPARTEMENT ÉTUDES ET CONSEILS	27
1. L'ACTION DU DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS	29
2. BILAN D'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS SUR PROJETS EN 2013	31
3. CONSULTATIONS, ETUDES DE PROJETS ET CONCOURS EN 2013	33
4. ASSISTANCE A PROJET ET ETUDES DE FAISABILITE	34
5. DEMANDES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS	36
6. ÉCHANGES D'INFORMATION AVEC LE CNC ET LES ORGANISMES PUBLICS	37
7. BILAN DES SUITES DONNEES AUX INTERVENTIONS DE 2011 ET 2012	38
8. ACCESSIBILITE	39
9. CARTOGRAPHIE – ÉVOLUTIONS DU PARC DE SALLES	40
10. DOCUMENTS ET JOURNEES DE REFLEXION	41
11. PHOTOTHEQUE	43
12. PARTICIPATION A DES ACTIONS DE FORMATION	44
MISSION PATRIMOINE	47
1. MISSIONS ET SERVICES	49
2. BILAN DES ACTIONS 2013 - AIDE A LA DIFFUSION	49
3. BILAN DES ACTIONS 2013 – ACCOMPAGNEMENT	57
4. SERVICE A DESTINATION DES SALLES – MISE EN RESEAU ET CENTRE-RESSOURCES	65
L'ACCÈS AU FILM	71
1. POUR L'ACCES DES TERRITOIRES AU CINEMA	73
2. ACCESSIBILITE AUX FILMS ET ADRC	79
3. LA PREMIERE ANNEE PLEINE D'INTERVENTION NUMERIQUE	85
4. ACCES ADRC AUX FILMS ET CONTRIBUTIONS NUMERIQUES	93
5. DIFFICULTES ACCRUES DES VILLES MOYENNES : UN SYMPTOME DES EVOLUTIONS	95
6. LOCALITES DESSERVIES	100
7. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CIRCULATIONS PAR REGIONS ADRC	101
8. REPARTITION PAR DISPOSITIFS D'INTERVENTION	118
9. REPARTITION PAR NATIONALITES DES FILMS	121
10. REPARTITION SELON L'AMPLEUR DE DIFFUSION DES FILMS	123
11. PART DE L'ART ET ESSAI	124
12. REPARTITION PAR DISTRIBUTEURS	127
13. REPARTITION DES ENTREES	131
14. APPORTS ECONOMIQUES DE L'ADRC	134
15. INFORMATION DES EXPLOITANTS – PREVISIONNEMENTS	136
ANNEXES	139

L'association ADRC

Année 2013

1. Les adhérents
2. Le Conseil d'Administration
3. L'Assemblée générale du 30 mai 2013
4. Le Conseil d'administration élu le 3 mai 2011
5. Le personnel de l'ADRC en 2013
6. Centre-ressources : Site Internet et photothèque

1. Les adhérents

Au 31 décembre 2013, l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma comptait **1 131 adhérents**, contre 1 125 en 2012, soit **une nouvelle progression du nombre d'adhérents (+ 0,5 %) qui permet d'atteindre le plus haut niveau d'adhésions jamais enregistré.**

La répartition par collèges se présente ainsi :

- 897 exploitants (+ 3 %)
- 18 ententes ou groupements de programmation (=)
- 40 sociétés de distribution (- 20 %)
- 31 producteurs (- 3 %)
- 32 réalisateurs (- 3 %)
- 113 collectivités locales (- 6%)

Dans le collège des collectivités, il faut noter que les communes de moins de 10 000 habitants forment aujourd'hui 47 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les trois autres catégories (de 10 000 à 20 000 habitants ; de 20 000 à 50 000 habitants ; et collectivités de plus de 50 000 habitants) représentent 53 % des adhésions de cette catégorie.

L'évolution du nombre total d'adhésions de 2004 à 2013 montre une augmentation totale de plus de 144 %.

Evolution des adhésions à l'ADRC



L'évolution du nombre d'adhérents de 2003 à 2013 pour chacune des catégories se présente ainsi :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Exploitants	630	693	724	806	794	792	816	843	872	897
Programmateurs	15	13	16	13	14	14	13	19	18	18
Distributeurs	26	34	36	35	46	49	52	53	50	40
Producteurs	16	25	25	42	34	34	32	30	32	31
Réalisateurs	34	28	27	40	40	34	33	35	33	32
Collectivités	64	90	94	102	109	103	103	111	120	113
Total	785	883	922	1 038	1 037	1 026	1 049	1 091	1 125	1 131

2. Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration élu en mai 2011 s'est réuni à quatre reprises en 2013 : le 17 janvier, le 11 avril, le 17 octobre et le 17 décembre.

17 janvier 2013

Le Conseil d'administration a examiné un **premier bilan des interventions accès aux films de l'année 2012**. Il s'agit de la deuxième année de transition effective de l'argentique au numérique, avec le passage d'un grand nombre de salles – dont les villes moyennes – à cette technologie. De ce fait, globalement, l'activité de 2012 est la plus faible depuis 2008, l'Agence ne pouvant intervenir jusqu'en octobre 2012 que sur support argentique. Sur ce support, tout au long de 2012, s'est donc constaté une érosion constante de la demande des salles, pour une grande part équipées en numérique. L'année s'est terminée avec 1616 circulations ADRC : 1605 au titre du dispositif Petites Villes et 163 au titre des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai. La faiblesse de ces deux derniers s'explique par le fait que pendant neuf mois, l'ADRC n'a pu intervenir que sur support argentique alors que les salles concernées étaient équipées en numérique.

Par contre, pour les salles numériques non dominantes, qui ont été immédiatement confrontées à des problèmes d'accès numérique aux films, leurs demandes n'ont eu de cesse d'être produites à l'ADRC, notamment dans les réunions professionnelles publiques.

Le Président Lucas Belvaux, au vu des débats des administrateurs sur ces nombreux problèmes d'accès numérique aux films liés en bonne part à la concentration de la diffusion des films dans les grandes villes, constate que cette diffusion numérique ne fait, pour un grand nombre de salles, que leur compliquer cet

accès, et que la crainte essentielle porte sur le rythme différent d'évolution des salles au détriment des plus faibles et de la diversité.

Il est présenté une **nouvelle proposition de budgets 2013**, refaite avec le Bureau de l'ADRC après la réunion budgétaire avec le CNC du 10 janvier 2013, en raison des contraintes de rigueur exigées par le CNC, et qui, par ailleurs, s'imposent également au CNC. Ces budgets intègrent un coût de restructuration de l'équipe de l'ADRC lié aux nouveaux fonctionnements numériques qui change le travail et les métiers de l'Agence : suppression du poste de secrétaire général représentant une charge exceptionnelle au titre de 2012, création d'un poste de coordination numérique, notamment pour assumer la gestion du système de contribution en lien avec la Procirep, ainsi que le suivi des actions en faveur de la diversité des films. Cette restructuration permet de réaliser une économie importante et pérenne du budget salaires à partir de 2013. Le CNC refusant d'intégrer le coût de cette restructuration, l'ADRC doit la prélever sur son fonds de roulement, le réduisant à 120 000 € au lieu de 250 000 €.

Enfin, les budgets 2013 tiennent compte également du blocage des salaires, au niveau des salaires 2012, exigé pour 2013 par le CNC.

Le budget propose une reconfiguration tenant compte de l'effet de ciseaux, entre la diminution très forte des coûts techniques d'intervention – qui diminue fortement les subventions nécessaires, et l'augmentation par contre des coûts de « service qualitatif » et d'action, aussi bien pour le patrimoine où cette évolution s'avère très importante, que pour les films d'exclusivité.

Les administrateurs adoptent, dans ces contextes difficiles, les nouveaux budgets qui sont donc proposés au CNC.

Le C.A. insiste sur la nécessité de résoudre au plus vite la question de la **possibilité de remboursement de la contribution numérique dans les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai**, question qui a gelé leur mutation sur support numérique. De ce fait, depuis octobre 2012 l'ADRC ne peut répondre aux problèmes d'accès numérique aux films des villes moyennes alors qu'elles ne cessent d'alerter publiquement la profession sur cette question essentielle.

Les administrateurs rappellent donc au CNC qu'ils attendent de sa part, depuis l'instauration de son système numérique en octobre 2012, l'expertise de son service juridique sur cette question.

11 avril 2013

Les administrateurs ont établi les **rapports moral et financier qui seront proposés aux votes des adhérents à l'AG du 30 mai 2013**. Ces documents leur seront transmis avec la convocation à l'AG. Le débat avec les adhérents portera sur l'accès numérique à la diversité des films, problème d'accès qui a pris depuis le numérique une nouvelle acuité.

Concernant la **nouvelle proposition de budget 2013 au CNC**, établi lors du C.A. du 17 janvier, le CNC a refusé la reconfiguration des budgets ADRC qui prenait en compte l'effet de ciseaux entre la diminution très forte des coûts techniques d'intervention – qui diminue fortement les subventions nécessaires – et l'augmentation par contre des coûts de « service qualitatif » et d'action.

Les budgets, qui ont donc dû être à nouveau modifiés, sont :

. Accès aux films : 2200 circulations, soit une subvention de 212 000 € s'ajoutant au solde positif de 499 00 € de l'exercice 2012 ;

- . Budget contribution CNC-Procirep : 978 000 € pour 2013 et 132 000 € pour 2012 ;
- . Budget fonctionnement comprenant une légère progression avec 1,52 M€. Ce budget doit ainsi s'équilibrer a priori avec une reprise de provision sur les réserves de l'ADRC de 13 000 €.

Ces budgets 2013, après débats des administrateurs, sont approuvés par eux et constitueront donc les bases de la convention CNC-ADRC 2013. Il est par ailleurs indiqué que **le CNC réalise ainsi en 2013 une économie estimée à 1,082 M€ par rapport à 2012, soit 29% de moins.**

Les administrateurs sont informés de la très forte augmentation de l'activité accès aux films en 2013, à un niveau nettement supérieur à celui de l'année 2011 qui avait constitué une année de forte intervention avec 2 200 circulations. Ces interventions ne sont plus que numériques désormais, 29 demandes argentiques seulement ayant été satisfaites en janvier puis en mars.

Le délégué général informe les administrateurs de la concertation qu'il a opérée sur l'adaptation des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, tenant compte de la réponse qui lui a été faite au CNC qu'il ne pouvait y avoir de remboursement de la contribution. Ce remboursement établirait ainsi un lien, contraire à l'esprit de la loi, entre contribution et recettes du film.

Le délégué général a organisé entre autres une réunion avec les 2 CTP de l'ADRC, élargis aux instances représentatives de l'exploitation et de la distribution. Des critères de fonctionnement ont été ainsi cadrés qui répondent à l'objectif essentiel proposé : un effort nécessaire du distributeur sur l'extension de diffusion vers les villes moyennes dès lors qu'il produit une demande à ce titre à l'ADRC.

Par ailleurs, le délégué général a étudié un nouveau périmètre de référence des villes moyennes pour l'ADRC qu'il présente aux administrateurs.

A l'issue d'un débat nourri, **le système de fonctionnement numérique des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai est adopté** par les administrateurs selon les fondamentaux qui suivent :

- . Prise en charge minimal obligatoire du distributeur pour l'extension de la diffusion de son film vers les villes moyennes, dès lors qu'il demande une intervention de l'ADRC à ce titre ; cette prise en charge est d'au moins 25% de sa demande en termes de plancher ;
- . Le nouveau périmètre indicatif des villes moyennes pour les dispositifs ADRC est de 50 000 à 250 000 entrées annuelles réalisées dans les localités concernées, au lieu de 35 000 à 215 000 précédemment ;
- . L'ADRC doit notamment être vigilante quant à la stratégie territoriale de diffusion des films, entre autres sa cohérence à l'échelle du territoire, car elle constitue un élément fondamental de la politique institutionnelle sur la diffusion de cinéma. A ce titre, l'ADRC doit en tenir compte pour la confirmation et la définition de ses interventions sur tout film, et si cela met en cause l'intérêt général d'un meilleur accès aux œuvres pour les salles, et donc les publics, l'Agence peut être amenée à saisir l'instance de Médiation du Cinéma.

17 octobre 2013

Le C.A. de l'ADRC envisage tout d'abord la question de sa présidence en présence de Lucas BELVAUX. Celui-ci, qui a démissionné en juillet de ses fonctions par une lettre adressée aux administrateurs (voir ci-après), en plus de celle adressée à la Ministre de la Culture, rappelle aux administrateurs les raisons de cette démission liée à l'extension par le gouvernement de la convention collective de la production.

Le CA présente la candidature d'un nouveau réalisateur pour la présidence de l'Agence, envisagée avec les membres du Bureau de l'ADRC parmi un ensemble de réalisateurs, et rencontré précédemment à cet effet : Christophe RUGGIA. Lucas Belvaux remercie les administrateurs de leur confiance toujours manifestée. Les administrateurs lui expriment leur reconnaissance et leur attachement pour ses trois mandats de Président où il a fait montre de sa pleine mobilisation et motivation pour les actions d'intérêt général de l'ADRC.

Les administrateurs, une fois Lucas Belvaux parti à 15h, conformément à l'article XIII des statuts de l'association, ont voté à l'unanimité pour **la désignation du réalisateur Christophe RUGGIA en tant que Président de l'association ADRC pour 3 ans.**

Constatant, sur la base des statistiques présentées par Jean-Michel Gévaudan, délégué général, que les **dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai**, actualisés pour la diffusion numérique lors du C.A. du 11 avril 2013, avaient été peu sollicités, les administrateurs adoptent 4 modifications pour qu'ils soient pleinement effectifs, et puissent ainsi mieux impliquer les distributeurs pour l'accès des villes moyennes aux films. Ces évolutions ont été préparées par le délégué général après discussions avec le Bureau et concertation avec les professionnels :

. **Assouplissement des circulations VM** : si chaque circulation répartit toujours sur 6 semaines la contribution numérique ADRC, elle peut desservir à partir de la 5^{ème} semaine des localités moins importantes ;

ex : Circul ADRC VM :	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^e	5 ^e	6 ^e
	V.M. a	V.M. a	V.M. b	V.M. b	PV c	PV d
Contribution (6 sem. = 1 CN)	1/3		1/3		1/6 ^e	1/6 ^e

. **Etablissements importants non intégrables** : un établissement réalisant à l'année au moins 200 000 entrées ne peut être intégré dans une circulation Villes Moyennes ADRC, mais doit être desservi directement par le distributeur. *Il s'agit d'inciter les distributeurs à assumer l'accès d'établissements constituant un certain potentiel commercial.*

Une liste indicative de ces établissements hors Paris est établie par l'ADRC pour établir en interne ce contrôle dans ses discussions avec les distributeurs. Elle est transmise aux administrateurs de l'Agence pour information sous une forme qui respecte les règles de communication de données du CNC.

. **Cadrement de la desserte de villes moyennes par le dispositif Petites Villes** :

Diffusion du film de l'ordre de 400 écrans en SN : sauf circonstance exceptionnelle, soumise à l'accord des CTP ADRC, une telle diffusion ne peut donner lieu à la desserte de villes moyennes par le dispositif Petites Villes ADRC. L'accès des villes moyennes restant en demande doit donc, dans ce cas, faire l'objet d'une démarche spécifique du distributeur assumant directement une part de l'extension de sa diffusion pour ces villes. Le dispositif ADRC Villes Moyennes est précisément reconfiguré pour cela.

Diffusion à partir de 200 écrans en SN (critère d'accès minimal VM distributeur) : un niveau minimal d'accès distributeur pour les VM doit être réalisé au plus tard en 2^{ème} semaine pour permettre l'intégration de villes moyennes, selon leur importance, dans les circulations ADRC Petites Villes. Ce niveau minimal est évalué par l'ADRC en accord avec le distributeur. Un accord distributeur-ADRC sur cet accès villes moyennes doit être recherché qui comprend – dans toute la mesure du possible – une demande du distributeur au titre du dispositif ADRC Villes moyennes.

Budgets ADRC 2014

Afin d'établir pour la fin octobre la demande de subventions CNC pour 2014, le C.A. a approuvé les hypothèses suivantes de construction des budgets ADRC :

Accès aux films : Compte tenu de la très forte sollicitation des salles pour l'accès aux films – estimée à près de 2 900 circulations pour 2013 – **le niveau prévisionnel d'intervention pour 2014 est établi sur la base de 2 800 circulations au total, dont 2 550 générant des contributions** (donc hors circulations « reprises » par les distributeurs). Le besoin de subvention ADRC « supports » est estimé à 153 000 € au lieu de 212 000 € en 2013, compte tenu d'un solde positif de ce budget en 2013 estimé à 281 000 €.

Par contre, le budget CNC de contributions numériques est évalué en progression de 103 000 € par rapport à 2013 (978 000 €).

Fonctionnement hors locaux 2014 : en intégrant une progression globale des salaires et charges de 2% - ceux-ci ayant été bloqués en 2013 au niveau de 2012 – et en prévoyant le réajustement de dépenses d'actions complémentaires pour 2014, **le budget hors loyers et charges locatives est évalué en diminution de 6 000 €.**

Cette économie résulte en bonne part d'un déplacement de deux lignes des dépenses actions du budget patrimoine pour être intégrées dans les dépenses accès aux films du patrimoine, tout en maintenant ces dernières au niveau prévu de 2013, c'est à dire 70 000 €. Cela avait été proposé au CNC en début d'année, mais y compris pour les actions liées à l'accès numérique des films d'exclusivité, afin d'ajuster les budgets après la réunion budgétaire CNC-ADRC pour 2013, mais avait été refusé en définitive par le Centre pour ne pas modifier les périmètres des budgets.

Une reconfiguration du budget accès aux films est à nouveau proposée, mais en 2014 uniquement pour le patrimoine (dont le budget 2014 reste au niveau de celui de 2013, c'est à dire 70 000€). La spécificité des interventions patrimoine pour les salles constitue la raison de cette reconfiguration, chaque intervention de diffusion sur un film générant de manière proportionnelle des dépenses d'actions et d'animations, ainsi que souvent des dépenses d'éditions (documents, matériels divers). Ceci permet également une meilleure lisibilité du budget patrimoine.

Changement de locaux en 2014 : 2 hypothèses étaient présentés aux administrateurs, soit le maintien à Charron en 2014, pour un surcoût maximum estimé à 7 000 € ; soit le changement pour réalisation d'une économie annuelle d'au moins 25% des coûts loyers + charges, le surcoût de déménagement et aménagement étant alors estimé à 153 k€ (déménagement, aménagement, rémunération agence immobilière,...) après déduction d'une économie de loyer ne portant en 2014 que sur 6 mois maximum.

Le changement de locaux a été l'hypothèse retenue. Il fera donc l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle 2014 au titre de ce changement.

Compte tenu de l'ensemble de ces choix, la demande de subventions 2014 se compose de :

- . Subvention fonctionnement à 1,346 M€, contre 1,352 M€ en 2013
- . Subvention exceptionnelle locaux de 108 000 €, soit un total de 1,454 M€ contre donc 1,352 M€ en 2013

Cotisations 2014 et 2015 : Tous les deux ans, il est proposé aux administrateurs d'envisager le niveau des cotisations de l'association, conformément à l'article VI de ses statuts. Les administrateurs ont adopté à la majorité la progression des cotisations, et des coûts d'études remboursables, propositions qui s'appliqueront pour les années 2014 et 2015.

Message de Lucas BELVAUX transmettant sa lettre de démission aux administrateurs de l'ADRC :

“Jean-Michel,

*Voici le moment où il faut bien concrétiser ses intentions et se mettre en accord avec ses choix.
T'envoyer ce mail m'est difficile, ces sept années furent intenses et enrichissantes, irremplaçables.
J'espère que je ne vous mets pas trop, ni toi, ni l'Agence, dans l'embarras.*

Voici donc cette lettre de démission à communiquer aux administrateurs.

*A bientôt.
Amitiés.*

Lucas”

Lettre de Lucas BELVAUX aux administrateurs de l'ADRC :

« Paris, le 11 juillet 2013

*Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Monsieur le délégué général,*

Chers amis,

Je vous fais part de ma décision de démissionner de la présidence de l'ADRC suite à l'annonce par les ministères de tutelle de l'extension de la convention collective telle qu'elle est envisagée.

À quoi sert de défendre l'idée d'une exception culturelle en dehors de nos frontières si c'est pour la fouler aux pieds ici ?

Cette décision enterre définitivement ce qu'il restait de la solidarité interprofessionnelle qui, depuis des décennies, a fait la spécificité et la force du cinéma français.

En accédant à ces revendications corporatistes, les ministres ont choisi de favoriser les intérêts de la part la plus industrielle du cinéma et ce, sans étudier réellement les objections des producteurs indépendants. C'est un choix qui, de fait, interdira d'oser des formes nouvelles, qui empêchera de tourner les cinéastes dont les films ne correspondent pas aux a priori du marché, de l'industrie, des télévisions ou des commissions qui auront à décider quel film peut se tourner, ou pas, en vertu d'un numerus clausus dont personne n'a encore défini le fonctionnement, mais dont il est déjà acté que le but est de diminuer le nombre des films qui pourront se tourner.

Avec ce système, jamais je ne serais devenu cinéaste, jamais je n'aurais tourné PARFOIS TROP D'AMOUR ou POUR RIRE ! Films imparfaits, sans doute, mais qui m'ont aussi permis de réfléchir à mon travail futur, de rencontrer les spectateurs, d'échanger avec eux, d'évoluer.

Ces films, j'ai pu les faire grâce au système tel qu'il était, grâce à la solidarité et l'engagement des techniciens qui ont accepté les conditions qui leur étaient proposées mais aussi, grâce à l'audace des producteurs qui ont osé me faire confiance.

Si ces films ont été montrés et vus, ce fut aussi grâce à la solidarité, à la générosité et à l'engagement d'autres réalisateurs, ceux qui ont créé et fait vivre l'ACID.

C'était une époque où les réalisateurs s'unissaient pour défendre l'intérêt général.

C'est à l'occasion de ces sorties de films, pas nécessairement faciles, que j'ai rencontré pour la première fois des exploitants indépendants, que j'ai appris à connaître leurs problèmes, leurs difficultés, les organisations qui les représentaient. Leurs contradictions, aussi, parfois.

Je crois que les solidarités naissent aussi de la connaissance, et de la reconnaissance, mutuelle.

Avec les règles induites ce nouveau système, ses verrous visant à faire baisser le nombre de films produits à travers un numerus clausus de films ayant droit à des dérogations, je n'aurais jamais fait UN COUPLE ÉPATANT, CAVALE, APRÈS LA VIE.

En effet, quelle commission aurait accepté qu'un projet aussi improbable économiquement monopolise autant de place dans un système verrouillé ?

Non, dans le système vers lequel nous allons, je n'aurais jamais fait cette trilogie. Je ne suis pas sûr que ça aurait été une grande victoire pour le cinéma français et ceux qui le font.

Sans ces 5 premiers films, les suivants n'auraient évidemment pas vu le jour. Pourtant, ces films ont généré des centaines de journées de tournage, des dizaines d'emplois...

Ces films ont trouvé leur place sur le marché.

Les gens qui ont travaillé dessus n'ont pas été exploités.

Bref, pour le bénéfice des plus favorisés, on sacrifie les plus jeunes, les plus fragiles mais aussi les plus audacieux. On sacrifie l'emploi, on sacrifie l'avenir.

De cette belle idée que l'art et la culture ne sont pas des produits comme les autres, il ne restera bientôt plus que des règles protectionnistes au profit d'une industrie comme une autre, "culturelle" sans doute, mais vidée de ses ambitions, de toute sa dimension artistique.

Au nom de quoi les défendra-t-on désormais ?

Après avoir été un art et une industrie, le cinéma sera désormais une industrie et un commerce comme les autres.

Ce n'est pas à vous que j'expliquerai que tout cela va de pair avec une concentration de l'exploitation toujours plus importante, envahissante, étouffante. Hégémonique.

Toujours moins de diversité, de différence, d'audace. Toujours moins de liberté de créer, d'inventer, de montrer.

Les intérêts particuliers prenant désormais ouvertement le pas sur l'intérêt général, le Ministère de la Culture accompagnant ce mouvement, je ne vois plus quel sens donner à mon engagement au sein de cette agence ou de toute autre instance se réclamant de l'intérêt général.

Au long de ces sept années, j'ai beaucoup appris à votre contact et je regretterai ces échanges et ces liens, ces confrontations aussi.

Je continue de croire que la vie d'un film commence avec l'écriture d'un scénario et se termine dans la mémoire d'un spectateur et qu'à chaque étape de cette vie, il y a une femme, un homme, dont la vie du film dépend. Que tous ces intervenants auraient dû continuer à se battre ensemble, comme ce fut longtemps le cas, pour l'intérêt du cinéma, l'intérêt général.

Je crains que ce ne soit plus le cas.

Je souhaite, bien sûr, à l'agence une très longue et très belle vie, ce qui serait la preuve que partout en France, des gens aiment encore toutes les formes de cinéma et se battent pour les montrer. Pour ma part, j'essaierai de faire des films avec le même enthousiasme, le même plaisir, le même engagement, la même foi dans le cinéma, dans ce qu'il a été et qu'il sera encore, j'espère.

Je voudrais vous remercier tous pour vos engagements, pour la bienveillance et la confiance que vous m'avez accordées, pour ce que vous m'avez appris.

Pour finir, je voudrais saluer tous les salariés de l'Agence et leur dire à quel point je suis admiratif du travail qu'ils

accomplissent chaque jour, de la façon dont ils se sont mobilisés et ont réussi à faire évoluer leurs pratiques et leur outil lors de la mutation numérique que nous venons de vivre.

Mon arrivée à l'ADRC a été, pour le moins, chaotique, mon départ se fait dans des conditions plus tristes, croyez bien que j'en suis désolé.

Très amicalement et très tristement.

Lucas Belvaux »

17 décembre 2013

. BUDGETS 2014 : Le Bureau de l'ADRC s'est réuni le 5.12.2013 pour étudier les propositions de subvention – avec leurs conséquences - faites à l'ADRC le 21.11.2013, lors de la réunion budgétaire CNC-ADRC. Les administrateurs du Bureau ont ainsi préparé les débats du conseil du 17 décembre.

Subvention FONCTIONNEMENT. La proposition du CNC faite le 21.11 était de **1,332 M€, contre 1,346 M€ demandés par l'ADRC**, assortie des modifications suivantes demandées par le CNC :

Réintégration des dépenses d'actions patrimoine dans le budget fonctionnement, celles-ci ayant été intégrées par l'ADRC, pour sa demande, dans le budget accès aux films patrimoine ; non progression des salaires en 2014, comme en 2013, contrairement à la demande de l'ADRC ; suppression des dépenses de « surcoûts changement de locaux 2014 » qui feront l'objet d'une subvention exceptionnel locaux au moment venu, courant 2014.

Un budget de fonctionnement est présenté intégrant les modifications demandées par le CNC, et s'équilibrant avec la subvention de 1,332 M€ proposée par le CNC, et une prévision de recettes propres de 0,147 M€, soit un budget 2014 à 1,479 M€.

***Ce budget est adopté avec une mention de réserve** manifestée par deux administrateurs qui estimaient souhaitable de mettre en place en 2014 au moins les évolutions de salaires ponctuelles correspondant à des évolutions de travail.*

LOCAUX ADRC : exigence du CNC le 21.11.2013 de réduction de 40% du coût locaux, l'objectif de réduction de 25% que l'association s'était donné (Bureau du 13.09 et C.A. du 17.10) étant jugé insuffisant. Une note LOCAUX est remise aux administrateurs qui relate le contenu de la réunion du 28.11.2013, demandée par l'ADRC, à la suite de ce cadrage du CNC. Selon la réunion budgétaire du 21.11.2013, une subvention exceptionnelle du CNC pour changement de locaux permettra de financer en cours d'année les surcoûts s'imposant à l'ADRC. Elle sera déterminée par les besoins concrets liés aux locaux qui pourront être retenus.

Budget ACCES AUX FILMS : la priorité pour 2014 affirmée par le Bureau ADRC lors de sa réunion du 5.12.2013 était de pouvoir assumer, en considérant les conditions de la diffusion des films et de sa concentration, un niveau d'intervention au moins équivalent à celui de 2013.

Proposition CNC : la proposition du CNC faite à l'ADRC le 21.11.2013 comprend d'une part la subvention ADRC « supports » accès aux films : **0,089 M€** au lieu des 0,153 M€ demandés - *le manque est évalué à 91 circulations par rapport aux 2976 circuls. numériques estimées pour 2013* ; d'autre part la subvention Procirep « Contributions » : **0,970 M€** au lieu des 1,081 M€ demandés - *le manque est évalué à 225 circulations par rapport aux 2 680 circuls. génératrices de C.N. estimées pour l'année 2013.*

Décision : les budgets proposés par le CNC, bien qu'insuffisants à assurer un niveau équivalent à celui de 2013, sont néanmoins adoptés mais avec une réserve exprimée par les administrateurs.

Cette réserve établit que ces budgets sont insuffisants pour assumer l'intégralité d'une activité équivalente à 2013, et donc qu'un processus d'observation et d'information doit fonctionner en continu, par exemple tous les mois, entre l'ADRC et le CNC, afin d'évaluer l'évolution des interventions en 2014, avec un point d'étape, au moment de l'AG de l'ADRC, pour estimer le prévisionnel de l'année entière.

Compte tenu du solde positif du budget supports 2013, que la nouvelle évaluation de décembre établit à 0,292 M€, le budget supports 2014 est de 0,381 M€.

DATE DE L'A.G. ADRC ; ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS EN 2014 : en fonction des contraintes de fonctionnement de l'ADRC en 2014 (changement de locaux, élections au C.A. entre autres) et des dates de Cannes 2014, la date prévue et à confirmer est située dans la première semaine de juin (mardi 3/06 ou jeudi 5/06). Il est rappelé que la date du C.A. d'approbation des comptes 2013 avait été prévue lors du C.A. du 17.10.2013 entre la fin mars et la première semaine d'avril (27/03 ou 1/04 ou 3/04), à confirmer également.

3. L'Assemblée Générale du 30 mai 2013

Les adhérents de l'ADRC se sont réunis, sous la présidence de Lucas BELVAUX, en Assemblée générale à la FÉMIS – Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son.

Jean-François BURGOS, Vice-Président de l'ADRC, ouvre l'Assemblée générale en informant les adhérents de l'absence de Lucas BELVAUX, Président, retenu par le montage de son nouveau film, et Patrick BROUILLER, Trésorier, assistant à une réunion importante au CNC. Il remercie les adhérents de leur présence et toutes les personnes invitées pour leur participation. Il remercie également la FÉMIS et ses dirigeants d'accueillir, comme chaque année, l'Assemblée générale de l'ADRC.

1. RAPPORT MORAL

Le rapport moral est lu par Francis FOURNEAU et Michel FERRY, administrateurs de l'ADRC. À l'issue de cette lecture, Jean-François BURGOS interroge la salle sur les questions des adhérents relatives au rapport moral.

La première question porte sur la date de démarrage du fonctionnement de la Caisse de répartition.

Pour l'ADRC, Jean-Michel GÉVAUDAN répond que l'Agence transmet, depuis la fin de l'année 2012, les listes mensuelles des établissements qui ont bénéficié de parts de contribution sur les circulations ADRC, après tous les contrôles nécessaires opérés par l'ADRC.

Pour le CNC, Lionel BERTINET ajoute que sur la base de ces informations, la PROCIREP va verser aux salles les parts de contribution qui leur reviennent. Sont en train d'être finalisés les documents de contractualisation entre le CNC, la PROCIREP et l'ADRC. Les versements seront évidemment rétroactifs depuis le début du fonctionnement numérique de l'ADRC.

Pour le volet avec les distributeurs, le contrat type entre PROCIREP et Exploitant est diffusé, et le contrat PROCIREP-Distributeur est aussi adressé aux distributeurs. Ces deux types de contrats doivent être signés pour que la Caisse puisse opérer les versements nécessaires en cas d'extension distributeur. Cette phase de double contractualisation est évidemment un peu laborieuse.

Une deuxième question porte sur les fonds de mutualisation qui éprouvent des difficultés pour faire signer par les distributeurs leurs contrats. Y a-t-il là les mêmes difficultés ?

La réponse est faite qu'il n'y a pas de difficultés a priori, mais que le processus de double contractualisation est effectivement un peu long.

Une troisième question porte sur les difficultés d'accès des villes moyennes aux films, qui sont d'ailleurs évoquées dans le rapport moral. Alors que les petites villes se réjouissent des interventions numériques ADRC qui sont pleinement opérationnelles, où en est-on de la mise en place effective de ses interventions pour les villes moyennes ? Et, d'autre part, alors que la durée de vie des films en salles se raccourcit, serait-il envisageable que ces interventions ADRC se mettent en place dès la première semaine ?

Jean-Michel GÉVAUDAN répond que depuis la réponse du CNC obtenue en mars 2013 établissant qu'il ne pourrait y avoir de remboursement de la contribution numérique dans les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, question qui avait été posée dès octobre 2012, ces deux dispositifs ont été aussitôt re-calibrés et actualisés dans leur fonctionnement, avec les professionnels et le CNC, pour tenir compte de ce nouveau contexte. Ils ont été ensuite adoptés par les administrateurs de l'ADRC lors du Conseil d'administration du 11 avril 2013. Une information générale a été immédiatement produite pour leur mise en place effective.

Avec les représentants de l'exploitation, il a par ailleurs été évoqué la grande utilité que les villes moyennes signalent à l'ADRC les demandes d'accès aux films qu'elles produisent auprès des distributeurs afin que l'Agence puisse traiter la question avec les distributeurs dans les meilleurs délais, et en même temps qu'elle met en place son intervention pour des localités plus petites. Si ces informations remontent ainsi à l'ADRC, pourront être repérés des films dits « sensibles » sur cette question. Il est signalé que le niveau d'activité 2013 de l'ADRC, numérique désormais, est très élevé, en progression de 85 % par rapport à 2012 où les demandes, qui ne pouvaient qu'être argentiques jusqu'en octobre, s'étaient il est vrai fortement amenuisées.

Sur la question de l'intervention en première semaine, cette possibilité est effective – et ne se réalise que de manière minoritaire – dans le champ de l'Art et Essai. Dans les autres cas, la difficulté peut être ici, comme l'ADRC l'a rappelé à maintes reprises, l'ampleur de diffusion du film, dès qu'elle est importante, où une érosion rapide de la diffusion du film peut se produire, et les circulations de l'ADRC s'avérer dès lors en partie inutiles car des accès distributeur peuvent s'avérer disponibles. Il faut que l'ADRC reste très vigilante sur cette utilité de ses interventions dans le temps, et donc la meilleure utilisation de ses moyens.

Une question est posée sur le fait que les contributions numériques seraient désormais soumises à la TVA, et une autre sur la possibilité que l'ADRC intervienne toujours en 35 mm pour les salles ou circuits itinérants qui n'ont pu encore s'équiper en numérique.

Lionel BERTINET répond que précédemment il avait été estimé que la contribution ne relevait pas du champ de la TVA, ce qui posait problème pour les contrats entre exploitants et distributeurs, et avec les tiers également dans le cadre d'une prestation de services. Suite à de nouvelles consultations, Bercy vient de décider que les contributions seraient en définitive soumises à la TVA, comme la profession le considérait donc précédemment. Pour l'accès 35 mm, il répond que le coût d'une telle diffusion est devenu très élevé, et d'autre part que cette possibilité technique même disparaît.

Jean-Michel GÉVAUDAN ajoute que, d'une part la demande des salles disparaît, ainsi en avril et mai l'ADRC n'a eu aucune demande de circulation 35 mm, après 19 en janvier, et 10 en mars. D'autre part, en effet, les éléments 35 mm ne sont pas disponibles et ne peuvent plus l'être dans ce contexte. L'ADRC avait rappelé qu'elle accompagnerait les demandes argentiques jusqu'au bout, mais il faut considérer désormais que le bout se constate dans les faits.

De la salle, Eric RAGUET, Président de l'ANCI, intervient pour rappeler que les circuits n'ont pu démarrer leur numérisation que très tard, mais avec la session de juin ce sera 80 % environ du parc itinérant qui sera passé en commission.

Jean-François BURGOS soumet le rapport moral à l'approbation des adhérents : celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Jean-François BURGOS présente M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes, qui fait lecture du rapport financier 2012 (ci-joint au procès-verbal). Cela fait, il fait mention de la certification des comptes de l'ADRC pour l'exercice 2012.

Jean-Michel GÉVAUDAN ajoute que l'année 2012, en termes d'exécution budgétaire, a été atypique, constituant une sorte d'année charnière déterminée par sa mutation numérique, comme cela a été décrit dans le rapport moral en termes d'évolution des métiers de l'ADRC. En termes de budgets, les coûts techniques ont connu une baisse très forte – le coût technique moyen d'intervention avec le numérique est en gros divisé par 10 – alors que cette mutation numérique occasionne au contraire une progression sensible des coûts de service, de fonctionnement, de l'Agence. Il y a eu ainsi plus d'animations, par exemple sur les actions patrimoine, de débats et de réunions générés par cette évolution numérique, et par ailleurs un gros travail d'adaptation des outils internes de gestion, notamment informatiques.

Il y a donc dès l'année 2012 un effet de ciseau dans l'évolution opposée de ces deux types de dépense, les masses budgétaires principales évoluant ainsi de manière opposée.

D'autre part, l'ADRC a dû mener en fin d'année 2012 une restructuration nécessaire liée à cette mutation, et donc assumer un coût supplémentaire généré par cette mutation, indiqué dans les documents à hauteur de 102.000 € et qui n'était pas attendu en début d'année.

Ce contexte très particulier de l'année 2012 explique que les comptes sur cette année ont été arrêtés avec une perte comptable de 128.000 €, qui établit désormais le fonds de roulement à 130.000 €.

Jean-François BURGOS interroge la salle sur les questions des adhérents relative au rapport financier.

Aucune question n'apparaissant, il soumet le rapport financier à l'approbation des adhérents : aucune opposition ou abstention n'est manifestée, et le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Il fait ensuite voter la deuxième résolution financière pour l'affectation du résultat au report à nouveau, dont le texte est : « le résultat négatif de l'exercice de 128.000 € est affecté au report à nouveau du passif du bilan, ce qui porte le total des fonds propres à 130.000 € ». Aucune opposition ou abstention n'est manifestée, et la résolution n° 2 est approuvée à l'unanimité.

Il propose enfin au vote la troisième résolution financière : « l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion ». Ce texte est également approuvé dans les mêmes conditions que précédemment.

La partie statutaire de l'Assemblée générale s'achève ainsi à 11h38, faisant place au forum de discussion dont le sujet proposé est l'accès à la diversité des films.

RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION ADRC POUR L'ANNEE 2012

Présenté par Lucas BELVAUX, cinéaste, Président de l'ADRC

Chères adhérentes, chers adhérents,

En 2012 l'ADRC numérique que vous attendiez s'est enfin concrétisée.

C'est d'abord le fruit d'un long travail mené par l'association, en lien avec le CNC, et qui dans cette dernière année s'est achevé par de multiples concertations.

Les administrateurs de l'association, ses équipes, ses adhérents se sont ainsi mobilisés, avec l'ensemble des représentants des divers secteurs professionnels du cinéma et des collectivités territoriales, pour envisager avec l'ADRC l'impact, tant positif que négatif, de cette mutation technique et économique sur la vitalité du cinéma dans nos territoires.

En deçà des promesses, parfois prophétiques, d'un avenir radieux et pluraliste du cinéma numérique, chacun a pu constater que les dures réalités – économiques notamment – s'imposaient toujours, voire toujours plus. La concentration économique du cinéma, entre autres réalités, n'a effectivement pas diminué, mais détermine toujours plus les pratiques des acteurs de la filière.

La diffusion des films a ainsi continué à s'accroître dans les villes et les salles jugées les plus importantes, au détriment de toutes les autres localités. Des villes moyennes se trouvent, par exemple, désormais écartées de la sortie de films auxquels elles accédaient précédemment en sortie nationale.

Cela rendait effectivement nécessaire l'intervention régulatrice de l'ADRC en numérique.

L'expertise demandée par le CNC à Bertrand EVENO, dont le rapport est paru en mai 2012 (rapport que nous vous avons aussitôt présenté et remis en primeur lors de notre dernière AG), a permis de résoudre la question du fonctionnement d'une contribution numérique ADRC souhaitée avec constance par l'agence, en cohérence avec la loi de 2010.

La solution proposée, et retenue par la Présidence du CNC, consiste dans l'articulation avec une Caisse qui répartit aussi bien les contributions d'extension des distributeurs que celles de l'ADRC.

Plus largement, ce rapport a validé l'ensemble des missions et actions de l'association, tant au niveau du parc de salles, qu'à celui de l'accès aux films. Il présage également des évolutions qualitatives de ces actions que l'ADRC peut d'autant mieux reprendre à son compte qu'elles s'inscrivent pleinement dans les réflexions de l'agence sur l'actualisation de ses missions.

Dès lors, le conseil d'administration de l'ADRC a pu adopter à l'unanimité, le 13 septembre 2012, les bases de ses dispositifs d'intervention numérique en accord avec ses missions et principes d'action : des circulations ADRC au bénéfice du plus grand nombre de salles, l'attribution et la répartition équitables d'une contribution ADRC entre les salles d'une même circulation, un système ADRC spécifique et « étanche » par rapport au système d'extension distributeur, qui ne peut ainsi perturber les décisions de celui-ci, mais s'établit en complément et régulation des stratégies commerciales.

Par ailleurs, comme pour les autres secteurs du cinéma, cette mutation numérique de l'ADRC a nécessité des changements de son fonctionnement, de sa gestion et de ses métiers, des changements qui ont été mis en place dès les derniers mois de 2012.

Les premières circulations numériques de l'ADRC ont ainsi été mises en place au mois d'octobre. Son activité 2012 en termes d'accès aux films fut, dans ces conditions, atypique.

Elle s'est caractérisée jusqu'en septembre par une action qui ne pouvait qu'être argentine, et donc en recul très sensible par rapport aux années précédentes (la plus basse pour les cinq dernières années).

Puis à partir d'octobre, avec ses circulations numériques, les interventions de l'ADRC ont dépassé les niveaux des années précédentes, et jusqu'à égaler presque pour le dernier trimestre, avec 567 circulations, les 581 de 2011, année qui représentait, avec 2 208 circulations au total, le plus haut niveau d'activité de l'agence depuis de nombreuses années.

Ainsi, sur les 1 616 circulations de l'année 2012, 393 d'entre elles - soit 24 % - ont été faites sur support numérique, et 1 223 en argentique, mais pour le dernier trimestre, 69 % des circulations ADRC étaient numériques.

Cependant, selon les priorités définies précédemment pour l'ADRC dans la phase de transition, l'Agence a veillé à assurer l'accès argentique aux films. Elle a notamment intégré à la demande des professionnels et du CNC, les besoins d'établissements importants non encore équipés, et ceux des circuits itinérants qui, non équipés en numérique, traversaient de grandes difficultés. Mais au fil des mois la disponibilité d'éléments 35 mm sur les films s'est très fortement réduite, de même que la demande globale sur ce support, le parc de salles étant désormais en très grande partie numérisé.

Dans un tel contexte évoluant rapidement, l'Agence n'a pu répondre que partiellement aux difficultés que connaissent toujours les circuits itinérants dans leurs besoins en films. Il est donc urgent, à cet égard, que l'ensemble des circuits itinérants soient au plus vite équipés pour assumer à nouveau pleinement leur rôle dans l'animation culturelle de nos territoires, et bénéficier de l'ensemble des actions de l'Agence.

Pour les films de répertoire, l'intervention numérique de l'ADRC s'est mise en place beaucoup plus tôt qu'en octobre 2012. La forte réduction des coûts de support a permis un fort développement de ces actions au bénéfice des salles, et a généré de ce fait une demande aussi forte d'animations et d'accompagnements de l'agence. L'offre Patrimoine ADRC a pu, de cette manière, s'étendre pour des salles dont la politique éditoriale constitue un atout distinctif.

Dans ce secteur du Patrimoine de l'agence, se constate ainsi pleinement cette évolution qualitative de service de l'ADRC que M. EVENO avait repérée dans son rapport comme une pertinence renforcée de ses missions et actions.

Et cela s'observe de même pour les films d'exclusivité où, au-delà d'une réponse à des besoins d'accès accrus des salles, l'Agence est régulièrement sollicitée pour le maintien et le développement de cette politique éditoriale distinctive devenue, avec le numérique, un enjeu crucial.

Mais c'est dans son département Etudes et Conseils aux salles que la démarche de service qualitatif de l'ADRC est apparue très tôt comme décisive au bénéfice des salles de cinéma. Cela concerne déjà leurs adaptations nécessaires et rigoureuses à toutes les normes qui s'imposent à elles – et pour lesquelles les architectes-conseils de l'Agence constituent des experts précieux.

Et cette démarche de l'Agence est encore plus déterminante pour la pertinence des salles en tant qu'équipement structurant dans leurs territoires. Ceci au moment où leurs modes de fonctionnement numérique peut réinterroger cette pertinence, et où des projets d'équipements de taille importante continuent de se développer qui peuvent redéfinir, voire détruire, les équilibres parfois très fragiles entre les diverses salles existantes.

L'ADRC, à cet égard, va encore renforcer ses relations avec les collectivités territoriales en créant avec elles un groupe de travail permanent sur l'évolution des cinémas, proposition à laquelle les collectivités ont répondu très favorablement.

L'association ADRC comprenait, en 2012, 1 125 adhérents à jour de leur cotisation. Cette adhésion encore plus importante à ses missions, dans cette période déterminante où elle redéfinissait ses actions dans le contexte de diffusion numérique des films, traduit l'attachement et la mobilisation des professionnels et des collectivités territoriales, reconnaissant la nécessité actuelle des missions de l'ADRC. Nous tenons ici à les en remercier tous.

Cette mobilisation de l'ensemble des secteurs concernés par l'ADRC a contribué de manière notable à la mise en place effective de ses actions numériques.

Cette adhésion active de la pluralité des acteurs qui s'impliquent dans l'ADRC, et définissent ainsi sa pertinence et son originalité, restera déterminante pour les enjeux que nous affrontons avec la mutation numérique du cinéma.

La concentration économique dans ses divers secteurs d'activité ne se relâche pas. Faute d'une régulation renforcée, et de rééquilibrages nécessaires, elle continuera de cliver toujours plus le cinéma au détriment d'une pluralité qui est une composante fondamentale, une condition existentielle de sa vitalité.

Le large accès à la diversité du cinéma est loin de s'être réalisé pour l'ensemble des établissements, mais dépend comme toujours du poids économique de la salle sur son marché. Cela n'est, à terme, ni favorable à la pluralité des acteurs de diffusion, ni favorable à la pluralité des salles sur le territoire, et au final pas favorable au plus large accès de nos concitoyens aux œuvres, selon les termes de la loi.

L'ADRC intervient concrètement pour la régulation et le rééquilibrage de l'accès aux films.

Cette diversité de notre cinéma, tant aimée, ou au moins tant proclamée, n'apparaît donc pas vraiment comme la première bénéficiaire de cette mutation numérique, contrairement à ce qui avait été tellement promis. Il faut encore et encore y travailler, encore et encore la défendre. L'ADRC s'est engagée, avec le numérique, à s'y investir encore plus.

La vigilance s'impose. La vigilance et la connaissance précise de l'ensemble des problèmes qui portent atteinte à la vitalité plurielle de notre cinéma. L'ADRC numérique n'est pas une fin en soi, mais le moyen pour l'Agence d'être plus réactive encore dans la résolution des difficultés, et d'être plus pertinente dans les propositions d'actions en faveur de la diversité du cinéma dans nos territoires.

RAPPORT FINANCIER - COMPTES 2012

Les comptes de l'année 2012 qui vous sont aujourd'hui présentés ont été arrêtés avec une perte comptable de 128 K€. Cette perte est en grande partie due à la mutation de l'Agence vers le numérique, notamment son coût de restructuration d'un montant de 102 K€ comptabilisé en résultat exceptionnel.

En 2012, nos produits de fonctionnement s'élèvent à 1 459 K€ contre 1 461 K€ en 2011, avec une évolution de nos recettes propres et tout particulièrement celles correspondant aux cotisations des adhérents qui passent de 104 K€ en 2011 à 115 K€ en 2012. Les charges de 2012 se sont élevées à 1.520 K€.

Le résultat financier 2012 est excédentaire de 48 K€.

Le fonds de roulement compte tenu du déficit 2012 recule pour s'établir à 130 K€ contre 248 K€ à fin 2011. L'actif immobilisé ne varie pas de manière significative à 40 K€ fin 2012. Le poste placements de 2.066 K€ contre 1.795 K€ est constitué par des SICAV de trésorerie et des comptes sur livret destinés aux associations. Les disponibilités s'élèvent à 27 K€.

Les fonds associatifs sont de 122 K€ contre 247 K€.

Les dettes de l'Association sont constituées par des dettes fournisseurs auprès des laboratoires à hauteur de 421 K€ contre 788 K€ l'année précédente. La diminution significative de ce poste s'explique par la « bascule » de l'argentique au numérique, avec un coût moyen technique de support quasiment divisé par 10. Ce poste diminuera encore au cours de l'exercice 2013, l'argentique étant désormais résiduel. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 254 K€.

Les autres dettes de l'Association 1 297 K€ contre 694 K€ correspondent aux financements du CNC au titre des tirages de copies non encore utilisés au 31 décembre 2012 et au solde à reverser au titre de l'aide Internégatif 2012 soit 800 K€ contre 600 K€ fin 2011 (conséquence du passage au numérique).

COMPTE COPIES : Compte de mandat qui n'est pas géré au sein du compte de résultat.

Le total des subventions reçues en 2012 au titre des tirages de copies s'est élevé à la somme de 1 999 K€ (la quatrième tranche de 220 K€ restant à recevoir au début de 2013). Le total de la facturation des laboratoires en 2012 s'est élevé à la somme de 1 682 K€, hors Factures Non Parvenues des laboratoires. Pour mémoire, le total du budget copies disponible en fin d'année 2012 était de 2.020 K€.

4. Le Conseil d'administration élu le 3 mai 2011

Président : - M. Lucas BELVAUX (depuis le 07/12/2006), Réalisateur de films

Le 17/10/2013 : Election par le C.A. du réalisateur Christophe RUGGIA comme Président de l'ADRC

Membres de droit :

- Mme Jeanne SEYVET
- M. Patrick RAUDE :
- M. Raoul PECK
- M. Pierre-William GLENN
- Médiateur du Cinéma – CNC
- Président de la Commission d'aide sélective à la création et la modernisation des salles de cinéma
- Président de la FÉMIS (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
- Président de la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son), représenté par Mme Romaine LEGARGEANT

Membre d'Honneur : M. Alain AUCLAIRE

Élus des membres adhérents

Collectivités Territoriales :

- M. Serge LAGAUCHE
- M. Jean-François BURGOS,
- Elu municipal de Créteil (94)
[suppléant : M. Alexandre TACHDJIAN,
Communauté de communes d'Oyonnax (01)]
- Elu municipal de Gennevilliers (92)
[suppléant : M. Serge KUBRYK,
Maire de La Tranche-sur-Mer (85)]

Distributeurs :

- Mme Mima FLEURENT
- M. Didier LACOURT
- Colifilms Distribution
[suppléant : M. Eric VICENTE,
Sophie Dulac Distribution]
- Diaphana Distribution
[suppléant : M. Eric LAGESSE,
Pyramide Distribution]

Réalisateurs :

- M. Philippe MUYL
- Réalisateur de films
[suppléante : Mme Emilie DELEUZE,
réalisatrice de films]

- M. Michel FERRY
- Réalisateur de films
[suppléante : Mme Solveig ANSPACH réalisatrice de films]

Producteurs :

- M. Philip BOEFFARD
- Nord-Ouest Production
[suppléant : M. Patrick SOBELMAN, AGAT FILMS]

Programmateurs :

- M. Francis FOURNEAU
- Cinexpansion du Val-de-Loire (41)
[suppléant : M. Jean-Marie GARAT, Entente Cinéma Saint-Louis (64)]

Exploitants :

- M. Patrick BROUILLER
- Exploitant à Sézanne (51), Asnières (92)...
[suppléant : M. Alain BOUFFARTIGUE, exploitant à Auch (32)]
- Mme Catherine CAVELIER
- Exploitant à Nantes (44)
[suppléante : Mme Claudette LEFLAMAND, Association Toile d'Essais à Douarnenez (29)]
- M. Gilles RADIGUE
- Exploitant à Acigné (35)
[suppléant : M. Yann MOUTEL, Les Toiles de Mer à Bénodet (29)]
- M. Arnaud VIALLE
- Exploitant à Sarlat (24)
[suppléant : M. Bernard DUROUX, exploitant à Brive-la-Gaillarde (19)]

Un représentant du Ministre de la Culture, le Contrôleur d'Etat auprès du CNC et le Président du CNC, ou son représentant, assistent également de droit aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives, ainsi qu'un représentant des CTP (Comités Techniques Professionnels) de l'Agence.

5. Le personnel de l'ADRC en 2013

Délégué général

Jean-Michel GÉVAUDAN

Département diffusion – correspondants régionaux

Solenne BIANCO (puis Audrey BOURIC)

Cécile CAMILLERI

Laurence FIÈRE

Benoît GAURIAU

Grégory PÉTREL (puis Adrien SOUSTRE)

Nicolas VILLETTE

Base de données : Louis BÈGUE

Coordination numérique : Emmanuel DIDIER

Département Répertoire / Patrimoine

Rodolphe LERAMBERT

Anne RIOCHE, assistante

Département Etudes et Conseils

Christian LANDAIS, Architecte-conseil,
Responsable des études

Matthieu BOURRIER, Architecte

Sébastien MORVAN, assistant

Gestion

Ngoc Suong GRAS

Secrétariat

Sylvie LECAMUS

Catherine MARCHAND

6. Centre-ressources : site Internet

Le site Internet ADRC

Statistiques de consultation

Le site Internet de l'ADRC a reçu chaque mois en 2013 en moyenne près de 1 900 visiteurs pour un total de 22 700 visites annuelles. Au total 85 000 pages ont été consultées, soit mensuellement environ 7 000 pages. Cela manifeste une augmentation de la fréquentation (+ 26 %) et une augmentation du nombre des pages consultées (+ 27 %).

L'offre accrue de nombreux documents téléchargeables est accueillie très favorablement par les internautes. Plus de 36 000 téléchargements ont été effectués durant l'année 2013. Cela signifie que les 162 documents PDF disponibles sur notre site ont été téléchargés 223 fois en moyenne.

Comme l'année précédente, les newsletters et les campagnes d'e-mailing du département Répertoire contribuent largement à la fréquentation du site en incitant à sa consultation régulière.

Organisation du site

Le site a été régulièrement mis à jour en 2013 et plusieurs modifications y ont été apportées.

D'autre part des documents d'actualités sont publiés et mis à jour pour améliorer l'information des adhérents : rapport d'activité, documents du département Répertoire sur les cycles, films et les ciné-concerts proposés...

Le site Internet de l'Agence est organisé selon six parties :

- la section **ACTUALITES** propose un agenda des actions, les publications disponibles, y compris la Lettre d'information et la liste des dernières nouveautés du site.
- **l'ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
- les **MISSIONS et SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.
- les **FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles.

Dans cette partie, l'accès aux informations peut se faire selon les types d'interventions ADRC (Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai) et selon les régions ADRC.

Enfin, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

Nouveauté 2013 : Une page concernant les contributions numériques ADRC a été créée afin de présenter leurs modes de fonctionnement ainsi que la caisse de répartition.

- la **SALLE DE CINEMA** : présente tous les types d'interventions et de prestations de l'ADRC concernant la salle de cinéma :
 - . les études,
 - . les conseils et l'assistance architecturale,
 - . les manifestations et parrainages,
 - . la documentation et la photothèque.

Sont ainsi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

Nouveautés 2013 : La mise à disposition au format PDF de l'atlas régional de la cartographie des salles de cinéma, réalisé chaque année par l'ADRC ; ainsi que la mise en place d'un tableau dynamique permettant de mieux repérer les reportages photographiques, constituant le fond documentaire de la photothèque, en les classant par salle, ville, département ou année.

- les **FILMS DU RÉPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et services mis en place par l'Agence relatifs à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire, mission qui a été confiée à l'ADRC en 1999 par le Ministère de la Culture.

Y sont présentés notamment : les principes généraux, la diffusion des copies et les modalités d'accès, les différents cycles et films proposés, les différentes actions d'accompagnement des œuvres, la recherche des ayants droit des films ainsi que les lettres d'information publiées.

Nouveauté 2013 : Une page concernant les partenariats a été créée afin de valoriser la mise en réseau et certaines animations spécifiques. Une rubrique « Liens utiles » est également proposée.

Département

Études et Conseils

Année 2013

1. L'action du département Études et Conseils
2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2013
3. Consultations, études de projets et concours en 2013
4. Assistance à projet et études de faisabilité
5. Demandes d'informations et de conseils
6. Échanges d'informations avec le CNC et les organismes publics
7. Bilan des suites données aux interventions de 2011 et 2012
8. Accessibilité
9. Cartographie – Evolutions du parc de salles
10. Documents et journées de réflexion
11. Photothèque
12. Participation à des actions de formation

1. L'action du département Etudes et Conseils

Principes d'actions

Le rôle du département Etudes et conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Cette action est sur un double niveau de compétence, à la fois locale (contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et « centre-ressources » au niveau national (multiples configurations et situations géographiques).

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement, celui de l'aménagement culturel du territoire. La réforme de l'ADRC en 1998 a permis d'intensifier les actions de conseil auprès des porteurs de projets, en intervenant en amont de la procédure d'aide sélective, au moment où l'opportunité de l'opération n'est pas encore établie.

Le domaine d'expertise et d'études de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales.

Les interventions peuvent concerner un **projet précis** (modernisation, réhabilitation ou création de salle), ou être orientées vers l'analyse transversale des besoins d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité), ou être étendues à l'expertise des études de marché et aux programmations culturelles.

Elles peuvent aussi contribuer à **l'élaboration de politiques cinématographiques locales** et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du **parc de salles** de leur territoire. Dans ce cas, elles se situent dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Guadeloupe) ou régional. Les études régionales récentes :

- « *Le parc des salles de cinéma en région Centre : adaptation des salles* », à la demande de la Région Centre en collaboration avec Centre-Images (CiClic) et l'ACC (association des cinémas du Centre), 2008/2009.
- « *Evolution des salles de cinéma vers la projection numérique en région Rhône-Alpes* », à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le SLEC (syndicat lyonnais des exploitants de cinéma) et les associations régionales de salles ACRIRA, ECRANS de l'Ardèche et de la Drôme et GRAC, 2009/2010.

Certaines études, bien que centrées sur les questions architecturales, sont des éléments fondateurs d'une politique territoriale, par exemple :

- « Plateau de Brie - Cinémas de l'Est de Seine et Marne (Coulommiers, Provins, Bray sur-Seine) », 2003.
- « Filière des cinémas ruraux du Pays du Grand Amiénois (Poix de Picardie, Albert, Doullens) », 2011-2012.

Il faut noter enfin que les interventions de l'Agence peuvent se dérouler en France métropolitaine mais aussi dans les départements et territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe et Martinique en 2002 et en 2007; expertise à La Réunion en 2011-2012).

Outre ces interventions, le département Etudes élabore au service des exploitants et des collectivités mettant en place une opération d'aménagement cinématographique, ainsi que pour leurs partenaires techniques (programmistes, architectes), un ensemble de **documents « ressources »** publiés soit annuellement (*Coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la commission d'aide sélective du CNC*), soit ponctuellement (*Guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma ; Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma* en 2003 et 2007).

L'Agence organise des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le Cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003).

Enfin, elle participe ou initie en collaboration avec des organismes de formation (FNCC, FÉMIS, etc.) à des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités. Le département *Etudes et conseils* est amené à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales et à participer, à la demande des porteurs de projet, au choix du maître d'œuvre.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence peut être sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de l'injonction impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, intervenant dans les phases pré-opérationnelles d'études ou dans les avis d'opportunité d'un projet.

D'autre part, le CNC, les DRAC, et d'autres organismes officiels peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2013

En 2013, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvre, formation ou jury de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) sur 40 projets ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants pour 4 dossiers ;
- d'associations pour 5 dossiers ;
- de collectivités territoriales ou structures publiques pour 31 dossiers.

Evolution du parc de cinémas et salles de proximité

En 2013, le parc français de salles comprenait 1.616 établissements de un à trois écrans, soit 80 % des établissements, et 1.350 établissements situés dans des communes de moins de 20.000 habitants, soit 66 % de l'ensemble des établissements. Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, avec la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés. Les travaux de mise en accessibilité conformément à la loi de 2005 et l'application de la réglementation thermique (RT 2012) conduisent les exploitants de toutes catégories à conduire des opérations de restructuration globale.

L'année 2013 a poursuivi le nouveau cycle d'investissement entamé en 2011 à la suite de la numérisation du parc de salles.

De ce fait, l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions en matière architecturale, à la demande d'exploitants, quel que soit le mode de gestion (exploitants privés, associations, salles municipales). Ces actions de conseils correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des salles à programmation spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Plusieurs remarques générales peuvent être formulées :

- L'année 2013 reste marquée par un nombre élevé des missions d'assistance, s'inscrivant dans la durée au rythme des principales phases des projets ; soit treize dossiers. Ces missions génèrent un accompagnement important des porteurs de projets avec des dossiers complexes impliquant de nombreux interlocuteurs ;
- Le nombre des consultations et d'études de projets, premier niveau d'intervention du département Etudes, reste lui aussi important avec dix-huit dossiers ;

- Les décisions des pouvoirs publics nationaux et des collectivités territoriales pour faciliter la transition numérique, ont contribué à la relance de nombreux projets ;
- Les projets de salles recevant l'appui des collectivités s'intègrent fréquemment à des projets de centralité urbaine avec une démarche de développement durable.

Les mises aux normes d'accessibilité tout comme les situations de concurrence difficiles - établissements situés dans la zone d'attraction d'équipements neufs - amènent les responsables des établissements à envisager plus globalement la rénovation et la restructuration de leurs salles. Dans de très nombreux cas, l'adaptation des établissements existants aux normes techniques, aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et aux exigences de confort des spectateurs est particulièrement difficile. En effet, ces évolutions sont consommatrices d'espace et les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires pour l'Etat et les collectivités locales, les porteurs des projets sollicitent de nombreux conseils en amont pour la préparation du montage technique, juridique et financier de leurs dossiers. Le département Etudes de l'ADRC apparaît ainsi légitimement comme un expert auprès des exploitants et des collectivités souhaitant engager un projet de création ou de transformation d'un établissement cinématographique.

Parmi les plus importants projets suivis en 2013, il faut noter des projets participant de centralité urbaine dans des villes moyennes ou grandes (ex. Alès, Aubenas, Bayonne, Marseille, Mayenne) avec pour certains des situations de forte concurrence où le département Etudes a un rôle de diagnostic, d'expertise et même de « médiation » ; des projets de nouveaux complexes de centre-ville entrant aujourd'hui en phase opérationnelle (ex. Bayonne, Mayenne, Pont-l'Abbé, Saint-Michel-sur-Orge, Villedieu-les-Poêles) ; et enfin, d'importants projets privés (ex. Alès, Aubenas).

On peut remarquer que 45 % des missions de diagnostic, d'études de projet et d'assistance concernent des Villes Moyennes (35.000 à 215.000 entrées annuelles) ou Grandes Villes. Les projets situés dans les Petites Villes (moins de 35.000 entrées) s'élèvent à 55 %. Cette proportion est conforme à l'année 2012.

La transition numérique s'est aujourd'hui généralisée et a permis à sa suite la mise en œuvre de rénovations ou restructurations en lien avec leur mise en accessibilité.

Les données suivantes présentent de manière détaillée les interventions de chaque type.



« L'Autre Cinéma » à Bayonne – Architecte : agence RANDJA (Esquisse Concours)

3. Consultations, études de projets et concours en 2013

Le département *Etudes et Conseils* est intervenu dans 18 sites pour **une consultation consistant au diagnostic architectural** des salles existantes et des évolutions souhaitables avec évaluation des coûts, ou dans **une pré-étude de faisabilité** pour les établissements en création. Ce rapport vaut souvent avis d'opportunité.

AMBES	Gironde	Espace des deux rives	Transfert	Public
ARS-SUR-MOSELLE	Moselle	Cinéma Union	Rénovation Accessibilité	Association
AUMAËLE	Seine-Maritime	Chantecler	Rénovation	Public
AUTUN	Saône-et-Loire	Arletty	Rénovation + Extension	Privé
AVION	Pas-de-Calais	Le Familia	Transfert	Public
BERGERAC	Dordogne	Création	Réouverture	Association
EPERNON	Eure-et-Loir	Les Prairiales	Rénovation	Public
GOURIN	Morbihan	Jeanne d'Arc	Extension	Association
LA FERTE-SAINT-AUBIN	Loiret	Les Variétés	Réouverture - Extension	Public
LE CANNET	Alpes-Maritimes	Création	Création	Public
LYON	Rhône	Saint-Denis	Rénovation (Hall)	Association
MARSEILLE	Bouches-du-Rhône	Théâtre Gyptis	Réouverture	Public
PAUILLAC	Gironde	Eden	Rénovation	Public
PELISSANNE	Bouches-du-Rhône	Création	Création	Public
PONT-SAINT-MAXENCE	Oise	Le Palace	Réhabilitation	Public
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	Calvados	Le Remy	Réhabilitation	Public
VITRY-SUR-SEINE	Val-de-Marne	3 Cinés Robespierre	Extension	Public

Dans certains cas, le département *Etudes* procède à **des études sur plans**, soit à la suite du diagnostic et mise en place du projet par l'architecte ou en cas d'urgence en amont d'une future intervention. Trois interventions de ce type ont eu lieu cette année.

SAINT-LAURENT-DU-MARONI	Guyane	Le Toucan	Réhabilitation	Public
VEYRIER-LE-LAC	Ain	Cinémathèque Savoie	Ouverture d'une salle de projection	Public
RUMILLY	Haute-Savoie	Ouverture cinéma	Création	Public

Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de **réunions d'études des projets** réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants, les architectes et les collectivités qui s'associent au projet.

ALES	Gard	Ouverture Multiplexe	Création	Privé
VILLARD-EN-BOËGE	Haute-Savoie	La Trace	Réhabilitation	Public

Une réunion d'études a eu lieu en 2013 à la demande de L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE, pour la salle de projection de leurs nouveaux locaux avec les architectes missionnés par la RIVP.

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus approfondies et permettent aux porteurs du projet d'être accompagnés dans le temps de l'élaboration du projet.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants :

- les choix urbanistiques : site potentiel d'implantation et projet urbain,
- le choix du programmiste et la validation et le contrôle du programme,
- la faisabilité de l'opération et l'estimation financière du projet,
- la participation au jury de concours et à la commission technique,
- l'information sur les modes de financement des projets,
- l'avis aux phases APS et APD.

En revanche, le département Études n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne peut participer au choix des entreprises. De même, il n'assure pas de conduite d'opération au sens de la loi MOP. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2013 se caractérise par un nombre élevé de dossiers d'assistance dont la nature est toujours plus complexe. Le nombre de ces missions d'assistance à projet s'est élevé à 13 dossiers durant l'année, faisant aujourd'hui, de manière systématique, l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence.

AUBENAS	Ardèche	Navires	Transfert-Extension	Privé
BAYONNE	Pyrénées-Atlantiques	L'Autre Cinéma	Transfert-Extension	Public
COLOMIERS	Haute-Garonne	Le Central	Transfert-Extension	Public
EQUEURDEVILLE	Manche	Palace	Réhabilitation	Public
PAYS DU GRAND AMIENOIS ALBERT	Somme	Casino	Transfert-Réhabilitation	Public
PAYS DU GRAND AMIENOIS DOULLENS	Somme	Tivoli	Réhabilitation	Public
PAYS DU GRAND AMIENOIS POIX-DE-PICARDIE	Somme	Trianon	Réhabilitation	Public
HENIN-BEAUMONT	Pas-de-Calais	Espace Lumière	Réouverture	Public
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Vaucluse	Création	Création	Public
LE TEIL	Ardèche	Regain	Réhabilitation	Public
MAYENNE	Mayenne	Vox	Réhabilitation - Extension	Public
PONT-L'ABBE	Finistère	Création	Création	Public
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	Essonne	Marcel Carné	Reconstruction	Public
TOULON	Var	Ariel	Réouverture	Privé
VILLEDIEU-LES-POELES	Manche	Rex	Transfert-Extension	Public



« Heb-Ken Cinéma » à Pont-l'Abbé – Architecte : Agence RAUM (Esquisse Concours)

5. Demandes d'informations et de conseils

De nombreux exploitants privés, associations ou collectivités ont contacté le département Etudes en 2013 en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

Les questions abordées sont transversales et amènent fréquemment l'Agence à assister les demandeurs dans la concrétisation de leur projet :

- en leur adressant les documents élaborés par l'Agence (« *Créer ou rénover un cinéma - guide pratique des projets de salles* », *Coûts de construction des salles de cinéma*, *liste Intervenants*) ainsi que les documents de synthèse sur les normes AFNOR des salles, la mise en accessibilité des cinémas et les sources de financement des créations et rénovations de salles),
- en les informant sur les dispositifs de soutien mis en place par le CNC,
- et sur les documents conçus par des partenaires professionnels (« *Salles de cinéma, salles de projection. Conception, réalisation, exploitation, Alain Besse* » coédité par la CST et Dunod, « *Guide technique de la cabine numérique* » conçu par la CST et la FNCF, les marchés publiés au BOAMP...).

Parmi plus de 50 demandes de ce type, citons celles des collectivités ou des exploitants des communes suivantes :

Aubusson-Felletin
Auxerre
Bastia
Bourganeuf
Castelnaudary
Compiègne
Gençay
Guyane
Lavelanet
Migennes
Montastruc-la-Conseillère

Montgeron
Neufchâteau
Noisiel
Nort-sur-Erdre
Paris 5 ^e – Accatone
Paris 10 ^e – Brady
Port-Louis
Rennes
Semur-en-Auxois
Sérignan
Port-Vila (République de Vanuatu)

Au premier semestre de l'année 2014, certains de ces contacts ont conduit à des consultations d'expertises ou à la signature d'une convention d'assistance.

6. Échanges d'information avec le CNC et les organismes publics

À l'occasion de chaque réunion de la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma, le département Etudes de l'Agence transmet au service exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers en commun qui seront étudiés lors de la prochaine commission.

Des réunions régulières avec les chargés d'études du service Exploitation du CNC ont été mises en place depuis 2007 et le département Etudes de l'Agence a formulé en 2013 plusieurs avis, à l'occasion des commissions d'aide sélective, sur les projets suivis par l'Agence et ceux transmis pour avis par le secrétariat de la commission. La commission a bénéficié en 2013 d'avis du département Etudes pour les projets situés à Alès, Antony, Aubenas, Berck, Buis-les-Baronnies, Carmaux, Doullens, Ibos, Hazebrouck, Poix-de-Picardie, Saint-Michel-sur-Orge, Stenay, Villedieu-les-Poêles.

A la suite d'un ajournement en commission d'aide sélective, le département Etudes a été missionné par le CNC pour l'expertise du projet de création du complexe d'Hazebrouck. Une rencontre avec les différents acteurs (services techniques, service culturel, exploitant), s'est déroulée à la DRAC Nord Pas-de-Calais avec le concours de Philippe Tavernier, conseiller cinéma. Un avis a été remis en vue d'éclairer la commission d'aide sélective en seconde présentation du dossier après modification du projet.

Les conseillers *cinéma et audiovisuel* des DRAC peuvent solliciter le concours des architectes-conseil de l'Agence. Le Département Etudes et la Direction de l'Agence ont rencontré à deux reprises les conseillers cinéma des DRAC : en mai, lors du Festival de Cannes et en octobre lors du congrès de la FNCF, lors d'une réunion organisée par l'association des conseillers cinéma.



« Le Trianon » à Poix-de-Picardie – Architecte : Jean-Marc LALO (Esquisse)

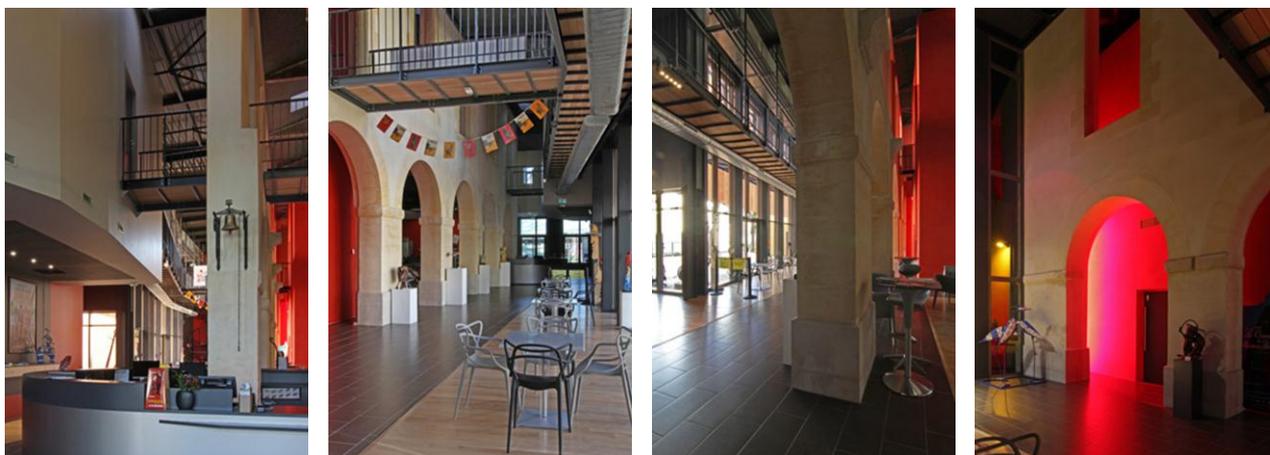
7. Bilan des suites données aux interventions de 2011 et 2012

L'analyse des suites données aux interventions de diagnostic et d'assistance du Département Etudes des années 2011 et 2012 permet de connaître les projets de salles réalisés ou engagés à la date du 19 juin 2014.

Sur 46 interventions en assistance ou diagnostic, 24 projets sont achevés ou actuellement en chantier. Il faut ajouter 12 projets qui sont en études dont un certain nombre en phase opérationnelle. La majorité des projets en réalisation ont donné lieu à examen par la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles.

Agen	Gourein	Noisiel
Ajaccio	Grand Amiénois	Oyonnax
Antony	Grand Amiénois	Plaisance-du-Touch
Aubenas	Grenade-sur-Garonne	Poitiers
Berck-sur-Mer	Le Teil	Saint-Michel-sur-Orge
Blagnac	Marcigny	Sarrebourg
Bourganeuf	Montreuil	Stenay
Buis-les-Baronnies	Mourenx	Villedieu-les-Poêles

La commission a donné un avis positif à ces dossiers. Sur les deux années 2011 et 2012, les projets ayant obtenu une aide sélective représentent **un total de travaux de 53 millions d'Euros HT et un montant d'aide sélective de 5 M€.**



« Studio Ferry » à Agen – Architectes : GRIMA-LOUSSOUARN

Des projets au nombre de 14 sont en phase d'études. Certains d'entre eux vont entrer en phase opérationnelle dans le courant de l'année 2014. L'année 2013 a vu l'ouverture de projets importants suivis par le département Etudes : Plaisance du Touch, Coutances et Agen. Ce dernier dossier a été suivi par le département Etudes au fil des différents projets depuis près de vingt ans. Il a permis l'ouverture conjuguée d'un multiplexe et d'un complexe art et essai (Studio Ferry : 2 écrans), celui-ci par reconversion d'une ancienne école publique, les deux cinémas étant situés autour d'une place importante d'Agen.

8. Accessibilité

Ayant informé le CNC de certaines difficultés d'interprétation de la réglementation « Accessibilité », dans certains dossiers suivis par l'ADRC, Christian LANDAIS, responsable du département *Etudes* a participé à une réunion réunissant la DMA (délégation ministérielle à l'accessibilité), le Ministère de la CULTURE, le CNC, le Ministère du DEVELOPPEMENT DURABLE et l'ADRC. A partir du mois de mai 2013, le responsable du département *Etudes* a participé en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC.

Ce groupe sous la présidence de Valérie LEPINE-KARNIK, directrice-adjointe du cinéma au CNC, a réuni l'ensemble des acteurs : la FNCF, la FNDF, DIRE, le SDI, les organisations de Producteurs, l'ADRC, la DMA, le Ministère de la CULTURE, la Ville de PARIS, les associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et différents services du CNC.

Accessibilités des cinémas

Nous avons mené une étroite collaboration avec Nicole DELAUNAY chargée de mission « Accessibilité » du CNC. Au sein du groupe Accessibilité, plusieurs thématiques se sont déclinées : « Règlementation », « Communication », « Etat des lieux – Financement ». Au sein du groupe, le département *Etudes* en fonction de son expérience, a apporté des exemples d'interprétation de la réglementation posant problème vis-à-vis du fonctionnement des cinémas.

Les points de difficultés repérés ont été ceux-ci : gradinage, sas, sanitaires, luminance. Des fiches techniques ont été élaborées. Par rapport à ces différents points, une concertation a été menée avec les associations de personnes handicapées.

Les travaux du groupe et les réunions de travail avec Nicole DELAUNAY et Erwan ESCOUBET (FNCF) nous ont permis de faire parvenir à la DMA une contribution aux travaux de concertation nationale menés sous la présidence de Mme CAMPION, sénatrice de l'Essonne, dont les conclusions ont été remises au 1^{er} Ministre.

Accès aux œuvres

De façon précurse, l'ADRC a mis en place à partir du mois de juillet 2013 pour ses circulations, à la demande du CNC, un dispositif de repérage systématique des informations d'accessibilité sur ces films. Ce relevé basé sur les déclarations des distributeurs, permet une statistique fiable sur l'échantillon des films mis en circulation par l'ADRC. Cette analyse est précieuse dans l'attente de la mise en place par le CNC du répertoire public des films accessibles.

Ce repérage opéré tous les deux mois, est présenté et diffusé auprès du groupe *Accessibilité* dans un document qui récapitule les différentes actions de l'ADRC (études, patrimoine, diffusion) pour cette problématique. Ce document est disponible sur le site de l'ADRC.

Les correspondants régionaux de l'Adrc peuvent indiquer à leurs interlocuteurs ces informations.

Par ce repérage statistique, on constate une fracture culturelle car si les films de diffusion importante dispose d'une forte proportion de titres accessibles, les films à diffusion plus réduite sont faiblement dotés de matériel d'accessibilité.

L'accessibilité des œuvres tient au volontarisme des distributeurs car si la loi de 2005 donne des obligations explicites aux exploitants d'ERP, en ce qui concerne les contenus ou les prestations, l'obligation n'est qu'implicite.

Documents d'accompagnement

Le responsable du département *Etudes* participe également à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans les cinémas.

- Co-Rédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma » disponible sur le site internet de la Fédération,
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » qui sera publié par le Ministère de la Culture et le CNC. Ce guide s'adressera aux différents secteurs de la filière.

9. Cartographie – Évolutions du parc de salles

Le département Etudes a mis en place à partir de 2007, un outil cartographique des établissements cinématographiques. A la suite du rapport de Bertrand Eveno sur les actions de l'agence à l'ère numérique, deux études du parc d'établissements cinématographiques ont été menées en lien avec les conseillers des Drac et le Médiateur du cinéma.

Cartographie – Atlas des établissements cinématographiques

Les interventions du département Etudes pour les projets de salles, nécessitent de prendre en compte l'environnement de ces projets. Un atlas des établissements cinématographiques est donc établi par l'ADRC à partir des données fournies par le CNC chaque année. Cette cartographie prend en compte à fois, les échelles de fréquentation suivant différents seuils, et la typologie d des différents établissements suivant trois catégories : multiplexes, généraliste, art & essai. Pour des raisons de lisibilité, les circuits itinérants n'apparaissent pas sur ces cartes.

Ces carnets de cartes établis à l'échelle régionale et départementale initialement en fonction des besoins du département Etudes & conseils, sont également utiles aux autres fonctions de l'agence : Diffusion et mission Patrimoine. Ces atlas donnent lieu à une diffusion restreinte au CNC et aux conseillers cinéma des différentes DRAC, notamment en vue des commissions régionale de classement Art & essai.

Evolution du parc – projets de salles

Le rapport Eveno évoquait également la capacité de l'ADRC à étudier l'évolution du parc de salles. Ainsi, à partir des données recueillies, nous avons pu établir une cartographie nationale et départementale de l'évolution du parc de 2008 à 2012. Afin d'anticiper le futur parc d'établissements cinématographiques français, un second atlas situant les projets prévus et autorisées en CDAC et CNAC (données au mois de juillet 2013) ainsi été établi. La mise à jour sera opérée en 2014. Ces cartes seront très utiles en vue de futures études et analyses, notamment en fonction des questionnements des collectivités territoriales, à l'échelle départementale ou régionale.

10. Documents et journées de réflexion

Coûts prévisionnels en 2013

L'ADRC réalise chaque année depuis 1983 une analyse des coûts prévisionnels des projets aidés par la commission d'aide sélective du CNC. Depuis plusieurs années, le département Etudes a souhaité mettre cette étude en rapport des évolutions annuelles du secteur du BTP.

En effet, le développement des multiplexes a provoqué une mutation du modèle d'aménagement des salles de cinéma. Ce fait a redonné une visibilité aux cinémas avec des écritures architecturales notables, et une meilleure qualité de confort et de taille d'écran en cohérence avec l'évolution des autres équipements recevant du public. Les effets combinés des évolutions réglementaires (normes ERP, loi 2015 accessibilité), les politiques de développement durable et d'économie d'énergie, l'amélioration du confort, accroissent les surfaces nécessaires et le coût des projets.

L'échantillon 2012 des dossiers soutenus par une aide sélective du CNC poursuit le nouveau cycle d'investissement entamé en 2011 après la transition numérique des salles. Le nombre de projets est en hausse significative avec 63 projets (47 en 2011). La répartition de l'échantillon est proche de celui de 2011, avec une baisse des adjonctions et une hausse des rénovations. Les deux typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) font jeu égal totalisant 52 % des projets. Les adjonctions d'écran sont en baisse relative (4 projets, soit 6 %). Les rénovations sont en hausse (+ 5 %) et les travaux d'accessibilité impliquent souvent une réhabilitation globale (19 %).

Il faut remarquer quelques projets particuliers : à Plaisance-du-Touch, l'extension de deux salles à une salle existante dans le cadre d'un équipement culturel structurant, correspond à un coût de création de nouvelle salle ; à La Ciotat, le contexte symbolique d'une salle historique, donne lieu à un coût également très important en raison de son aspect patrimonial. S'il y a encore des différences entre projets publics et privés, leurs coûts tendent à se rapprocher, car les problématiques d'accessibilité et de développement durable impactent les cinémas quel que soit leur statut d'exploitation.

On constate que les ratios au fauteuil des créations d'établissements poursuivent leur progression. Le niveau plancher baisse (- 14 %) mais le niveau « plafond » continue de progresser (+ 8 %) ainsi que le coût médian (+ 20 %). Le coût par opération présente une grande disparité entre ses valeurs extrêmes. Le rapport entre les valeurs des ratios (fauteuil et m²) est également important. L'augmentation des surfaces est prépondérante dans cette évolution. Pour les rénovations (22 % des projets), le coût médian progresse fortement (+ 60 %), le ratio moyen est assez faible. Les valeurs extrêmes sont éloignées et le ratio au m² reste stable. Pour les opérations légères, le coût médian est plus important qu'en 2011 (+ 20 %).

Ainsi, les ratios de 2012 confirment les évolutions entamées au début des années 2000. Si l'on trouve encore une différence entre projets publics et privés, cette différence se réduit avec des projets privés de meilleure qualité architecturale en retour vers le centre-ville. Le ratio moyen rapporté à la surface reste stable (de 1.400 €/m² pour les contextes simples à 1.800 - 2.000 €/m² pour les opérations complexes). La moyenne pour les créations les plus coûteuses atteint un ratio de 5.800 € par fauteuil.

Certains de ces projets peuvent comporter des ratios jusqu'à 10.000 €/fauteuil. Outre les contraintes techniques ou architecturales, l'exigence de confort peut déterminer des ratios de surface jusqu'à 3,4 m² par place. L'augmentation des coûts ne pourra que progresser en raison de la mise en accessibilité des cinémas et des démarches environnementales.

Le document *Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration des salles de cinéma* est diffusé auprès du Conseil d'Administration de l'ADRC, du CNC, de la FNCF et des syndicats régionaux ainsi qu'auprès des associations régionales de salles. Il est disponible, sur demande, pour nos adhérents et nos partenaires professionnels.

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude de projets

La première édition de l'ouvrage « Créer ou transformer un cinéma », diffusé par correspondance par l'Agence fin 2003, a été épuisée en fin d'année 2006, ce qui a démontré l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités. La seconde édition est parue en octobre 2007, avec une mise à jour en fonction des évolutions apparues. Cette édition a été enrichie de plus d'un cinquième de la pagination initiale.

L'ouvrage propose une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma. Huit chapitres font le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Cette édition est épuisée depuis le mois de mars 2012. Entre 2007 et 2012, près de 480 exemplaires du Guide ont été diffusés. La diffusion s'est établie à environ 80 exemplaires par an, à la demande des porteurs de projets, des DRAC et organismes publics, ou lors d'interventions de formations pour de futurs professionnels, pour les élus locaux en charge des questions culturelles.

Un projet de nouvelle édition est à l'étude, car depuis 2007, des évolutions importantes se sont concrétisées, qu'il s'agisse de la projection numérique ou de l'accessibilité des salles de cinéma.

Enfin, plus globalement, la conception initiale du guide datant de 2003, cette première décennie nécessite, même si les fondamentaux restent d'actualité, de réinterroger la problématique de la salle de cinéma dans une prospective affirmée.

Néanmoins, selon la nature des demandes (exploitants, étudiants Fémis, Institutionnels), quelques copies « papier » ont été adressées, dans l'attente de publication d'une nouvelle version.

Projets	Aubusson (Ville), Guadeloupe (Privé), Pau (Ville), Sénégal (Privé), Nort-sur-Erdre (Ville)
Institutionnels	RTE (Réseau de Transport et d'Electricité) - Département Economie et Prospective
Etudiants	4 exemplaires

11. Photothèque

La photothèque de l'ADRC initiée en 1989, comprend en 2013 **des clichés concernant plus de 214 établissements de 172 villes pour un total de près de 21 000 images** qui présentent les établissements de jour et de nuit. Les divers clichés présentent l'insertion urbaine de ces établissements, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, avec les détails les plus significatifs de leur architecture ou aménagement.



« Le Long Court » à Coutances – Architecte : Pierre CHICAN

Les photographies de ce fonds, **libres de droits de reproduction**, ont été utilisées en 2013 par :

- *Saint-Etienne – Le Méliès* – 105 photos pour les « 30 ans du cinéma » utilisés sur différents supports (internet, réseaux sociaux) montrant l'histoire de l'évolution du Méliès,
- *Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne* – 6 photos pour l'illustration de leur fichier interne des cinémas et des tirages photos

Elles servent également à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle pour des élus, des fonctionnaires territoriaux, de futurs professionnels de la diffusion du film et des étudiants d'écoles de cinéma.

4 nouveaux reportages ont été réalisés en 2013 :

- Agen – Cap' Cinéma – 131 photos
- Agen – Studio Ferry – 224 photos
- Coutances – Le Long Court – 328 photos
- Pirou – Le Cotentin – 44 photos



« Le Cotentin » à Pirou – Architecte : LAMARE-FOURNIER

12. Participation à des actions de formation

Formation continue

Fémis – Formation continue

Depuis 2010, La FEMIS a mis en place une formation continue de « Directeur d'exploitation cinématographique ». En septembre 2013, le responsable du Département Etudes a reçu les stagiaires de la formation continue de la FÉMIS afin de leur présenter les actions du département dans le domaine architectural, et les enjeux actuels qui se posent aux salles de proximité.

Formation initiale

Fémis – Filière « distribution-exploitation »

Depuis la création de la filière (DISTEX), l'architecte conseil de l'Agence participe avec les responsables de cette filière (Emmanuel Papillon jusqu'en mars 2013 puis Jean Marc Quinton) à l'organisation du module d'enseignement consacré aux questions de la salle de cinéma sous l'angle architectural et urbain. Le module destiné aux étudiants de la promotion 2013 s'est déroulé en mars 2013 à Strasbourg et en avril à Paris.

Sont intervenus notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- J-Claude Pourtier et Gilbert Long, architectes spécialisés ;
- Gérard Cladel, architecte, spécialiste du projet urbain ;

Le module a débuté par un voyage d'immersion à Strasbourg qui a permis aux étudiants de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains :

- Accueil à la Drac et présentation de l'agglomération par Laurent Bogen, conseiller cinéma DRAC
- Visite cinéma *Odyssée* avec Farouk Gunaltay, directeur
- Visite des cinémas *Star* et *Saint Exupéry*
- Avant - première film « *Le temps de l'aventure* », débat avec Jérôme Bonnel
- Visite de l'*UGC Ciné-Cité* avec Thomas Moërlen, directeur adjoint
- Conférence téléphonique avec Gilles Florissi (dir. *UGC*) et Flore Tournois (dir. *Star*)
- Visite du quartier de L'Etoile avec Georges Heck, département cinéma, CUS Strasbourg
- Visite du cinéma *Le Trèfle* à Dorlisheim

Ces deux journées ont été co-organisées par Christian Landais pour l'ADRC et Laurent Bogen pour la DRAC Alsace, avec le concours de Gérard Cladel, urbaniste.

L'architecte-conseil de l'agence, Christian Landais, est intervenu ensuite auprès des étudiants de la filière Exploitation en présentant, d'une part, un panorama de l'histoire des salles et des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables et en fournissant, d'autre part, une information sur l'évolution des coûts de projets.



« Cinéma Vox » à Strasbourg

Mission

Patrimoine

Année 2013

1. Missions et services
2. Bilan des actions 2012 – Aide à la diffusion
3. Bilan des actions 2012 – Accompagnement
4. Service à destination des salles – Mise en réseau et Centre-ressources

1. Missions et services

La mission Répertoire/Patrimoine de l'ADRC, créée en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Ministère de la Culture, est la seule structure d'intervention qui apporte concrètement aux salles une possibilité d'accès aux films du Patrimoine par le financement et la diffusion de copies numériques (et 35 mm) à des conditions aménagées (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %). La programmation de ces films à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes (moins de 215.000 entrées annuelles par ville) est réalisée avec l'accord des distributeurs. Ses interventions concernent également :

- **L'édition de documents d'accompagnement sur les films**, gratuitement mis à disposition des salles et des publics.
- **Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements** dans les salles.
- **La diffusion de films muets et la proposition de ciné-concerts** à des conditions aménagées.
- **La proposition d'ateliers Jeune Public** à des conditions adaptées.
- **L'organisation de visionnements professionnels** de films de Répertoire en régions.
- **Une fonction de centre-ressources** au bénéfice des professionnels. La mission Répertoire assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit.

L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2. Bilan des actions 2013 - Aide à la diffusion

L'année 2013 en chiffres

Cette année, **577 établissements** ont bénéficié des copies ADRC Répertoire soit 28 % du parc des établissements cinématographiques. Ce résultat est en hausse de 23 % par rapport à 2012. Dans le contexte de développement numérique, le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC constate une évolution très importante du nombre de programmations effectuées (+ 76 %) et des entrées (+ 35 %) liée d'une part, mécaniquement, à l'augmentation du nombre de titres proposés (124 en 2013 contre 76 en 2012) et d'autre part, au travail régulier et pérenne des salles sur l'ensemble du territoire. Près de 90 % des programmations sont effectuées par des salles des Petites Villes et Villes Moyennes. Rappelons que la plupart de ces établissements étaient peu pris en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le secteur Répertoire. **L'année 2013 voit la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 15 ans avec une activité qui a très nettement progressé depuis 2004, comme le montrent les graphiques ci-après.**

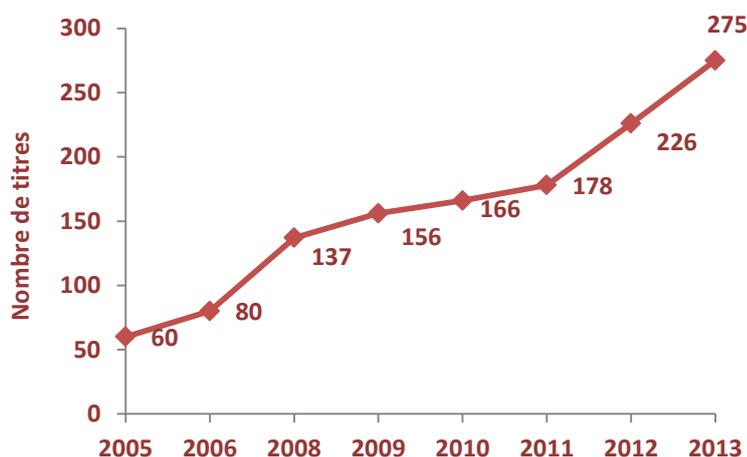
Nombre de salles par années



577 salles bénéficiaires en 2013.

Le nombre de salles qui ont recours aux copies Répertoire est en constante augmentation depuis 2004. La numérisation des salles et des catalogues est un facteur important de ce développement depuis 2011.

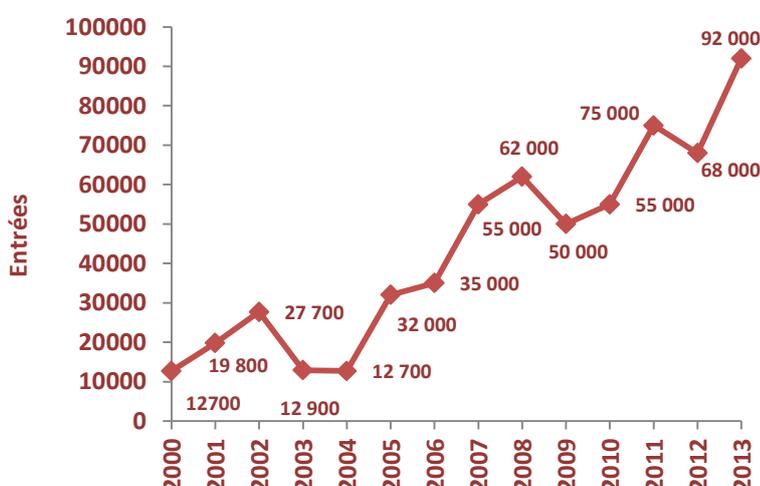
Titres programmés par années



275 titres diffusés en 2013.

L'ADRC propose aujourd'hui un fonds de 400 titres – courts et longs métrages – disponibles à des conditions aménagées dont 200 en DCP. Sur les 275 titres diffusés cette année, 188 le sont en numérique (68 %).

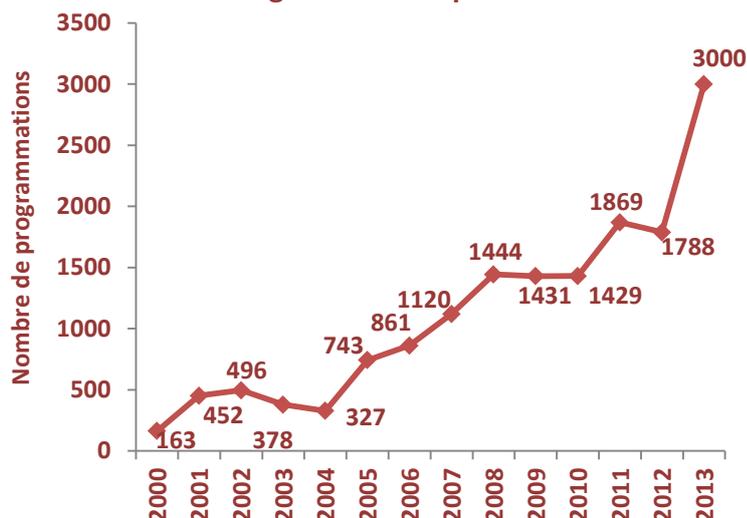
Entrées par années



92 000 entrées réalisées en 2013.

La fréquentation totale des copies ADRC Répertoire est en hausse de 35 % par rapport à l'année 2012. Depuis la création de la mission plus de 600.000 entrées ont été réalisées tous cycles confondus. Une augmentation constante des entrées est à l'œuvre depuis 2004.

Programmations par années



3 000 programmations en 2013

Il faut souligner ici l'évolution marquée de nos interventions dans le cadre de la transition numérique.

Ces programmations concernent par ailleurs de nouvelles salles peu actives sur le secteur du Patrimoine. La souplesse du numérique est ici un atout pour ces établissements situés bien souvent dans des régions où la diffusion du Patrimoine est particulièrement faible.

Nouveaux titres disponibles

Les 120 nouveaux titres en 2013 représentent 35 % des programmations globales et 38 % des entrées.

TITRES	REALISATEURS	DISTRIBUTEURS	PROG°	ENTREES
A BOUT DE SOUFFLE	Jean-Luc Godard	Carlotta Films	2	27
A NOS AMOURS	Maurice Pialat	Gaumont	4	65
ARTISTES ET MODELES	Frank Tashlin	Flash Pictures	7	196
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN	Dino Risi	Les Acacias	7	210
AVANTI ! (1)	Billy Wilder	Carlotta Films	1	76
CERTAINS L'AIMENT CHAUD	Billy Wilder	Théâtre du Temple	23	788
CINQUIEME COLONNE	Alfred Hitchcock	Swashbuckler Films		
CONTE D'ETE	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
DES GENS COMME LES AUTRES	Robert Redford	Madadayo Films		
DIAMANTS SUR CANAPE	Blake Edwards	Splendor Films	3	147
DJANGO	Sergio Corbucci	Carlotta Films		339
DOCTEUR JERRY ET MISTER LOVE	Jerry Lewis	Flash Pictures	42	759
DUEL	Steven Spielberg	Solaris Films	7	258
ENQUETE SUR UNE PASSION	Nicholas Roeg	Mission Distribution	1	16
EXODUS	Otto Preminger	Swashbuckler Films		
FEDORA	Billy Wilder	Carlotta Films	17	880
FENETRE SUR COUR	Alfred Hitchcock	Carlotta Films	4	196
FLEURS D'EQUINOXE	Yasujiro Ozu	Carlotta Films	6	215
FRANKENSTEIN	James Whale	Carlotta Films	3	88
HEIDI	Luigi Comencini	Splendor Films	9	266
HIROSHIMA MON AMOUR	Alain Resnais	Tamasa Distribution	2	45
IL ETAIT UNE FOIS EN AMERIQUE	Sergio Leone	Carlotta Films	4	126
IN THE LAND OF THE HEAD HUNTERS	Edward S. Curtis	Capricci Films		
IRMA LA DOUCE	Billy Wilder	Ciné Sorbonne	5	232
JEUNE ET INNOCENT	Alfred Hitchcock	Carlotta Films	4	84

KOKO LE CLOWN	Dave Fleischer	Gébéka Films	32	1.428
L'ARGENT DE POCHE	François Truffaut	Diaphana pour MK2		
L'ENFANT SAUVAGE	François Truffaut	Diaphana pour MK2		
L'HOMME DE RIO	Philippe De Broca	Les Acacias	24	697
L'HOMME INVISIBLE	James Whale	Carlotta Films	2	45
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES	François Truffaut	Diaphana pour MK2	3	54
L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP	Alfred Hitchcock	Swashbuckler Films	4	45
L'HOMME TRANQUILLE	John Ford	Splendor Films	20	245
LA BAIE DES ANGES	Jacques Demy	Ciné-Tamaris	28	690
LA BARBE A PAPA	Peter Bogdanovitch	Spinalonga		
LA BELLE ET LA BETE	Jean Cocteau	SND	35	806
LA CHASSE	Carlos Saura	Tamasa Distribution		
LA COLLECTIONNEUSE	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
LA DERNIERE LICORNE	A. Rankin Jr & J. Bass	Carlotta Films	43	2.185
LA FILLE DE RYAN	David Lean	Lost Films	16	224
LA GUEULE OUVERTE	Maurice Pialat	Gaumont		
LA MORT EN DIRECT	Bertrand Tavernier	Tamasa Distribution	2	18
LA PROPRIETE C'EST PLUS LE VOL	Elio Petri	Tamasa Distribution	5	219
LA REINE MARGOT	Patrice Chéreau	Pathé Films		
LARMES DE JOIE	Mario Monicelli	Les Acacias	69	961
LAURA	Otto Preminger	Théâtre du Temple	1	35
LE CRIMINEL	Orson Welles	Splendor Films		
LE DESERT DES TARTARES	Valerio Zurlini	Les Acacias	12	328
LE FILS UNIQUE	Yasujiro Ozu	Carlotta Films	21	757
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE	Chris Marker	Iskra		
LE GENOU DE CLAIRE	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
LE GOUT DU SAKE	Yasujiro Ozu	Carlotta Films	13	646
LE JOLI MAI	Chris Marker	Potemkine	29	967
LE MAGICIEN D'OZ (2D ET 3 D)	King Vidor	Théâtre du Temple	7	337
LE MEPRIS	Jean-Luc Godard	Carlotta Films	5	271
LE ROI ET L'OISEAU	Paul Grimault	Sophie Dulac	22	1.594
LE SABOTIER DU VAL DE LOIRE	Jacques Demy	Ciné-Tamaris	10	212
LE TOMBEUR DE CES DAMES (1961)	Jerry Lewis	Swashbuckler Films	25	323
L'ENFANT LION	Patrick Grandperret	Tamasa Distribution		
LES 400 COUPS	François Truffaut	Diaphana pour MK2	2	64
LES AVENTURES DU PRINCE AHMED	Lotte Reiniger	Carlotta Films	9	1.626
LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT	Jacques Demy	Ciné-Tamaris	25	1.001
LES DIX COMMANDEMENTS	Cecil B.DeMille	Swashbuckler Films	1	19
LES INCORRUPTIBLES	Brian de Palma	Flash Pictures	2	48
LES MISERABLES	Raymond Bernard	Pathé Films	1	165
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG	Jacques Demy	Ciné-Tamaris	45	1.422
LES RAISINS DE LA COLERE	John Ford	Théâtre du Temple pour GFC	7	568
LES SENTIERS DE LA GLOIRE	Stanley Kubrick	Carlotta Films	6	219
LES SEPT SAMOURAÏS	Akira Kurosawa	Le Pacte	9	176
LES VOYAGES DE SULLIVAN	Preston Sturges	Splendor Films		
LET'S GET LOST	Bruce Weber	Le Pacte	10	445
LETTRE DE SIBERIE	Chris Marker	Tamasa Distribution		
LETTRE D'UNE INCONNUE	Max Ophuls	Carlotta Films		

LEVEL FIVE	Chris Marker	Tamasa Distribution		
LOULOU	Maurice Pialat	Gaumont		
MA NUIT CHEZ MAUD	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
MAIS QUI A TUE HARRY	Alfred Hitchcock	Swashbuckler Films	21	233
MAMMA ROMA	Pier Paolo Pasolini	Carlotta Films	6	341
MARKER TOUT COURT	Chris Marker	Tamasa Distribution		
MEDEE	Pier Paolo Pasolini	Carlotta Films	2	91
MERE JEANNE DES ANGES	Jerzy Kawalerowicz	Baba Yaga Films		
MON ONCLE	Jacques Tati	Carlotta Films	3	190
MONTE-LA-DESSUS	Sam Taylor	Carlotta Films	8	482
MORT D'UN CYCLISTE	Juan Antonio Bardem	Tamasa Distribution	61	1.579
NANOUK L'ESQUIMAU	Robert J. Flaherty	Théâtre du Temple pour GFC		
NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE	Maurice Pialat	Gaumont	4	139
OBSSESSION	Brian De Palma	Carlotta Films		
PASSE TON BAC D'ABORD	Maurice Pialat	Gaumont		
PAULINE A LA PLAGE	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
PERCEVAL LE GALLOIS	Eric Rohmer	Les Films du Losange		
PIERROT LE FOU	Jean Luc Godard	Carlotta Films		
PLEIN SOLEIL	René Clément	Carlotta Films	65	1.280
POLICE	Maurice Pialat	Gaumont		
POUSSIÈRE DANS LE VENT	Hou Hsiao Hsien	Splendor Films		
QUADROPHENIA	Franc Roddam	Solaris Distribution	14	455
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ?	Mike Nichols	Solaris Distribution	2	120
SA MAJESTÉ DES MOUCHES	Peter Brook	Carlotta Films	1	9
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME	Pier Paolo Pasolini	Carlotta Films	2	41
SANS SOLEIL	Chris Marker	Tamasa Distribution		
SCARFACE	Brian De Palma	Splendor Films	2	51
SEPT ANS DE REFLEXION	Billy Wilder	Théâtre du Temple	6	318
SIDEWALK STORIES	Charles Lane	Carlotta Films	3	102
SOUS LE SOLEIL DE SATAN	Maurice Pialat	Gaumont	3	58
SPECIALE PREMIERE	Billy Wilder	Les Acacias	11	533
STALAG 17	Billy Wilder	Swashbuckler Films	6	220
SUEURS FROIDES	Alfred Hitchcock	Théâtre du Temple	18	547
THE CONNECTION	Shirley Clarke	Les Films du Camélia		
TRIOLOGIE BILL DOUGLAS	Bill Douglas	UFO	13	735
TUEZ CHARLEY VARRICK	Don Siegel	Solaris Distribution		
UN GALOP DU DIABLE	George Marshall	Flash Pictures	4	88
UN SINGE EN HIVER	Henri Verneuil	Tamasa Distribution	4	110
UN, DEUX, TROIS	Billy Wilder	Swashbuckler Films	28	1.587
UNE CHAMBRE EN VILLE	Jacques Demy	Ciné-Tamaris	13	142
UNE FEMME DOUCE	Robert Bresson	Les Acacias		
UNE FEMME EST UNE FEMME	Jean Luc Godard	Carlotta Films		
UNE PLACE AU SOLEIL	George Stevens	Splendor Films		
VACANCES ROMAINES	William Wyler	Splendor Films	21	821
VAN GOGH	Maurice Pialat	Gaumont	4	98
VOYAGE A TOKYO	Yasujiro Ozu	Carlotta Films	37	949
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER	Michael Cimino	Carlotta Films		
TOTAL			934	30 432

1. Films réédités en fin d'année 2013 dont la diffusion ADRC Répertoire débutera en 2014.
2. Film mis à disposition par le distributeur aux conditions ADRC dans le cadre de la rétrospective Billy Wilder.
3. Films numérisés en 2013 mais dont la réédition en 35 mm est antérieure. La numérisation des catalogues effectuée par les ayants droit se développe avec le soutien fréquent du CNC (aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine). Le Département Répertoire assure, en accord avec les distributeurs, le financement de DCP supplémentaires des titres dernièrement numérisés, sur lesquels il est intervenu au préalable en 35 mm. En 2013, cette intervention concerne 27 titres.

Nos partenaires distributeurs

Sept nouveaux distributeurs viennent compléter le nombre de nos partenaires en 2013 :

Capricci Films ▪ ISKRA ▪ Les Films du Camélia ▪ Potemkine ▪ SND ▪ Spinalonga ▪ UFO

L'Agence poursuit son travail avec les distributeurs suivants :

Action-Théâtre du Temple ▪ Ad Vitam ▪ Arkeion ▪ Artédis ▪ Baba Yaga Films ▪ Carlotta Films ▪ Chrysalis Films ▪ Ciné Classic ▪ Ciné Sorbonne ▪ Cinéma Public Films ▪ Coopérative DHR ▪ Disney ▪ ED Distribution ▪ Flash Pictures ▪ Gaumont ▪ Gébéka Films ▪ Le Pacte ▪ Les Acacias ▪ Les Editions Montparnasse ▪ Les Films de Mon Oncle ▪ Les Films du Losange ▪ Les Films du Paradoxe ▪ Les Films Sans Frontières ▪ Les Grands Films Classiques ▪ Lost Films ▪ Madadayo Films ▪ Malavida ▪ Mission Distribution ▪ Moonriver Entertainment ▪ MK2 ▪ Orly Films ▪ Pathé Distribution ▪ Pyramide Distribution ▪ Shellac ▪ Solaris Distribution ▪ Sophie Dulac Distribution ▪ Splendor Films ▪ Swashbuckler Films ▪ Tamasa Distribution ▪ Warner Bros ▪ Zootrope Films.

Les partenariats avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié à leurs catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion. Rappelons que les distributeurs de films de Patrimoine (sauf inédits) sont exonérés de contributions numériques (VPF).

Les copies Jeune Public

Les films destinés au Jeune Public sont particulièrement bien représentés au sein du catalogue ADRC Répertoire. En 2013, l'ADRC est intervenue sur les titres suivants :

- **Chaplin, Keaton, Pierre Etaix et ses pairs** (1917-1971), Pierre Etaix, L'Agence du court métrage
- **Heidi** (1952), Luigi Comencini, Splendor Films
- **Koko le clown** (1933), Dave Fleischer, Gébéka Films
- **La Barbe à papa** (1973), Peter Bogdanovitch, Spinalonga
- **La Belle et la Bête** (1945), Jean Cocteau, SND
- **La Dernière licorne** (1982), Arthur Rankin Jr & Jules Bass, Carlotta Films
- **Le Magicien d'Oz (2D et 3D)** (1939), King Vidor, Théâtre du Temple
- **Le Roi et l'oiseau** (1979), Paul Grimault, Sophie Dulac
- **L'Enfant lion** (1992), Patrick Grandperret, Tamasa Distribution
- **Mon oncle** (1958), Jacques Tati, Carlotta Films
- **Sidewalk Stories** (1989), Charles Lane, Carlotta Films

La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le [site Internet de l'ADRC](#).

Ces copies disponibles pour des séances Jeune Public peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels, ou d'ateliers proposés à des conditions économiques aménagées. L'ADRC pourra prendre en charge les frais de déplacements de l'intervenant (conditions valables uniquement sur les copies ADRC).

Accessibilité sensorielle

Afin d'encourager la programmation de séances audio-décrites et/ou sous-titrées, le département Répertoire assure un repérage des œuvres disponibles. En 2013, Les films de répertoire disponibles auprès de l'ADRC en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME) sont les suivants :

- **Boudu sauvé des eaux** de Jean Renoir (Pathé), SME
- **Dimanche à Pékin** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **French Cancan** de Jean Renoir (Gaumont), AD et SME
- **Junkopia** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **L'Homme de Rio** de Philippe de Brocca (Les Acacias), AD et SME
- **La Jetée** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **La Reine Margot** de Patrice Chéreau (Pathé), AD et SME
- **Le Carrosse d'or** de Jean Renoir (Les Acacias), AD et SME
- **Les Demoiselles de Rochefort** de Jacques Tati (Ciné-Tamaris), SME
- **Les Enfants du Paradis** de Marcel Carné (Pathé), AD et SME
- **Les Misérables** de Raymond Bernard (Pathé), SME
- **Les Vacances de M. Hulot** de Jacques Tati (Carlotta Films p/o Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Lettre de Sibérie** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **Level Five** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **Playtime** de Jacques Tati (Carlotta Films Pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Sans soleil** de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- **Une femme douce** de Robert Bresson (Les Acacias), AD et SME

Une mémoire en courts

Présentation

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001 a permis d'associer le travail de la mission Répertoire de l'ADRC à celui de l'Agence du court métrage. Le quatrième volet de cette collection « Chaplin, Keaton, Etaix et ses pairs » conçu en 2012 par l'Agence du court métrage avec le soutien du CNC, de l'AFCAE et de l'ADRC en collaboration avec Carlotta Films et Lobster Films, est sorti le 10 avril 2013. Ce programme de cinq courts métrages burlesques est disponible aux conditions ADRC (absence de MG, partage à 50 %). La programmation est assurée par l'Agence du court métrage.

En pleine forme, de Pierre Etaix, fiction, 1971/2001, 12'

Charlot fait une cure (The Cure), de Charles Chaplin, fiction, 1917, 24'

Rupture, de Pierre Etaix, fiction, 1961, 11'

La Maison démontable (one Week), de Buster Keaton, fiction, 1920, 22'

Heureux anniversaire, de Pierre Etaix, fiction, 1962, 12'

Ce programme comptabilise 47 locations et 2.642 spectateurs en 2013.

Accompagnement

Le ciné-concert proposé à des conditions aménagées par l'ADRC et créé par Laurent Marode (piano) et Ronald Baker (trompette) a été présenté cette année dans les salles suivantes : Max Linder de Ribérac (24), Ciné-Garlin de Garlin (64), Lux de Cadillac (33).

Un document spectateur conçu par l'Agence du court métrage en concertation avec l'ADRC, l'AFCAE et le distributeur est disponible gratuitement pour les salles diffusant les films de l'opération. L'ADRC et l'Agence du court métrage ont établi une liste commune de personnes susceptibles d'accompagner le programme. Rappelons que l'ADRC finance les frais de déplacements des intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles et des musiciens accompagnant les films.

Les programmes disponibles en 2013

9 films produits par **Pierre Braunberger**. En partenariat avec Les Films du Jeudi.
Ce programme sera disponible en DCP en 2014.

5 films autour de **Jacques Tati**. En partenariat avec Les Films de Mon Oncle.
Ce programme sera disponible en DCP en 2014.

Résultats en nombre de programmations réalisées

En programme	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
BRAUNBERGER	71	27	15	3	4	3	1	1	1	0	3	1	-	130
TATI		81	21	14	3	6	3	2	6	4	2	1	2	145
DAUMAN				23	3	6	1	0	1	0	0	0	-	34
ETAIX													47	47

3. Bilan des actions 2013 – Accompagnement

Les documents édités en 2013

Pour chaque circulation de cycles ou de certains films le nécessitant, l'Agence édite des documents mis à disposition des salles et des publics. En 2013, 8 documents ont été édités par l'ADRC (61 000 exemplaires).

Rétrospective Jerry Lewis

Textes : Emmanuel Dreux

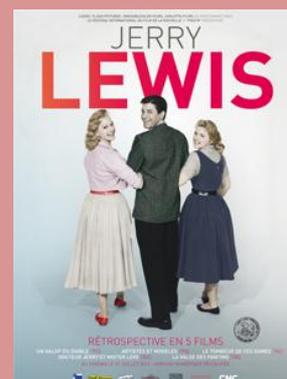
Document édité par l'ADRC en partenariat avec Le Festival International du Film de La Rochelle, Positif, Flash Pictures, Swashbuckler Films, Carlotta Films.

Tirage ADRC : 8.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Flash Pictures, Swashbuckler Films, Carlotta Films.

Conception : ADRC.



Rétrospective Billy Wilder

Textes : Michel Ciment

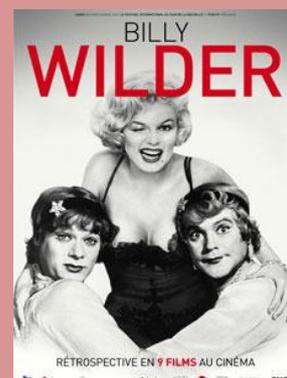
Document édité par l'ADRC en partenariat avec Le Festival International du Film de La Rochelle, Positif.

Tirage ADRC : 8.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Les Acacias, Carlotta Films, Ciné Sorbonne, Splendor Films, Swashbuckler Films, Théâtre du Temple.

Conception : ADRC.



Rétrospective Jacques Demy

Textes : Mathieu Orléan.

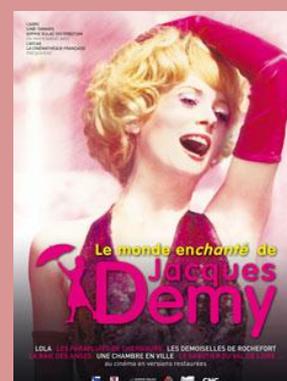
Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française, l'AFCAE, Ciné-Tamaris, Sophie Dulac Distribution.

Tirage ADRC : 8.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Ciné-Tamaris, Sophie Dulac Distribution.

Conception : ADRC.



Rétrospective Yasujiro Ozu

Textes : Pascal-Alex Vincent.

Document édité par l'ADRC en partenariat avec Carlotta Films.

Tirage ADRC : 6.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Carlotta Films.

Conception : ADRC.



La Belle et la Bête

Textes : Jacques Aumont (Les Enfants de Cinéma)

Document édité par l'ADRC en partenariat La Cinémathèque française, Les Enfants de Cinéma, SND (Groupe M6).

Tirage ADRC : 8.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : SND (Groupe M6).

Conception : ADRC.



Rétrospective Planète Marker

Textes : Bamchade Pourvali.

Document édité par l'ADRC et Le GNCR en partenariat avec Les Cinémas du Centre Pompidou, Iskra, Potemkine.

Tirage ADRC : 5.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Iskra, Potemkine, Tamasa Distribution.

Conception : ADRC.



Rétrospective Pier Paolo Pasolini

Textes : Aurore Renaut

Document édité par l'ADRC en partenariat avec La Cinémathèque française et Carlotta Films.

Tirage ADRC : 8.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Carlotta Films.

Conception : ADRC.



Rétrospective Eric Rohmer

Textes : Noël Herpe.

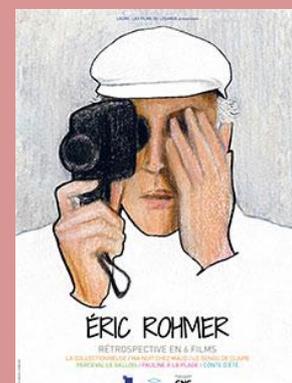
Document édité par l'ADRC en partenariat avec Les Films du Losange.

Tirage ADRC : 10.000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : Les Films du Losange.

Conception : ADRC.



EN PARTENARIAT

Trilogie Bill Douglas

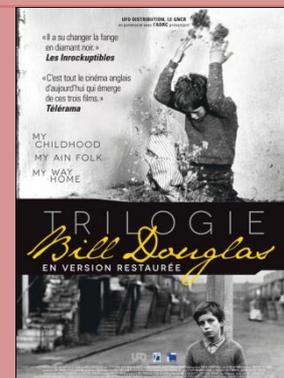
Document édité par UFO, Le GNCR en partenariat avec l'ADRC.

Format dépliant affichette 40/60.

Distribution : UFO Distribution.

Conception : ADRC.

Impression : UFO et GNCR.



EN PARTENARIAT

Une mémoire en courts 4 : Chaplin, Keaton, Etaix et ses pairs.

Textes : Jean-Claude Carrière, Odile Etaix.

Document édité par L'Agence du court métrage en partenariat avec l'ADRC, l'AFCAE.

Tirage ADRC : 4.000 exemplaires.



Avant-programmes numériques

Le département Répertoire de l'ADRC s'est associé cette année à l'Association des Cinémas de proximité d'Aquitaine (ACPA) dans le but de diffuser des compléments de programme numériques. L'ACPA produit, en effet, depuis 2011 une série d'entretiens filmés afin d'accompagner, dans quarante salles en Aquitaine, les films de répertoire présentés dans le cadre de son dispositif *Cinémémoire*. L'ADRC participe cette année financièrement aux frais techniques mais également en tant que Centre-ressources. La diffusion de chacun de ces entretiens s'effectue en avant-programmes des longs métrages concernés, sur l'ensemble du territoire, en projection commerciale, gratuitement, au format DCP et sans KDM. L'Association de Cinémas d'Art et Essai en Midi-Pyrénées, Aquitaine et Limousin (ACREAMP) est par ailleurs partenaire de 3 numéros (*Larmes de Joie*, *Les Parapluies de Cherbourg* et *Une Chambre en ville*) pour la conception et la diffusion en Midi-Pyrénées et Limousin. Ce partenariat se développe en 2014.

Boulevard du crépuscule de Billy Wilder (Splendor Films).

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Erika Laxun et William Quoniou - 6'

Production : ACPA et Marmita Films en collaboration avec l'ADRC.

Diffusion ADRC : 26 salles en région Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération Ciné Collection (GRAC).

La Porte du paradis de Michael Cimino (Carlotta Films).

Un entretien avec Jean-Marie Tixier (Maître de conférence en cinéma et littérature, spécialiste du Western) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'10) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.
Diffusion ADRC : en région Languedoc-Roussillon au Cinéma de Saint-Chelly d'Apcher et au Cinéma René Raynal de Langogne.

Les Parapluies de Cherbourg de Jacques Demy (Ciné-Tamaris).

Un entretien avec Charlotte Garson (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'18) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Diffusion ADRC : en régions Pays-de-la-Loire au cinéma L'Entracte à Sablé-sur-Sarthe, en Bourgogne au cinéma Vox de Marcigny, en Bretagne au Quai des Images de Loudéac, en Midi-Pyrénées au cinéma Les Nouveaux Bleus de Beaumont-de-Lomagne et au cinéma Le Rex de Blagnac.

Une Chambre en ville de Jacques Demy (Ciné-Tamaris).

Un entretien avec Charlotte Garson (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago (6'18) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Larmes de joie de Mario Monicelli (Les Acacias).

Un entretien avec Marie-Pierre Lafargue (spécialiste du cinéma italien) réalisé de Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (6'15) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

Diffusion ADRC : en région Centre au cinéma Les Lobis de Blois.

Les Visiteurs du soir de Marcel Carné (Mission Distribution).

Un entretien avec Geneviève Sellier (professeur de cinéma à l'Université Bordeaux 3) réalisé par Laetitia Daleme 6' - Production : ACPA / Imago vidéo en collaboration avec l'ADRC.

Diffusion ADRC : en région Bourgogne au Cinéma Vox de Marcigny.

À venir (2014) : Diamants sur canapé de Blake Edwards (Splendor Films).

Un entretien avec Jean-Baptiste Thoret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme - production ACPA et Imago vidéo (6'53) en collaboration avec l'ADRC.

Exposition : Le monde enchanté de Jacques Demy

À l'occasion de l'événement **Le monde enchanté de Jacques Demy** à La Cinémathèque française (avril – août 2013), une exposition composée de 13 photographies de tournage et de dessins provenant des collections de Ciné-Tamaris a été proposée aux salles programmant la rétrospective Jacques Demy. Composée de treize planches de format A3 vendue au prix de trente euros, cette exposition permet de créer un événement dans les salles et les espaces d'accueil en apportant une plus grande visibilité à la rétrospective. Les commandes se poursuivent en 2014.

Exposition : La Belle et la Bête

10 photographies provenant des collections de SNC (Groupe M6) ont été proposées aux salles à l'occasion de la réédition du chef-d'œuvre de Jean Cocteau dans sa version restaurée (SND). Ce portfolio faisait suite à l'exposition Jean Cocteau & le Cinématographe (octobre 2013, août 2014) à la Cinémathèque française dans le cadre du cinquantenaire de la disparition de Jean Cocteau. Les commandes se poursuivent également en 2014.

Un aperçu des expositions et les bons de commande sont disponibles en ligne sur le site de l'ADRC.

Les ciné-concerts ADRC

Modalités

Depuis septembre 2004, le département Répertoire permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des séances de ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmateurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au Jeune Public. Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées.
- Accès à des tarifs négociés auprès de plus de 20 interprètes et compositeurs.
- Prise en charge des frais de déplacements des musiciens.
- Mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs sur certains titres.

Titres	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
<i>Atelier « éveil musical »</i>			3	19	6		2	-	-	1	31
<i>Autour des pionniers de l'animation</i>						36	36	2	-	1	75
<i>Charley Chase Follies</i>	26	47	10	1	3	4	6	13	15	-	125
<i>Duel (cinemix)</i>						1	3	2	-	-	6
<i>En vitesse / Speedy</i>				1	1	18	2	-	-	-	22
<i>Faut pas s'en faire / Why worry</i>			1	5	-	1	-	-	-	5	12
<i>Gosses de Tokyo</i>		2	7	2	5	8	1	2	-	1	28
<i>Koko le clown</i>										8	8
<i>L'Aurore</i>		25	10	5	11	5	4	3	5	3	71
<i>L'Éventail de Lady Windermere</i>				19	17	-	-	3	-	-	39
<i>L'Homme à la Caméra</i>				1	5	10	3	1	1	-	21

<i>La Jeune fille au carton à chapeau</i>										1	1
<i>La Maison de la rue Troubnaïa</i>							1	-	1	-	2
<i>La Passion de Jeanne d'Arc</i>						2	-	1	-	-	3
<i>Laurel & Hardy : The Best</i>								3	14	-	17
<i>Le Cameraman</i>		1	11	12	11	9	4	3	3	1	55
<i>Le Cinéma de Max Linder</i>										7	7
<i>Le Mécano de la Général</i>										3	3
<i>Le Maître du Logis</i>						1	-	-	-	-	1
<i>Les Aventures du Prince Ahmed</i>				7	39	3	5	5	1	1	61
<i>Les Deux Orphelines</i>			10	8	-	3	-	-	-	-	21
<i>Les Fables de Starewitch d'après</i>								7	1	5	13
<i>Les Folles inventions de M. Bricolo</i>									8	13	21
<i>Les Rapaces</i>				2	2	-	1	-	-	-	5
<i>Metropolis</i>								2	20	18	40
<i>Monte là-dessus / Safety Last</i>		20	57	3	5	4	3	6	7	6	111
<i>Nanouk l'esquimau</i>								-	-	-	-
<i>Pink Floyd (concert conférence)</i>					1	-	-	-	-	-	1
<i>So this is Paris</i>								2	9	1	12
<i>The Lodger</i>								29	39	4	74
<i>Trois (Més)aventures d'Harold</i>						9	15	10	20	8	62
<i>Une mémoire en courts</i>										3	3
<i>Vampyr</i>						1	-	1	1	-	3
<i>Vive le Sport / The Freshman</i>			11	24	11	5	2	2	4	2	61
Total	26	95	120	109	117	120	117	107	114	90	1.015

- **90 ciné-concerts** ont été proposés par l'ADRC dans 79 salles en 2013, 450 depuis 2004.

Les films ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants. En dépit d'une légère baisse en 2013 au profit d'autres propositions (ateliers Jeune Public, ciné-lectures), les résultats enregistrés depuis 2004 témoignent d'avancées très encourageantes sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les Petites Villes avec un soutien fréquent des associations régionales et des collectivités territoriales. Des circulations sont initiées en effet régulièrement en Aquitaine (avec l'ACPA), Poitou-Charentes (CLAP), Bourgogne (CIB), Basse-Normandie (MACAO) et Rhône-Alpes (GRAC). Outre les passerelles possibles avec le secteur du spectacle vivant, cette action permet de renforcer l'identité des salles de proximité comme véritables lieux de convivialité.

En 2013, la version intégrale restaurée de *Metropolis* de Fritz Lang (MK2) est particulièrement plébiscitée avec 18 ciné-concerts cette année (40 depuis 2011) tout comme les programmes de courts métrages de Charley Bowers, *Les Folles inventions de M. Bricolo* (Tamasa). Un partenariat avec l'ARFI (Association à la recherche d'un folklore imaginaire) a permis la diffusion de 8 ciné-concerts du programme *Koko le clown* (Gébéka). Ce programme de sept films d'animation, réalisés entre 1918 et 1929 permet de découvrir l'œuvre pionnière de Max et Dave Fleischer. Combinant prises de vue réelles et images animées, les films sont accompagnés par Jean Bolcato (contrebasse, voix) et Guy Villerd (saxophone, ténor, *laptop*).

Les ateliers Jeune Public

Le département Répertoire de l'ADRC propose à des conditions économiques aménagées des ateliers à destination du Jeune Public. Ces ateliers de sensibilisation autour des films disponibles auprès de l'ADRC Répertoire permettent de manière ludique de découvrir les arcanes du Septième Art. Ces séances sont encadrées par des professionnels du cinéma et proposées à des conditions adaptées aux salles de cinéma.

Du muet au parlant

Animé par Hélène Vouhé et Alexandre Banfic, l'atelier « Du muet au parlant » combine un ciné-concert et un éveil musical ou une initiation aux rapports entre le son et l'image. Cette année cette animation a été présentée au cinéma Le Long Court de Coutances autour du film *Les Folles inventions de M. Bricolo* de Charley Bowers.

De l'image fixe à l'image animée

Cette animation créée et animée par Anne Gourdet-Marès autour du film *Les Aventures du Prince Ahmed* de Lotte Reiniger permet de découvrir les évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à animée. Programmée cette année dans 6 villes de la région Basse-Normandie (Mortagne-au-Perche, Le Teils-sur-Huisne, L'Aigle, Sées, La Ferté-Macé, Flers) en partenariat avec l'association MACAO 7^{ème} Art, cette animation propose en outre une démonstration de jouets optiques et aborde la fabrication du film de Lotte Reiniger et les ombres chinoises.

L'Atelier 3D

En s'appuyant sur la thématique des monstres et la projection en 3D du film *L'Etrange créature du lac noir* de Jack Arnold, cette animation se propose de remonter le temps et de découvrir quelques inventions qui ont permis de créer des images en relief, de la stéréoscopie aux anaglyphes jusqu'au cinéma numérique. La projection de plaques de lanterne en relief et d'images en anaglyphe permet de comprendre les petits secrets des films en 3D. Anne Gourdet-Marès est intervenue cette année à Condé-sur-Vire, Douvres-la-Délivrande, La Ferté-Macé, Falaise, Thury-Harcourt, Aunay-sur-Odon, Equeurdreville, Saint-Lô, Vire, Coutances, Condé-sur-Noireau, Lisieux, Villedieu-les-Poêles en partenariat avec MACAO 7^{ème} Art et à Clermont-L'Hérault.

De l'écrit à l'écran

L'ADRC propose, en collaboration avec Boris Henry (chargé de cours en Histoire du cinéma aux universités d'Aix-Marseille et d'Avignon et des Pays de Vaucluse) des ateliers sur les adaptations de différents films disponibles auprès de l'ADRC comme *Moby Dick* de John Huston (d'après Herman Melville), *L'Île au trésor* de Victor Fleming (d'après R.L. Stevenson), ou encore *Zazie dans le Métro* de Louis Malle (d'après Raymond Queneau). Après la projection de l'un des films du programme, Boris Henry incite les jeunes spectateurs à considérer le film en fonction de deux axes. Ses liens avec le roman dont il est tiré et ses spécificités en tant que film. Boris Henry est intervenu au cinéma Majestic de Richelieu pour présenter *Alice* de Jan Švankmajer (d'après Lewis Carroll).

Les burlesques au cinéma : quelle famille

Cet atelier créé par Emmanuel Dreux (Maître de conférence à l'Université Paris 8) propose, à partir d'un large choix de films burlesques de Max Linder, Charles Chaplin, Pierre Etaix, Jerry Lewis, proposés par l'ADRC, de parcourir les liens nombreux qui unissent cette famille, au-delà des filiations et des générations, pour montrer qu'il s'agit d'une même tradition comique. En 2013, le cinéma Le Dietrich de Poitiers a proposé cette animation.

La présentation des différents ateliers Jeune Public proposés à des conditions économiques aménagées est disponible en ligne sur le site de l'ADRC (rubrique Répertoire > Jeune Public).

Les animations

Jazz et cinéma

Le trio Invite et l'ADRC présentent **une animation originale « jazz et cinéma »** autour de cinq films disponibles auprès de l'ADRC. Ces concerts-conférences qui précèdent la projection mettent en lumière des grands moments de l'histoire du jazz et du cinéma. De Charlie Parker (*Bird* de Clint Eastwood), à Miles Davis (*Ascenseur pour l'échafaud* de Louis Malle) en passant par Chet Baker (*Let's get lost* de Bruce Weber) ou encore Charlie Mingus (*Shadows* de John Cassavetes) et le Freddie Red Quartet avec Jackie McLean (*The Connection* de Shirley Clarke), le trio revisite leur répertoire avec des invités de renom comme le trompettiste Ronald Baker ou le saxophoniste David Sauzay.

En 2013, 8 concerts-conférences du trio Invite autour du film *Shadows* ont été présentés dans le département de l'Essonne à Brétigny-sur-Orge (Ciné 220), Les Ulis (Ciné Jacques Prévert), Chilly-Mazarin (Cinéma François Truffaut), Saint-Michel-sur-Orge (Ciné Carné), Viry-Châtillon (Le Calypso), Montgeron (Le Cyrano), Verrières-le-Buisson (Le Colombier) en collaboration avec l'association Cinessonne et à Bretenoux-Biars (Cinéma Robert Doisneau).

Ciné-Lecture

L'ADRC propose, en partenariat avec La compagnie Les Fileurs d'écoute (Bernard Mazzinghi et Cindy Rabouan), des ciné-lectures à des conditions aménagées. Avant la projection, les comédiens abordent la création d'un film par la lecture de textes de cinéastes (correspondance, journal...). Ils donnent à entendre dans une forme proche de la radiophonie, la complexité et les hasards de la genèse d'un film en train de se faire.

30 ciné-lectures ont été présentées cette année avec le concours fréquent des associations régionales. À l'occasion du cinquantenaire de la mort de Jean Cocteau, Les Fileurs d'écoute ont présenté à six reprises une création originale autour du film *La Belle et la Bête*. Durant trente minutes, cette lecture propose un montage littéraire composé d'extraits du journal de Jean Cocteau, suivant la progression du tournage, du mois d'août 1945 jusqu'à l'enregistrement de la bande originale en avril 1946.

Rappelons que l'ADRC prend en charge les frais de déplacements des comédiens.

FILMS	LOCALITES
2001, l'Odyssée de l'Espace de Stanley Kubrick	Creil (La Faïencerie)
Ascenseur pour l'échafaud de Louis Malle	En partenariat avec l'ACC Châteauroux (L'Apollo), Selles-sur-Cher (Le Studio), Le Blanc (Cinéma Studio), Bourges (Maison de la Culture), Richelieu (Le Majestic), Montrichard (Le Régent) Mont-Saint-Aignan (L'Ariel), Romainville (Le Trianon)
Etudes sur Paris d'André Sauvage	Loudéac (Le Quai des Images)
La Belle et la Bête de Jean Cocteau	En partenariat avec l'ACAP : Amiens (Cinéma Saint-Leu), Senlis (Le Jeanne d'Arc), Meru (Cinéma Domino), Clermont (Le Clermontois) Bourges (La Maison de la Culture), Montbard (Le Phénix)
La Nuit du chasseur de Charles Laughton	En partenariat avec les Cinémas Indépendants de Bourgogne : Digoin (Le Majestic), La Charité-sur-Loire (Le Crystal Palace), Semur-en-Auxois (Cinéma L'Etoile) Dunkerque (Studio 43), Senlis (Cinéma Jeanne d'Arc)

4. Service à destination des salles – Mise en réseau et Centre-Ressources

Interventions en salles

Le repérage d'intervenants (universitaires, rédacteurs ou critiques, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2013. Ce repérage a été renforcé grâce à l'envoi régulier d'un questionnaire destiné aux intervenants et précisant leurs domaines de compétence. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission. L'ADRC prend en charge leurs frais de déplacements pour les salles programmant les copies de l'Agence. C'est à l'exploitant de s'entendre avec l'intervenant sur le montant des prestations et sur le mode de règlement.

De nombreuses salles ont accueilli cette année des professionnels pour animer des rencontres avec les publics autour des films. Citons, concernant les derniers titres ou cycles proposés :

Les Visiteurs du soir de Marcel Carné : Noël Herpe est intervenu au cinéma L'Entracte de Sablé-sur-Sarthe.

Bienvenue M. Chance de Hal Ashby : Laura Laufer est intervenue au cinéma Le Lux de Bellac.

Lolita de Stanley Kubrick : Emeric Delastens est intervenu au cinéma Le Lux de Bellac.

Le Cinéma de Max Linder de Max Linder : Binh Nguyen Trong est intervenu au cinéma Max Linder de Saint-Girons et au Centre Multimédia de Tarascon-sur-Ariège.

Le Joli mai de Chris Marker et Pierre Lhomme : Bamchade Pourvali est intervenu dans les salles du réseau Cinéphare.

Une chambre en ville de Jacques Demy : Alexis Lormeau est intervenu au cinéma Rex de Nogent-le-Rotrou.

Le Fils unique, Le Goût du saké, Voyage à Tokyo : Pascal-Alex Vincent est intervenu sur le cycle Yasujiro Ozu aux cinémas Majestic de Vesoul et L'Apollo de Châteauroux.

Le département Répertoire de l'ADRC a participé aux frais de déplacements d'intervenants dans le cadre de différentes manifestations organisées par des salles comme Les Bobines du jeudi au Méliès de Pau ou l'Université Populaire du cinéma Jean Eustache à Pessac.

Mise en réseau

AFCAE

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'AFCAE. En 2013, des actions complémentaires ont été menées sur les films soutenus par l'Association des cinémas d'Art et d'Essai ; notamment **Bertha Boxcar** de Martin Scorsese (Mission), **Les Sept samouraïs** d'Akira Kurosawa (Le Pacte – La Rabbia), **Spéciale première** de Billy Wilder et **Une femme douce** de Robert Bresson (Les Acacias). Citons également la rétrospective Jacques Demy (Ciné-Tamaris) ou encore le programme **Une mémoire en courts** **Chaplin, Keaton, Pierre Etaix et ses pairs** conçu par l'Agence du court métrage. Des actions similaires ont eu lieu en partenariat avec le groupe Jeune Public à l'occasion des rééditions du chef-d'œuvre de Paul Grimault, **Le Roi et l'oiseau** (Sophie Dulac Distribution) et du programme **Koko le clown** de Dave et Max Fleischer (Gébéka).

Le responsable du département Répertoire de l'ADRC participe activement aux travaux du groupe tout au long de l'année. L'Agence est par ailleurs partenaire des Rencontres Nationales Art et Essai où elle présente chaque année une création originale en ciné-concert. En 2013, il s'agissait du programme **Chaplin, Keaton, Pierre Etaix et ses pairs** accompagné au Reflet Médecis par Laurent Marode (piano) et Fabien Mary (trompette).

Archives françaises du film du CNC

Le programme **Autour des pionniers de l'animation (Du praxinoscope au cellulo)**, conçu en 2009 par les Archives françaises du film du CNC et l'ADRC poursuit sa vie en salles. **Depuis 2009, 75 ciné-concerts ont été proposés par l'Agence** à des conditions aménagées. Rappelons que ce programme (35 mm) d'une durée d'une heure, spécialement composé pour un public de tous âges et une diffusion en **ciné-concert**, permet de découvrir toutes les richesses de l'animation. En 2013, l'ADRC et les Archives françaises ont travaillé sur plusieurs projets (*Le cinéma fantastique français, 1958-1968 Retour sur une génération, vers un nouveau cinéma français*) qui verront le jour en 2014 et 2015.

La Cinémathèque française

Les Expositions *Le Monde enchanté de Jacques Demy* (du 10 avril - 4 août 2013) et *Jean Cocteau et le cinématographe* (du 2 octobre 2013 au 3 août 2014) ont permis de conforter le partenariat avec la Cinémathèque française. En effet, à l'occasion de la *rétrospective Jacques Demy* (Ciné-Tamaris) et de la réédition de *La Belle et la Bête* (SND), l'ADRC a édité deux documents d'accompagnement en collaboration avec la Cinémathèque française permettant un accès privilégié à l'iconographie et aux ressources (textes, pistes pédagogiques). Une offre spéciale a permis en outre aux spectateurs des salles partenaires de l'ADRC de bénéficier d'invitations aux expositions.

L'ADRC et l'AFCAE se sont associées à la 2ème édition du Festival *Toute la mémoire du monde* organisé par la Cinémathèque française, pour proposer, du 3 au 8 décembre dernier, un « hors les murs » dans 10 cinémas Art et Essai, à Paris, en Ile-de-France et en régions : Le Cinespace à Beauvais, Le Lux à Caen, Le Caméo à Nancy, Le Sémaphore à Nîmes, Le Jean Eustache à Pessac, Le Trianon à Romainville, Le Méliès à Saint-Etienne et Le Jacques Tati à Tremblay-en-France.

Les projections ont permis aux spectateurs de ces salles de découvrir, en avant-première, les rééditions de trois films inscrits dans le programme du Festival : *Fleurs d'équinoxe* de Yasujiro Ozu (Carlotta Films), *La Propriété c'est plus le vol* d'Elio Petri (Tamasa) et *Sueurs froides* d'Alfred Hitchcock (Action-Théâtre du Temple). Ce premier « hors les murs » a réuni un millier de spectateurs. Parmi les moments forts de cette opération, on retiendra notamment deux rencontres avec Gian Luca Farinelli, Directeur de la Cineteca di Bologna à Beauvais (Cinespace) et à Tremblay-en-France (Cinéma Jacques Tati). À signaler également, le réalisateur William Friedkin, auquel le festival consacrait une carte blanche, a réalisé une présentation (filmée) de *Sueurs froides* d'Alfred Hitchcock diffusée sous forme d'avant-programme numérique dans les salles partenaires.

Association des Distributeurs de Films de Patrimoine (ADFP)

L'Association des Distributeurs de Films de Patrimoine a été créée en 2008 par les distributeurs de films de Patrimoine, afin de valoriser leur travail dans le paysage cinématographique français et d'augmenter leur visibilité auprès des professionnels et du public, au moyen de nombreuses actions tout au long de l'année. Elle représente plus de 70 titres réédités et plus de 260 000 entrées en 2013. Les adhérents sont à ce jour : Action-Théâtre du Temple, Carlotta Films, Héliotrope Films, Les Acacias, Les Films de Mon Oncle, Lost Films, Madadayo Films, Solaris Distribution, Tamasa Films.

Ce partenariat ADRC/ADFP a permis le rapprochement des deux associations et a été l'occasion de collaborer à l'organisation de rencontres professionnelles à Toulouse et La Rochelle.

Associations régionales / Ententes de programmation / Circuits itinérants

L'Agence poursuit le développement du travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations régionales et ententes de programmation actives sur le secteur du Répertoire, dont : ACAP, ACC, ACOR, ACPA, ACPG, ACREAMP, CI.NE.MA.35, Ciné 83, Cinémas 93, Ciné Diffusion, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne, Cinessonne, Cinéphare, CLAP Poitou-Charentes, De la Suite dans les Images, Écrans VO, Entente de programmation VEO, Entente Saint-Louis, GPCI, GRAC, Graines d'Images, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MACAO, Micromégas, Plan Séquence, Plein Champ, SCALA.

L'Agence travaille également régulièrement avec près de vingt circuits itinérants tels que le Ballad'Image (Angers), Ciné Ligue Nord-Pas-de-Calais (Lille), Ciné Off (Tours), Ciné Passion en Périgord 24, Cinébus (Sillingy), Cinéfol 31 (Toulouse), Cinéma rural itinérant du Cher (Bourges), Cinémaginaire (Latour-de-France), Cinémobiles / Centre Images (Château-Renault), Cinessonne (Ris-Orangis), Cinéval (Bédarrides), Cinevasion (Blavozy), CRPC (Poitiers), Ecran Village (Vernoux-en-Vivarais), Ecrans Mobiles 25 (Besançon), Ecrans Mobiles 74 (Doussard), les Foyer Ruraux, Cinecran 81 (Albi), Les Tourneurs de l'UDMJC 21(Dijon), Sceni Qua Non (Nevers).

Ciné-ma différence

Le département Répertoire de l'ADRC a mis en place un partenariat avec « Ciné-ma différence ». Cette association propose dans plusieurs villes de France des séances de cinéma aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plus de quinze titres sont proposés aux salles dont trois ciné-concerts.

Journées professionnelles

À la suite du bilan de la mission Répertoire réalisé en 2004, l'ADRC organise en régions, à la demande des salles et des associations, des journées de projection et de rencontre sur la diffusion de films du Patrimoine en salles. Ces journées permettent de visionner les films en amont de leur réédition et sont aussi l'occasion pour les professionnels (exploitants, distributeurs, responsables d'associations) d'échanger afin d'œuvrer ensemble à la diffusion des films de Patrimoine en régions.

Festival Zoom Arrière à Toulouse

Les 4 et 5 avril, l'ADRC, La Cinémathèque de Toulouse et l'ACREAMP ont organisé en collaboration avec le Cinéma ABC, l'ADFP et l'AFCAE deux journées professionnelles consacrées à la diffusion et à l'accompagnement des films de répertoire dans le cadre de la 7ème édition du Festival *Zoom Arrière* de Toulouse. Près de 50 professionnels (exploitants, distributeurs) ont assisté aux projections (**Elvira Madigan** de Bo Widerberg, **Le Fils unique** de Yasujiro Ozu, **Le Joli mai** de Chris Marker et Pierre Lhomme...) dont certaines en séances publiques (**La Taverne de l'Irlandais** de John Ford) et en ciné-concert (**Le Cinéma de Max Linder**). Les rencontres avec les distributeurs et les différents intervenants ont été également très suivies.

Festival International du Film de La Rochelle

Pour la dixième année consécutive, deux journées professionnelles consacrées à la diffusion des films de Patrimoine ont été organisées les 3 et 4 juillet par l'ADRC dans le cadre du Festival International du Film de La Rochelle en partenariat avec l'association CLAP Poitou-Charentes, l'ADFP et l'AFCAE. Huit films ont été présentés en avant-première de réédition en séance publique parmi lesquels **Les Sept samouraïs** d'Akira Kurosawa, **Spéciale Première** de Billy Wilder, **La Fille de Ryan** de David Lean ou encore **La Trilogie Bill Douglas**. Près de soixante professionnels ont assisté à ces projections et à la rencontre professionnelle

sur l'accompagnement des films de Répertoire et à la leçon de cinéma « Les Burlesques au cinéma : quelle famille ! » d'Emmanuel Dreux.

Les Cinglés du cinéma, Argenteuil

Le 27 septembre, l'ADRC, Écrans VO, Le Cinéma Le Figuier Blanc en partenariat avec l'ADFP et l'AFCAE ont organisé une journée de projection de films « Répertoire et Jeune Public » dans le cadre de la **26ème édition des Cinglés du cinéma** réunissant une trentaine d'exploitants du département du Val-d'Oise et de la région Ile-de-France. Outre la présentation des films *L'Enfant lion* de Patrick Grandperret, *Lettre d'une inconnue* de Max Ophuls, *Dimanche à Pékin* de Chris Marker, *La Belle et la Bête* de Jean Cocteau, en séance publique, Emmanuel Dreux a présenté l'atelier « le burlesque au cinéma : quelle famille ! ».

Autres visionnements

En 2013, les projections et présentations professionnelles suivantes se sont déroulées en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et nos partenaires :

- *Larmes de joie* de Mario Monicelli (Les Acacias) a été présenté les 11 et 12 mars au Studio 43 de Dunkerque, en partenariat avec De la Suite dans les Images et Plan Séquence.
- Un ciné-concert autour du programme **Une mémoire en courts # 4 : Chaplin, Keaton, Etaix et ses pairs**, a été présenté en duo par Laurent Marode et Fabien Marty dans le cadre des Journées Répertoire AFCAE qui se sont déroulées les 20 et 21 mars au cinéma Le Reflet Médicis à Paris.
- *Le Tombeur de ces dames* de Jerry Lewis (Swashbuckler films) a été présenté le 25 juin au cinéma Familia de Berck-Sur-Mer.
- L'ACPA et l'ACPG ont présenté *Larmes de joie* de Mario Monicelli le 12 septembre lors de leur rencontre au cinéma Jean Renoir de Biscarosse.
- *Koko le clown* de Dave Fleischer a été projeté dans le cadre du prévisionnement organisé en partenariat avec l'ACRIRA, les CIB, le GRAC, Les Ecrans de la Drôme et de l'Ardèche et Plein Champ, au cinéma Les Halles de Charlieu les 13 et 14 septembre.

La base de données Ciné-Ressources

La mission Répertoire agit comme centre-ressources pour les professionnels et assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, ce qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. Pour rechercher l'ayant droit d'un film, les exploitants peuvent consulter, sur la page Ciné-Ressources (Bibliothèque du Film – Cinémathèque française) la base de données des films en distribution ADRC. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent. Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de la Cinémathèque française et de ses partenaires : Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo (Perpignan), Archives audiovisuelles de

Monaco, Conservatoire Régional de l'Image (Nancy)...

Rappelons que cette base de données permet de repérer plus de 12.000 titres et leur distributeur. Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire.

- ...◇ 24.378 visites ont été enregistrées sur les pages distributeurs,
- ...◇ 23.067 visiteurs distincts,
- ...◇ 50.459 chargements (pages).

La lettre d'information de l'ADRC Répertoire

Cette « newsletter » trimestrielle sur l'actualité du Répertoire en salles (reprises et rééditions des distributeurs) informe les exploitants, de manière plus régulière, des actions et propositions de la mission Répertoire (nouvelles copies, accompagnement...).

Réalisée en HTML, elle est envoyée aux salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC. Cette lettre est également consultable en ligne sur le site Internet de l'ADRC.

Le site internet de l'ADRC

La rubrique *Films du Répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. En 2013, les nombreuses informations ont été mises en lignes (documents d'accompagnement, lettres d'informations, partenariats) ou mises à jour (ciné-concerts, ateliers Jeune Public, intervenants repérés par l'ADRC...).

Equipement informatique

Afin de répondre efficacement aux demandes de programmation des salles, en nette augmentation cette année, le département Patrimoine a fait l'acquisition du logiciel de programmation Cythère développé par la société Bivolis. Ce logiciel nous permettra notamment de suivre au mieux les programmations et les routages de DCP.

Autres services

D'autres informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants (pour accompagner les copies ADRC mais aussi les initiatives locales des salles), mise en relation avec des salles ayant monté des opérations semblables, recherches thématiques, documentation, etc.

L'accès au film

Année 2013

Circulations ADRC de films d'exclusivité

1. Pour l'accès des territoires au cinéma
2. Accessibilité aux films et ADRC
3. La première année pleine d'intervention numérique
4. Accès aux films et contributions numériques
5. Les difficultés accrues des villes moyennes : un symptôme des évolutions
6. Localités desservies
7. Répartition géographique des circulations par régions ADRC
8. Répartition par dispositifs d'intervention
9. Répartition par nationalités de films
10. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films
11. Part de l'Art et Essai
12. Répartition par distributeurs
13. Répartition des entrées
14. Apport économique de l'ADRC
15. Information des exploitants – Prévisionnements

1. Pour l'accès des territoires au cinéma

L'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire).

Ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films. Et elles concernent essentiellement les domaines définissant la diversité du cinéma : l'Art et Essai, les films peu ou moyennement diffusés, les films européens ou de nationalités autres que nord-américaine.

Les interventions de l'ADRC concernent un très grand nombre de localités, et bénéficient ainsi à l'ensemble de nos concitoyens au-delà des villes les plus importantes. En 2013, ce sont **plus de 2 200 localités différentes au total, dont 1 318 localités dotées de salles fixes** (soit 80 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe) qui ont bénéficié de circulations ADRC.

De très nombreuses localités ont donc été par ailleurs desservies par des copies ADRC comme **points de circuit itinérant : 960 points de diffusion** ont bénéficié à ce titre d'un accès ADRC par l'intermédiaire de **45 circuits itinérants**.

Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, sur les localités et sur les salles les plus importantes.

Conformément à ses missions, elle intervient concrètement en faveur de l'aménagement culturel du territoire.

La diffusion numérique des films

Cette mutation techno-économique de la diffusion des films était, au moment de son émergence, opportunément présentée par ses opérateurs industriels comme culturellement vertueuse.

En plus de permettre des économies d'échelle (d'autant plus importantes que les territoires à irriguer étaient nombreux, ce qui explique « naturellement » que ses initiateurs étaient les opérateurs du seul cinéma-monde, c'est-à-dire hollywoodien), il était promis, de ce côté-là de l'atlantique, le plus large accès à la culture cinématographique, et qui plus est pour tous, où que ce soit sur le territoire...L'on ne raserait demain pas tout à fait gratuitement, mais tout de même, l'accès à la culture, en plus de l'accès aux films les plus rentables, pourrait se réaliser pleinement pour toutes les salles et territoires...

Bien sûr, la dure réalité des rapports de force ne diminue point, mais le plus souvent, au contraire, continue de s'accroître. Toutes les salles et localités qui n'ont pas l'avantage de faire partie du marché prioritaire des diffuseurs – soit la majorité du parc en termes quantitatifs – sont loin de voir leurs espoirs se réaliser en termes de programmation optimale d'offre diversifiée qui pourrait ainsi venir répondre aux désirs, voire aux attentes, de leurs publics « divers ». Elles connaissent bien plutôt, avec constance, l'inverse : un accès aux films qui se détériore.

Le constat des professionnels s'entend désormais partout : en termes d'accès aux films, une nouvelle fracture géographique s'est bien à nouveau creusée entre les grandes agglomérations et celles qui ont le

désavantage économique fondamental de n'être que moyennes ou petites. Et pour les salles classées art et essai, cette fracture traverse également les grandes villes – dont Paris – où l'accès à la plupart des films art et essai porteurs constitue quasiment une bataille...

La loi a instauré, pour le financement de l'équipement numérique des salles, l'obligation de versement d'une contribution financière par le distributeur aux salles que celui-ci choisit d'inclure dans sa sortie initiale de son film, ou dans son extension de diffusion dans les premières semaines. Ce mécanisme crée bien, en même temps, ce que certains craignaient : l'exploitation à plusieurs vitesses, voire la réapparition d'une distinction, ancienne, entre salles d'exclusivité et salles de continuation. Les plus faibles étant de nouveau assez fermement condamnés à attendre, ou considérés comme hors marché (sous-entendu rentable)...

Du côté des villes à forte concurrence, où plusieurs opérateurs nationaux s'affrontent en permanence sur les mêmes films porteurs ou réputés l'être, y compris dans le champ de l'Art et Essai, par contre tous les établissements dominants s'engorgent des mêmes films, fragilisant ainsi l'exploitation de nombre d'entre eux, répartie entre toutes ces salles.

Il y a effectivement une forte pression des opérateurs les plus importants sur les distributeurs. De manière prudente, la Médiatrice du cinéma observe dans son rapport pour l'année 2012 « *...que si les plans de sortie n'ont pas démesurément enflé, ils se déploieraient parfois plus généreusement sur les grandes agglomérations au détriment des villes moyennes et petites, et il n'est pas certain qu'un tel choix initial soit justifié économiquement, ni favorable à la durée de vie du film en salles ou propice à la meilleure rencontre de l'œuvre avec son public.* » (page 1). Elle note également un peu plus loin, concernant l'évolution du parc de salles, que « *L'activité et le dépôt de projets de création, d'extension ou de rénovation de multiplexes se poursuit de façon particulièrement dynamique, avec 45 projets instruits en 2012 par les commissions départementales d'aménagement cinématographique dont 37 autorisés à ce niveau...* » (page2).

Certaines données établies par le premier **observatoire de la diffusion numérique des films** montrent que cette diffusion numérique a entre autres amplifié la mise en place des films des majors, notamment américaines, ou des distributeurs de forte activité, et générée une concentration accrue de l'exposition des films des majors américaines dans les multiplexes (poids plus important des multiplexes dans la sortie nationale de ces films, augmentation sensible du nombre de séances sur les deux premières semaines alors que le nombre d'établissements servis au total dans cette période diminue légèrement).

Quant à l'économie dont bénéficieraient les distributeurs avec la diffusion numérique des films, le constat global – non officiellement ou objectivement établi – fait pour le moins débat entre l'ensemble des distributeurs, et surtout entre la distribution et l'exploitation. Il faut au moins rappeler que les coûts laboratoire, et d'édition, sont loin de constituer la majeure part des coûts de distribution, mais représentent en 2012 de 25% à 34 % du total de ces coûts pour les films français, avec une variation importante selon l'importance de la sortie du film, les coûts techniques étant d'autant plus importants, relativement, que la sortie est réduite.

La diffusion numérique des films n'a donc pas fait apparaître d'amélioration généralisée de l'accès aux films, mais une évolution an apparence paradoxale en regard des arguments commerciaux initiaux : le renforcement des plus forts, l'affaiblissement des plus faibles. S'agissant encore une fois d'un marché, il est vrai que cela était prévisible – et un certain nombre l'avait effectivement prédit, se faisant d'ailleurs assez régulièrement qualifié d'oiseaux de mauvais augure... Les évolutions d'autres industries culturelles ne laissaient pourtant guère présager un avenir beaucoup plus radieux que celui qu'elles avaient connu, elles, avant le cinéma.

Non seulement l'accès – éminemment concurrentiel – aux films économiquement majeurs reste pour l'ensemble des lieux non dominants un combat permanent, et souvent plus difficile qu'auparavant. Mais encore, l'accès aux films distinctifs de la culture cinématographique, pour tous ceux qui tiennent à s'en réclamer, demeure lui aussi un combat, encore plus âpre, pour toutes les raisons d'évolutions concurrentielles exposées précédemment.

L'intervention numérique de l'ADRC

Les réalités de fonctionnement de la diffusion numérique des films, loin de concrétiser pour tous les espoirs ou les arguments promotionnels de son émergence, ont donc instauré pour la plupart, au contraire, une mise en cause ou une régression de leur accès aux films. A partir du vote de la loi sur le financement numérique des salles en septembre 2010, la gestion effective de l'obligation de contribution que la loi a instituée vient ainsi perturber des pratiques professionnelles que l'on avait pourtant voulu préserver.

Très vite le constat s'est opéré de cette détérioration au détriment de salles et localités qui connaissaient à nouveau une relégation géographique et temporel dans leur accès aux films, cela pour éviter notamment d'avoir à leur verser la contribution numérique obligatoire dans les toutes premières semaines.

D'autre part, sur des films aux diffusions d'ampleur moyenne ou réduite, les **possibilités de circulation** en régions se sont réduites, les salles démarrant ces circulations connaissant désormais ce problème d'accès sur ces films.

L'ADRC s'était alors trouvée publiquement de plus en plus sollicitée par l'exploitation sur la mise en place rapide d'interventions sur support numérique, à l'instar de ses interventions en 35mm.

Par ailleurs, les distributeurs eux-mêmes faisaient état de leurs propres difficultés pour répondre aux demandes diversifiées d'accès numérique à leurs films, et souhaitaient eux aussi que l'ADRC puisse intervenir au plus tôt, en bonne intelligence à leurs côtés, sur cette nouvelle diffusion. D'autre part, ils sont fondamentalement en proie aux exigences de plus en plus rigoureuses des programmeurs dominants du parc de salles.

Les dispositifs d'intervention ADRC

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC, l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai.

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (désormais les villes réalisant jusqu'à 50.000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 50.000 à 250.000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 60 copies (selon la dernière actualisation) ;

- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 60 copies.

A compter d'octobre 2012, l'ADRC a rendu effectifs ses dispositifs d'intervention numérique en **reprenant et adaptant ces trois procédures**, selon la législation et les règles de fonctionnement de la diffusion numérique des films. Ainsi les administrateurs de l'ADRC ont maintenu avec le numérique l'éventail de ses possibilités d'action sur l'accès aux films, y compris les assouplissements de la procédure dite « Petites Villes » permettant de répondre aux besoins de confirmation anticipée de programmation de villes moyennes sur des films recommandés art et essai essentiellement.

L'adaptation numérique

Dans la foulée de la parution du rapport Eveno en mai 2012, le conseil d'administration de l'ADRC a adopté à l'unanimité les bases de ses dispositifs d'intervention correspondant aux principes devant guider ses actions numériques. Il faut rappeler que le conseil d'administration de l'ADRC se compose de représentants des divers secteurs directement impliqués par ses missions : exploitants, distributeurs, producteurs, réalisateurs, programmeurs et collectivités territoriales.

Ces bases sont les suivantes :

- . l'intervention de l'ADRC se traduit par une circulation de film bénéficiant à plusieurs salles ;
- . chaque circulation génère une contribution numérique répartie équitablement entre les salles, chaque salle obtient donc une part égale de cette contribution ;
- . **le périmètre de répartition de cette contribution est de six semaines maximum** à compter du démarrage de la circulation ADRC, la circulation pouvant être plus longue mais non la répartition de la contribution ;
- . la contribution numérique ADRC est versée par la Caisse de répartition gérée par la PROCIREP d'après les plans de circulation établies par l'ADRC ;
- . tous les dispositifs d'intervention - Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai – sont adaptés et deviennent effectifs sur support numérique ; pour le dispositif dit « Petites Villes », la répartition de la contribution s'opère à raison d'une localité différente par semaine, chaque semaine représentant ainsi une part de 1/6^e de contribution (un partage de la semaine peut s'opérer entre des salles avec un maximum d'une salle par jour mais la contribution ne pourra être attribuée qu'à une salle dans la semaine) ; pour les dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », la circulation concerne 3 localités sur 6 semaines, chacune programmant le film 2 semaines, et bénéficie ainsi d'1/3 de contribution.

Pour ces deux derniers dispositifs, « Villes Moyennes » et « Art et Essai », comme en argentique, la demande d'accès des salles est relayée par les distributeurs auprès de l'ADRC pour la deuxième semaine d'exploitation du film, avec le plan de diffusion du film mentionnant ses premiers résultats d'exploitation. Cette demande est expertisée par un Comité Technique Professionnel spécifique qui, en lien avec l'ADRC, établit la décision d'intervention et son niveau.

Tous les dispositifs d'aide à l'accès aux films effectifs en argentique - y compris les assouplissements instaurés dans le dispositif Petites Villes et destinés aux demandes de villes moyennes dans le champ de l'art et essai où celles-ci peuvent programmer le film deux semaines – ont donc été repris en numérique.

Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont souhaité maintenir toutes les capacités réactives de l'agence pour la meilleure résolution des problèmes d'accès des salles aux films.

Par ailleurs, en perpétuant le principe de fonctionnement par circulation, ils ont réaffirmé l'objectif volontaire d'une meilleure irrigation culturelle du territoire, notamment sur les films composant la diversité de l'offre cinématographique, alors que l'exploitation des films se concentre dans les plus grands établissements et les villes jugés les plus importantes.

En 2013, conformément à son engagement de vigilance sur les mutations des pratiques professionnelles, et loin de se contenter de ces adaptations numériques fondamentales aux besoins des salles et des publics, l'ADRC a continué à faire évoluer ses modes d'intervention numériques en réponse aux besoins des salles.

Ainsi, opérant notamment **le constat de la détérioration croissante et spécifique de l'accès aux films des villes moyennes**, l'agence a assoupli ses processus à leur bénéfice, comme nous le verrons plus loin. Ces évolutions ont été étudiées, évaluées, débattues et sont devenues opérationnelles en l'espace de quelques mois. **L'ADRC continue de cette manière à assurer sa réactivité d'action au bénéfice de la diversité des salles, des films, et des publics.**

SYSTEMES ADRC DE CIRCULATIONS NUMERIQUES

Semaines de circulation :

1ère sem	2è	3è	4è	5e	6e
----------	----	----	----	----	----

ADRC = circulations

Une contribution numérique (C.N.) répartie par circulation ADRC

Répartition équitable de la C.N. sur **6 semaines** de circulation

Parts de C.N. versées par la Caisse de répartition, sur indications formalisées de l'ADRC

	<i>Un établissement - localité, attributaire de C.N. , par semaine</i>
--	--

Etablissements - Localités :

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/6 è					
-------	-------	-------	-------	-------	-------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Assouplissement mis en place en octobre 2013 : à partir de la 5^{ème} semaine, des localités moins importantes (petites villes) peuvent être desservies, ne gardant le film qu'une semaine (dans ce cas la contribution est de 1/6è de C.N.)

Dispositifs de base "Villes Moyennes" et "Art et Essai"

3 établissements - localités sur 6 semaines, 2 semaines par localité

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	C
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/3
-----	-----	-----

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Dispositif PV assoupli, dit Art et Essai, destiné aux villes moyennes

Répartition de la C.N. sur 6 semaines. Possibilité de 2 semaines / localité

Exemple 1

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	D
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/6 è	1/6 è
-----	-----	-------	-------

Exemple 2

Etablissements - Localités :

A	A	B	C	D	E
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/6 è	1/6 è	1/6 è	1/6 è
-----	-------	-------	-------	-------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

2. Accessibilité aux films et ADRC

L'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence. La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles.

L'ADRC joue un rôle important dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies. Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC, mais qui a connu depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché », et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Synthèse des interventions 2013

La répartition des circulations ADRC en 2013 selon les procédures

Procédure PETITES VILLES	208 titres	2 878 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	6 titres	134 circulations
Procédure ART ET ESSAI	5 titres	29 circulations
ENSEMBLE	208 titres*	3 041 circulations

*Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

La répartition des interventions ADRC en 2013 selon le support de diffusion

3 041 circulations ADRC	sur 208 films
dont 3 012 circulations numériques	sur 208 films
29 circulations argentiques	sur 6 films

99 % des circulations mises en place en 2013 l'ont été sur support numérique

- **74 %** des films, **79 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **86 %** des films, **76 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.

Dans ces catégories de films, **82 %** des circulations pour **80 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai.

Dans la catégorie des films de diffusion réduite (- de 80 copies), la part Art et Essai atteignait **98 %** des titres et **99 %** des circulations.

La part des films de diffusion dite large (plus de 300 copies) s'élève à **14 %** des films et **24 %** des circulations.

- **73 %** des films et **79 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **56 %** du total des films et **66 %** des circulations.
- **Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA** représentaient **14 %** du total des films pour **7 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **13 %** pour **14 %** des circulations, plus de trois quarts de ces films étant recommandés Art et Essai.

L'ADRC a connu avec l'année 2013 son année de plus forte intervention, depuis sa création il y a 30 ans, pour l'accès des salles aux films. Nous verrons plus loin les questions qu'un tel constat pose, en relation (fondamentalement contradictoire ?) aux potentialités de la technologie numérique de diffusion des films, et en rapport aux promesses que ses promoteurs industriels ont assénées en permanence auprès des professionnels, et notamment les plus fragiles d'entre eux au plan économique.

Diffusion des films et parc de salles

A la base, la diffusion des films en salles s'effectue sur le territoire selon une stratégie de distribution économiquement rationnelle, qui tient notamment compte d'une hiérarchisation des marchés potentiels pour ces films.

Mais cette rationalisation doit intégrer également la diversité potentielle de ces marchés, dans la mesure où nombre de ces films constituent aussi des offres culturelles relativement complexes (et des « œuvres » pour beaucoup d'entre eux), propres à susciter l'intérêt de publics eux-mêmes diversifiés.

Et elle doit donc également, pour ces mêmes raisons, intégrer la diversité réelle des salles qui proposent et relaient ces offres auprès de tous les publics potentiels. Ainsi, les salles Art et Essai se caractérisent par une démarche éditoriale distinctive, et des actions spécifiques, continues, qu'elles adaptent pour des publics divers en fonction des films qu'elles choisissent et proposent.

Culturellement, mais aussi économiquement, le principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général » s'entend comme l'intégration de ces diversités dans la démarche de diffusion dans l'intérêt de la meilleure diffusion des œuvres en question.

Le cinéma français a précisément, et jusqu'à maintenant, revendiqué cette diversité qui le constitue comme sa particularité et sa valeur, voire sa force distinctive.

Or, s'agissant de marchés de plus en plus concentrés, et donc de quelques acteurs économiques de plus en plus dominants, cette diversité est non pas jugée indésirable – cela serait politiquement très incorrect – du moins de plus en plus difficilement envisagée et respectée.

Par ailleurs, le parc de salles des villes économiquement les plus importantes pour la diffusion globale des films n'a eu de cesse de s'accroître, et les opérateurs d'exploitation les plus importants n'ont eu de cesse d'accroître leur parc.

Et alors que la diffusion numérique des films était sensée mieux intégrer un fonctionnement économique diversifié, maintenu malgré tout en France, c'est sensiblement l'inverse qui s'est concrètement mis en place jusqu'à maintenant, favorisant encore la concentration.

Conformément à ses missions, l'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le

territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire). Rappelons que ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films, soit en 2013 **près de 2 200 localités différentes au total, dont 1 318 salles fixes, y compris de circuits itinérants** (soit 80 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe). Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, et sur les localités et salles les plus importantes.

L'ADRC, afin d'établir la pertinence de ses interventions en réponse aux demandes des salles, observe et évalue cette évolution du parc de salles et de la diffusion des films. Elle actualise ainsi chaque année ses études dans ce domaine, en analysant par exemple les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films dans l'année, selon l'ampleur de leur diffusion sur le territoire.

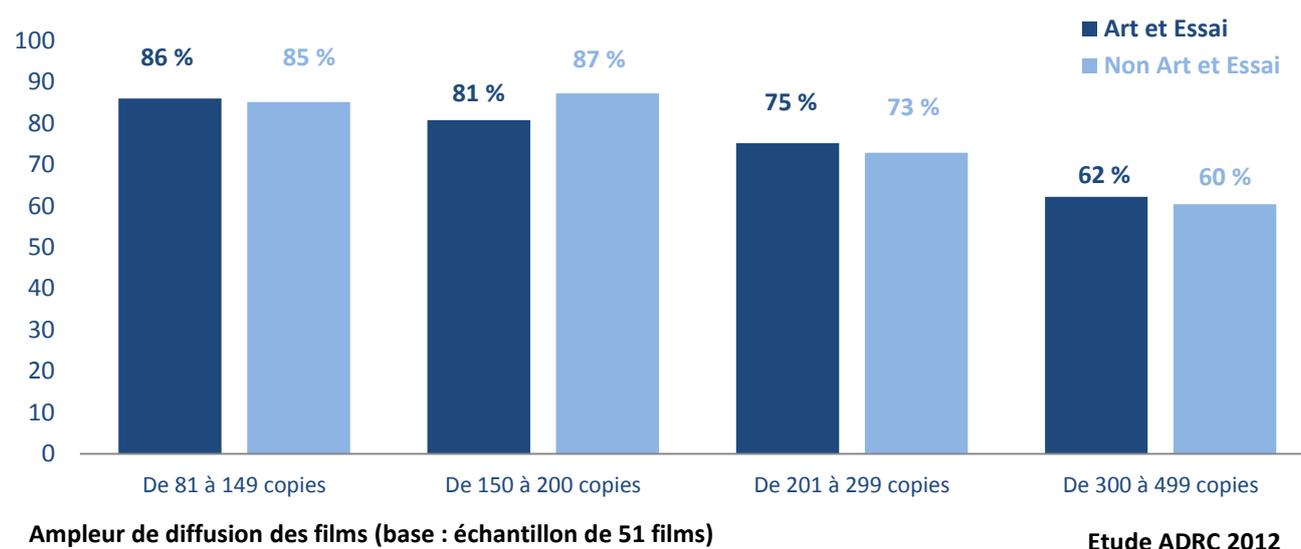
Ce travail permanent lui permet – ainsi qu'à ses interlocuteurs institutionnels et professionnels – de saisir pleinement les problèmes évolutifs liés à cet enjeu primordial du meilleur accès des salles à la diversité des films.

La concentration dans les villes ou salles clés

L'ADRC détermine chaque année la concentration croissante de la diffusion des films au niveau des villes et salles dites « clés » constituant le marché directeur prioritaire qui s'impose aux distributeurs de films.

Ainsi en 2012, pour des films sortant dans leur première semaine avec 80 à 300 copies, leur diffusion se concentre, en moyenne, entre 73 % à près de 90 % sur les villes et salles stratégiquement dominantes. Par exemple, pour un film diffusé avec 200 copies environ, de 160 à près de 180 copies sont absorbées par ces villes jugées les plus importantes par les distributeurs.

Concentration des copies en SN dans les VILLES-CLEFS - Régions hors IdF



Lecture : 86 % en moyenne des copies de films recommandés Art et Essai diffusés entre 81 à 149 copies se concentrent en sortie nationale dans les villes clés.

En 2013, pour des diffusions entièrement numériques, toujours en régions hors Ile de France, l'étude par échantillon de l'ADRC montre que cette concentration dans les villes-clés s'établit à un niveau moyen comparable (de l'ordre de 81 %), pour des diffusions entre 100 à 300 points en S.N. **Cependant, cette concentration s'avère plus forte sur des diffusions plus larges : 73% en moyenne avec 300 à 449 points en S.N., contre 60% environ en 2012.**

En 2013 toujours, si l'on envisage la concentration de diffusion, cette fois au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles - **les villes à partage** - nous constatons que **plus le film est largement diffusé, et par des majors, plus il est concentré dans ces villes à égalité : de 36% de concentration entre 100 à 300 points en S.N., nous passons à 44% avec 300 à 449 points en S.N.**

La stratégie est clairement de surexploiter le film dans ces villes ce qui, au vu des plans de diffusion réels, se traduit par une sous-diffusion notable au niveau des villes moyennes qui, désormais, ne peuvent plus être alimentées comme elles l'étaient auparavant. Et fait marquant, ce constat caractérise les stratégies des distributeurs les plus importants par rapport aux distributeurs moyens !

Le parc des zones stratégiques – de l'ordre de 120 à 200 selon les films, soit de l'ordre de 10 % environ des communes équipées d'une salle – étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise systématiquement, par la multiplication des copies sur ces zones ou ces localités, une surexposition des films jugés les plus porteurs.

Cette surexposition se traduit souvent par la fragilisation accrue des films, et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre des écrans nombreux. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui, pour diverses raisons – et hélas régulièrement en deçà d'un raisonnement économique – sont jugées moins rentables à court terme pour les distributeurs.

La diffusion numérique a encore accru une **stratégie économique qui crée le vide autour de ces zones prioritaires** - et « protégées » par les exigences des principaux programmeurs - sur les films diffusés jusqu'à 400 établissements environ en sortie nationale. Ainsi, en pleine contradiction avec les objectifs proclamés des promoteurs de la diffusion numérique, l'accès s'est donc encore plus réduit pour les opérateurs non dominants.

Se développent de cette manière des inégalités, des déséquilibres, et une hiérarchie préjudiciables à l'accès aux films de très nombreuses villes et salles. Autant d'évolutions qui peuvent être dommageables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma se concentre.

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la diffusion des œuvres, par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend toujours en 2013 plus de 2 000 établissements (2 025), pour 5 587 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre toujours plus au niveau des villes et des salles dont le poids commercial est le plus important (grandes villes, salles dont l'opérateur est économiquement important voire incontournable).

Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui ont accru d'autant son poids économique, l'exposition des films les plus importants y étant multipliée. Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs, et il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Des études de l'ADRC sur les carrières de films ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont la plupart du temps liées à la nature des salles qui les exploitent, en l'occurrence l'art et essai se porte vraiment mieux dans les salles art et essai. Mais encore faut-il qu'elles obtiennent les films.

Au-delà de localités et établissements prédominants en termes de part de marché observable sur un ensemble des films qui y sont exploités, il découle plutôt, pour tous les autres, dont les performances peuvent encore une fois être fort variables selon les films, du poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme.

Ainsi le travail d'optimisation de la diffusion d'un film en fonction des caractéristiques propres de ce film est-il fortement relativisé, voire empêché, par une réalité économique lourde qui s'impose à l'ensemble des acteurs, et avant tout à ceux qui ne peuvent exercer une maîtrise sur ce marché.

Il y a là une véritable remise en cause et menace pour l'accès des publics à une des pratiques culturelles, le cinéma, les plus répandues, et socialement les plus larges.

Nous entendons de plus en plus souvent que toutes ces villes et salles, jugées plus ou moins « accessoires », peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par exemple en 5^{ème} semaine à partir de laquelle les distributeurs ne doivent plus investir en nouvelles contributions numériques (s'ils rajoutent des salles à leur plan de diffusion).

C'est trop vite oublier que les équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer les publics sur une aire géographique étendue et extensible, ont directement une incidence sur la consommation des films, envisagée explicitement comme telle, et donc sur leur mode de diffusion et de réception par les publics. Cette concentration géographique accrue, dans un temps plus réduit et plus concurrentiel, ne peut s'appuyer que sur une intensification de marchandisation des films et de l'offre qui nuit et élimine la diversité du cinéma.

Concentration de la diffusion des films

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, en fonction de l'évolution du parc de salles et des stratégies de distribution, la diffusion des films se concentrent de plus en plus sur les villes et les établissements s'avérant économiquement incontournables pour les distributeurs, pas uniquement pour leurs performances commerciales potentielles, mais aussi par le poids économique global de leurs opérateurs (exploitants ou programmeurs) sur le marché concerné. Par l'implantation de nouveaux multiplexes, des villes qui proposaient 4 ou 5 établissements sur le même film, voient aujourd'hui des films sortir sur 6 ou 7 sites, et parfois plus.

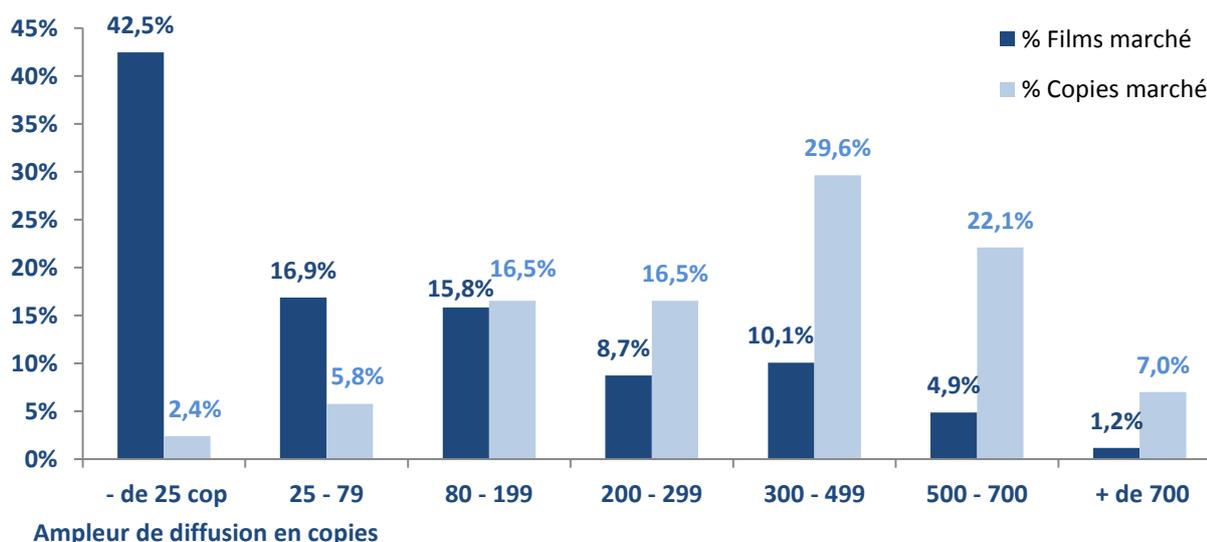
La sur-concentration constatée de la diffusion des films sur cette minorité de sites-clés n'est donc pas la résultante de la seule rationalisation économique du diffuseur – même en cas de stratégie de diffusion intensive la plus rapide possible, pour ne pas subir les effets d'une mauvaise réception du film (« take the money and run » selon l'adage consacré) – mais aussi la conséquence directe du poids des opérateurs dominants auxquels on ne saurait refuser aucune salle « proposée ».

Nous venons de le voir, les films diffusés jusqu'à 300 établissements en sortie nationale voient donc en moyenne 81% de leur diffusion - selon les films et les stratégies - être absorbé par ce parc de salles économiquement directeur, c'est-à-dire par 120 à 200 zones stratégiques, soit 10 % environ des communes équipées d'une salle de cinéma.

Or, chaque année, de l'ordre de 85 % des films sont diffusés avec moins de 300 copies (en 2013 : 83,8 %) et environ 95 % avec moins de 500 copies (en 2013 : 94,0%). Une grande majorité des salles peut ainsi connaître un problème d'accessibilité à une très grande majorité de films.

Au-delà de sa dimension économique, primordiale, le problème est aussi celui de l'accès à la culture de nos concitoyens puisque ces films diffusés avec moins de 300 copies représentent la quasi intégralité de l'offre culturelle diversifiée du cinéma caractérisant la France par rapport à tous les autres pays.

Répartition des films d'exclusivité 2013 par ampleur de diffusion



Données ADRC 2013 Lecture : 42,5 % des films d'exclusivité 2013 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, ces films ont représenté 2,4 % du total des copies diffusées en exclusivité en 2013.

L'exploitation est parfois présentée comme un secteur relativement peu concentré, contrairement aux autres. Il est alors précisé que le critère utilisé est celui de l'équipement en établissements. Il en va autrement en effet si nous considérons d'autres critères d'évaluation.

Celui de la part des établissements multiplexes est régulièrement utilisé : en 2013 ils représentaient 9,3% des établissements, mais 59,6% des entrées, et en estimation, entre 65% à 66% des recettes. Si l'on considère les établissements composant, selon la définition professionnelle, la grande exploitation (des établissements réalisant plus de 450 000 entrées annuelles), nous obtenons de l'ordre de 13 % des établissements, réalisant environ 66 % des entrées, et en estimation environ 70% des recettes.

Et si l'on retient enfin les 150 premiers établissements en termes de fréquentation, tels qu'ils sont repérés dans la presse professionnelle, nous avons alors 7,4% des établissements qui, en 2013, ont réalisé 58% des entrées et, en estimation toujours, environ 67% des recettes. Et nous avons donc 92,6% des établissements qui se partageaient environ 33% des recettes.

En ce qui concerne la distribution des films, les dix premiers distributeurs – soit 6,7% des distributeurs actifs en 2013 (149) – ont sorti 29,2% des films d'exclusivité de cette année qui ont réalisé 71,6% des encaissements. Si l'on considère les cinq premiers, soit 3,3% des distributeurs, ils représentent 11,8% des films d'exclusivité qui ont réalisé 46,2 % des encaissements.

Ces réalités économiques, dont la prégnance n'a eu de cesse de se renforcer, déterminent des rapports de force que peu d'acteurs économiques maîtrisent, et que la grande majorité des autres doivent subir au prix souvent d'une dépendance qui limite singulièrement leur capacité de réaliser leurs choix.

C'est pourquoi l'ADRC, en ce qui concerne ses interventions pour le meilleur accès des salles aux films, évalue dans la meilleure intelligence possible avec chaque distributeur, les conditions concrètes d'accessibilité du film. Il s'agit donc avant tout d'un travail pragmatique où les demandes des différentes salles sont mises en perspective avec des réalités et des logiques qui s'imposent à la plupart des acteurs.

3. La première année pleine d'intervention numérique

Cette année 2013 – sa première année de plein exercice numérique – fut pour l'agence exceptionnelle en matière d'intervention pour l'accès aux films, particulièrement active, nous l'avons dit : la plus forte depuis la mise en place effective des actions de l'ADRC il y a maintenant 30 ans.

En effet, elle a mis en place **3 041 circulations de films**, dont 29 résiduelles sur format 35mm, en réponse aux demandes fortement accrues des salles. Elles ont bénéficié à plus de 1 300 localités sur tout le territoire, soit environ 80 % des communes équipées d'au moins une salle de cinéma.

Rappelons que les premières interventions numériques de l'ADRC ont débuté en octobre 2012, en réponse aux demandes des professionnels, et notamment évidemment des exploitants, qui n'avaient pas manqué de constater que la diffusion numérique des films n'étaient pas LA solution à un accès large et diversifié aux films.

Dès ce démarrage à la fin 2012, uniquement avec son dispositif destiné aux « Petites Villes » - ceux destinés aux villes plus importantes restant en « attente » sur la question en expertise au CNC du remboursement de la contribution numérique en cas de succès - l'agence a été confrontée à des niveaux de demande d'accès aux films importants, essentiellement sur des films recommandés art et essai porteurs, et de diffusion moyenne.

Ainsi sur le dernier trimestre elle est intervenue sur 40 films, alors que pour les 9 mois précédents, où elle ne pouvait intervenir qu'en argentique, ses circulations avaient concerné 91 films. L'ADRC pouvait enfin à nouveau répondre aux problèmes essentiels d'accès numériques aux films, constamment et publiquement signalés par toutes les salles qui constituent le pluralisme de notre exploitation.

Mais en même temps, les problèmes d'accès aux films des villes moyennes augmentaient, fort logiquement étant donné les pratiques de diffusion concentrée qui continuaient à se développer (voir précédemment). Il fallait donc qu'au plus vite, les possibilités d'action et réaction de l'ADRC soient à nouveau complètes, comme cela était le cas en argentine, selon les typologies de salles et leurs besoins spécifiques.

L'Agence a mené les consultations nécessaires avec les professionnels pour aboutir rapidement à une solution, et c'est en avril 2013 que les dispositifs numériques de l'ADRC destinés aux villes plus importantes (« Villes Moyennes » et « Art et Essai ») ont pu être finalisés, et aussitôt mis en place. Ils ont même été réadaptés quelques mois plus tard pour les rendre plus efficaces encore (voir plus loin chapitre 5).

Dès que les incertitudes juridiques dans la définition des systèmes d'intervention ADRC ont pu être expertisées et résolues, l'Agence les a aussitôt rendus effectifs, démontrant encore une fois **que sa réactivité est une composante essentielle de ses actions régulatrices.**

Les 3 041 circulations de l'année 2013 comprenaient ainsi **163 circulations au titre des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai** (dispositifs où le besoin d'accès des salles est formalisé à l'ADRC par des demandes des distributeurs). Cela manifestait un redémarrage de ces dispositifs, car il n'y avait eu que 11 circulations de ces dispositifs en 2012 – mais l'ADRC n'intervenait alors qu'en argentine et une grande part des villes moyennes étaient équipées de projecteurs numériques – alors qu'il y en avait eu 281 en 2011 (année de transition argentine-numérique où l'ADRC avait été très sollicitée avec la raréfaction progressive des copies argentines chez les distributeurs).

Les interventions de l'ADRC ont concerné **208 films, soit une progression très importante de plus de 56%** par rapport à 2012 ou 2011. Ces films s'inscrivent toujours très majoritairement dans le champ de l'Art et Essai, à raison de 74%, et 79% des circulations concernaient ces films.

Cette part Art et Essai **progresses fortement avec l'importance de l'action de l'agence sur les films concernés** : pour les films ayant bénéficié d'au moins 30 circulations ADRC en 2013, **la part AE dans ces films est de 89%, et elle passe même à 100% à partir de 50 circulations** : en 2013, les plus fortes interventions de l'ADRC concernent exclusivement les films recommandés Art et Essai.

Se confirme ainsi avec le numérique, encore plus que précédemment, l'enjeu capital de l'action de l'ADRC pour l'accès des salles aux films décisifs de l'Art et Essai. Et il faut rappeler – comme l'ADRC avait pu le démontrer par ses études sur les carrières de films en fonction des types de salles – que **les films Art et Essai porteurs font l'objet de la demande la plus concurrentielle entre tous les types de salles** : c'est là que la bataille concurrentielle est la plus forte, mais qu'elle s'avère aussi **de plus en plus inégalitaire** entre les circuits, et salles les plus fortes, dont la domination économique ne cesse de s'accroître, et la grande majorité des autres salles dont la dépendance économique, et la fragilité, s'accroissent en conséquence.

Notons également que **86 % des films sur lesquels l'ADRC est intervenue en 2013 étaient de diffusion réduite ou moyenne**, dont 70 % diffusés sur moins de 200 établissements en sortie nationale. Nous verrons plus loin en détail le contenu de cette fonction à laquelle l'ADRC veille avec constance dans le cadre de ses missions d'intérêt général : **l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché.**

Les interventions ADRC 2013

La répartition des circulations ADRC en 2013 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	208 titres	2 878 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	6 titres	134 circulations
Procédure ART ET ESSAI	5 titres	29 circulations
ENSEMBLE	208 titres	3 041 circulations

- **74 %** des films, **79 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **86 %** des films, **76 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.

Dans ces catégories de films, **82 %** des circulations pour **80 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. Dans la catégorie des films de diffusion réduite (- de 80 copies), la part Art et Essai atteignait **98 %** des titres et **99 %** des circulations.

La part des films de diffusion dite large (plus de 300 copies) s'élève à **14 %** des films et **24 %** des circulations.

- **73 %** des films et **79 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **56 %** du total des films et **66 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **14 %** du total des films pour **7 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
 La part des **films des Etats-Unis** était de **13 %** pour **14 %** des circulations, plus de trois quarts de ces films étant recommandés Art et Essai.

Interventions ADRC et marché en 2013

Intervenant en permanence entre les distributeurs et les exploitants, afin de répondre aux demandes d'accès aux films non satisfaites par les distributeurs – échanges parfois conflictuels que l'Agence contribue à résoudre à son niveau – l'ADRC analyse chaque semaine les plans de diffusion réels des films sur lesquels les salles lui demandent d'agir.

Ainsi est repérée concrètement la constitution du **marché primaire et prioritaire** de chaque film selon les stratégies économiques des distributeurs, celles-ci tenant compte de leurs impératifs et contraintes économiques qui ont été décrits précédemment.

L'ADRC intervient dès lors pour répondre à des demandes d'accès légitimes de localités et de salles ne bénéficiant pas de cet accès premier aux films par le distributeur.

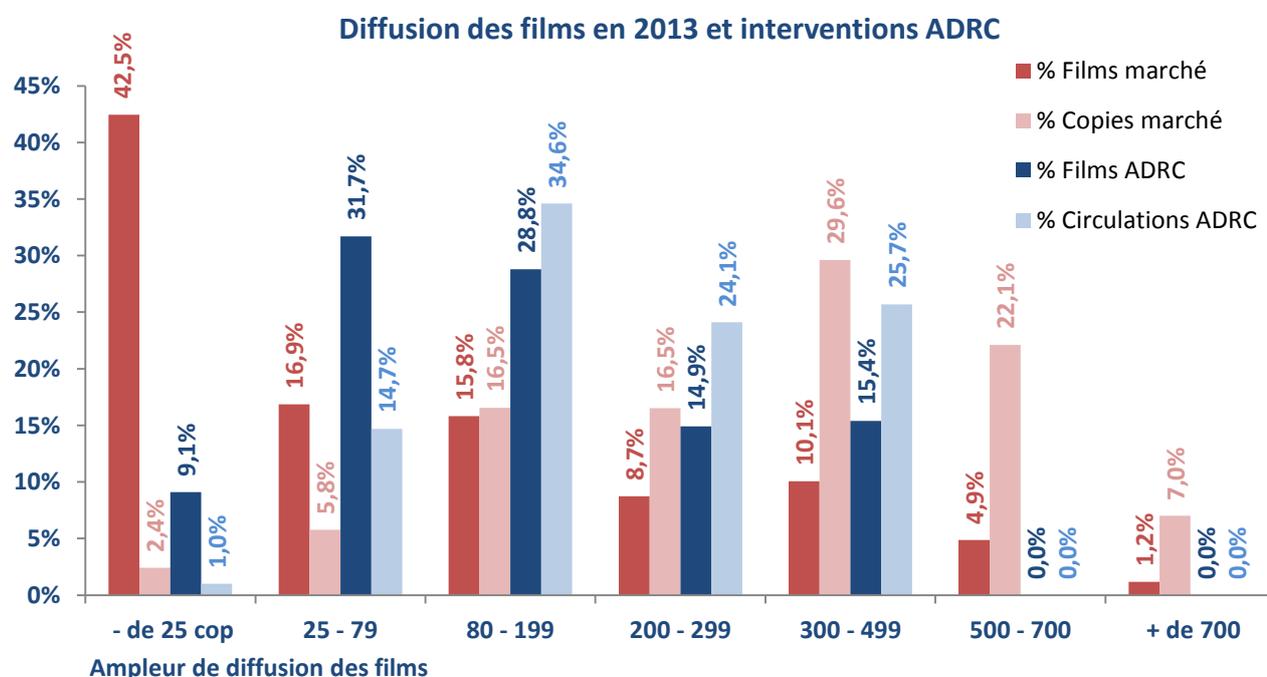
Selon ses missions, sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des localités que le marché est porté à considérer comme d'un intérêt secondaire ou très relatif, l'ADRC est un opérateur concret et quotidien de l'accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Rappel : Diffusion des films en 2013



Données ADRC 2013 Lecture : 42,5 % des films d'exclusivité 2013 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, ces films ont représenté 2,4 % du total des copies diffusées en exclusivité en 2013.

Analyse statistique selon l'ampleur de diffusion des films (source : ADRC)



Lecture : 15,8 % des films sont sortis en 2013 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 28,8 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 16,5 % des copies distributeurs concernaient ces films, mais 34,6 % des circulations ADRC 2013 concernaient cette tranche de diffusion.

Les interventions de l'ADRC concernent principalement - avec **85 % des films, et 75% des circulations** - les **diffusions moyennes et réduites** (jusqu'à 299 copies), et notamment les films diffusés entre 25 à 299 copies qui en représentent 75,4 %, et 73,4 % des circulations, alors que cette tranche de diffusion concernait 41,4 % de tous les films sortis en 2013 pour 38,8 % des copies.

Cette tranche de diffusion réduite et moyenne est proprement **le cœur de l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché**.

Concernant la tranche supérieure de diffusion (300 à 499 copies), nous voyons une intervention ADRC légèrement supérieure en part de films par rapport au marché – 15,4 % contre 10,1 %, mais moins

importante en copies (25,7 % au lieu de 29,6 %). Nous voyons là une conséquence de **la concentration accrue que la diffusion numérique a générée au niveau des villes-clés**, et donc au détriment de l'ensemble du parc de salles qui n'en fait pas partie. Les demandes des salles sur ces films ont donc sensiblement augmenté auprès de l'ADRC.

Du fait de la rareté progressive des copies 35mm au cours de l'année 2012, l'ADRC était intervenue dans la tranche des plus de 500 copies, pour des salles isolées, et pour des circuits itinérants. En 2013, l'ADRC n'est pas intervenue sur cette tranche de diffusion à plus de 500 copies.

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes, et qui se cumulent.

Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute les difficultés d'accès des salles art et essai - concernées par ces films au premier chef - aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, **la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.**

Répetons-le : **les films qualifiés de « porteurs Art et Essai », sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale**, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films art et essai porteurs », souvent de diffusion moyenne malgré tout, des films décisifs pour les salles indépendantes.

En 2013, les interventions de l'ADRC ont donc concerné à 84,5 % des films diffusés jusqu'à 299 copies, et 74,4 % des circulations ADRC ont répondu aux demandes des salles sur ces films.

Durée des circulations ADRC

La durée des circulations ADRC est l'un des critères d'évaluation de son action en fonction de la diversité des films sur lesquels elle intervient. Selon ses missions d'origine, les circulations ADRC doivent permettre de faire bénéficier le plus grand nombre de salles d'un accès à un film, dès lors qu'un support ADRC de ce film est mis en place. Cela est d'ailleurs opérant, qu'il s'agisse d'un film d'exclusivité comme d'un film dit de « Patrimoine ».

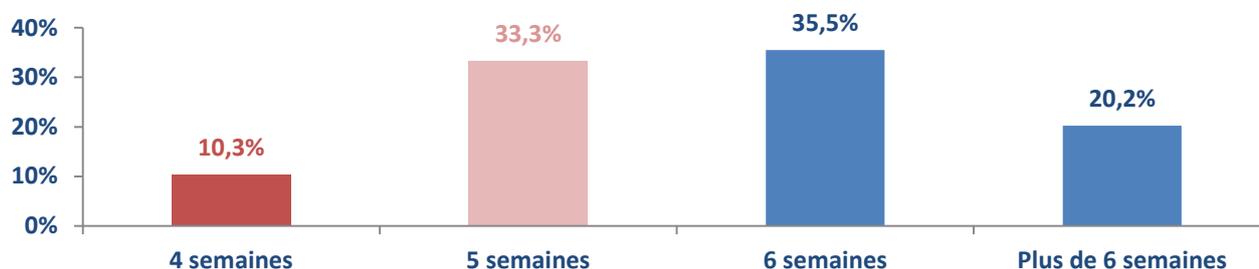
Pour les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, ces durées de circulation sont établies de manière minimale à 6 semaines pendant lesquelles le distributeur - qui est responsable de la circulation de ces « copies » ADRC - doit effectivement répondre aux demandes de programmation des salles, et rend des comptes à l'ADRC sur la base de ces six semaines pour chaque circulation. Mais ces circulations peuvent être plus longues, le distributeur ne rendant des comptes que sur la base de ces six semaines.

Les circulations du dispositif Petites Villes sont établies sur une base de 6 semaines en général (à raison d'une semaine par localité, mais la semaine peut alimenter plusieurs localités, jusqu'à une localité par jour). Pour ce dispositif, ce sont les correspondants régionaux de l'ADRC qui mettent en place, sous forme de circulation, les demandes d'accès des salles qui apparaissent sur un film, et qui ne sont pas satisfaites par le distributeur. Selon la progression de cette demande, et de la vie du film, ces circulations peuvent ainsi s'étendre dans le temps.

Si le périmètre de répartition des contributions ADRC ne peut être que de 6 semaines, cette durée ne constitue pas un plafond pour la durée de ces circulations en termes d'accès au film. Ainsi, des circulations numériques ADRC durent plus de six semaines et donnent accès au film à un nombre d'établissements plus importants que ceux qui se sont vu attribué une contribution.

Le critère d'évaluation de la durée de circulation n'est établi que sur le dispositif Petites Villes (hors circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts sans continuation du distributeur), afin de mieux apprécier cette variation de durée selon les régions et les films concernés.

Parts des durée des circulations Petites Villes en 2013



En 2013, la durée moyenne des circulations du dispositif Petites Villes a été de 5,87 semaines, soit quasiment la durée de référence de 6 semaines.

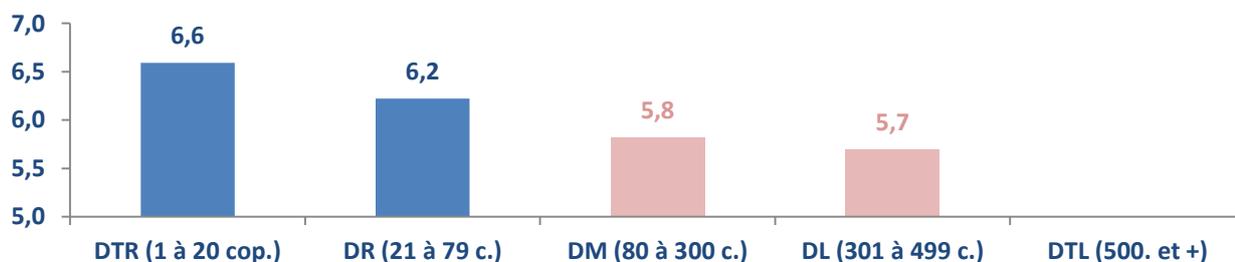
La majorité des circulations ADRC a connu une durée de circulation au moins égale à 6 semaines (55,7 % des circulations 2013). Et 44,3 % des circulations ont duré moins de 6 semaines. C'est là une donnée importante dont l'ADRC observe l'évolution.

Chacun s'accorde en effet à constater qu'avec le numérique la durée d'exploitation des films s'était sensiblement raccourcie. Et par ailleurs, l'accès rapide dans les premières semaines est devenu un enjeu permanent de nombreuses salles car générateur de contribution numérique. **Pour l'ADRC, l'enjeu de ses actions sur l'accès aux films n'est évidemment pas de raccourcir la vie des films mais de mieux irriguer le territoire avec une diversité de films.**

C'est pourquoi il est nécessaire d'observer avec attention la réalité, selon les films, d'un « raccourcissement numérique » de la vie des films en salles avec un suivi mensuel précis et détaillé, tel que résumé ci-dessous.

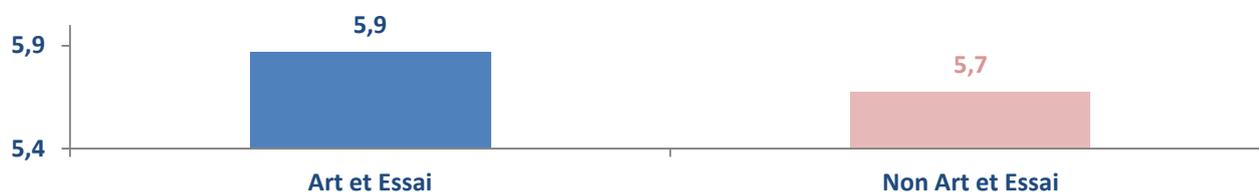
Pour l'année 2013, il apparaît que les films de diffusion réduite (moins de 80 copies en sortie nationale) bénéficient de circulations plus longues que les films de diffusion moyenne ou large, et c'est d'autant plus le cas pour les diffusions très réduites (moins de 20 copies) avec une moyenne de 6,6 semaines.

Durées moyennes des circulations PV selon l'ampleur de diffusion distributeur

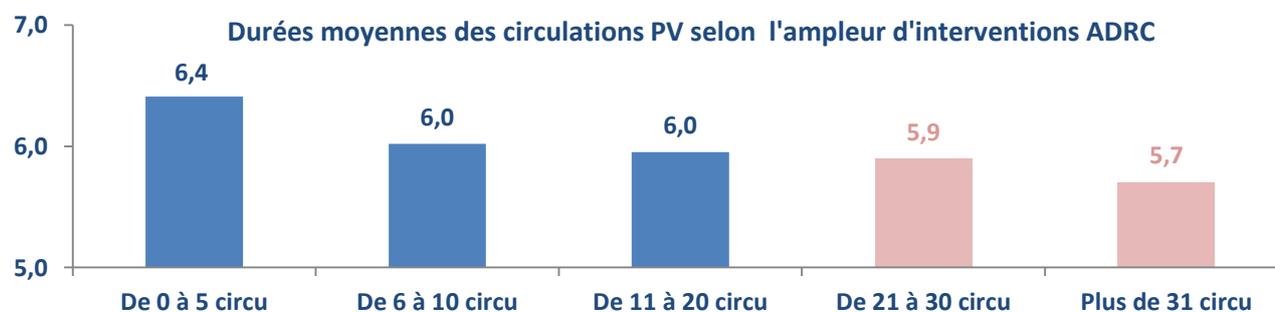


Les films Art et Essai profitent de circulations légèrement plus étendues (5,9 contre 5,7 pour les films non recommandés). Les films de la diversité, ou plus fragiles, sont ainsi ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. L'exploitant a ainsi l'avantage, non de la rapidité maximale (qui ne s'avère bénéfique qu'à une minorité de films dans l'année), mais de la certitude d'une date de programmation permettant de préparer et gérer un travail plus exigeant ou délicat sur le film.

Durées moyennes des circulations PV selon la recommandation Art et Essai



La durée moyenne de circulation décroît logiquement avec le nombre de circulations ADRC mises en place, mais dans un écart réduit de 0,7 points.

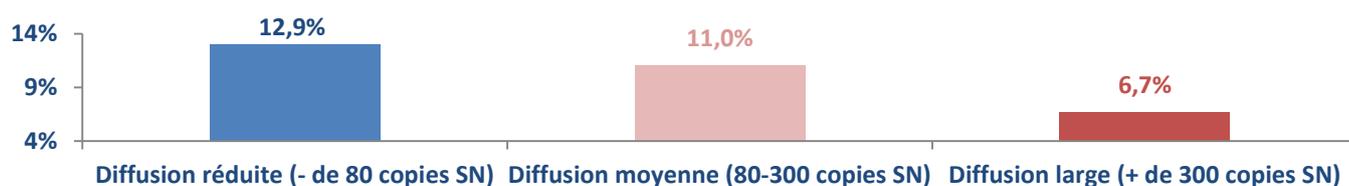


Poids des interventions ADRC

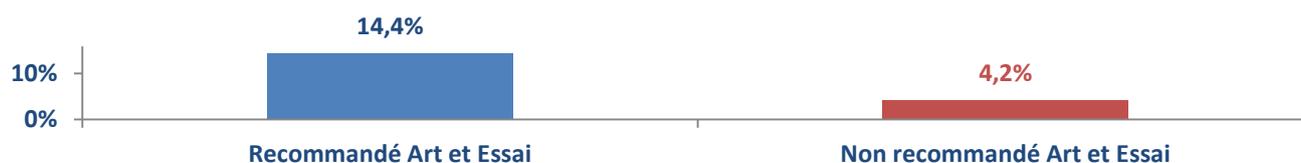
Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2013 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 9,7 % de ce total de copies distributeurs.**

Cette part des interventions ADRC peut être analysée de façon plus détaillée : elle est ainsi de 12,9% sur les films de diffusion réduite, et de 6,7 % sur les films de diffusion large.

Selon l'ampleur de diffusion des films

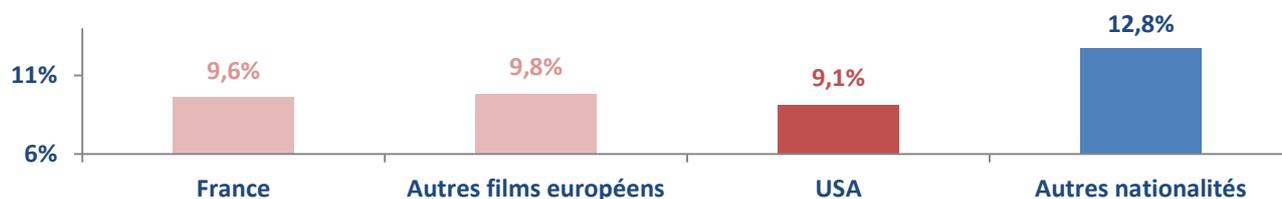


Selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart est ici beaucoup plus important, de 10 points, **manifestant l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Selon la nationalité des films



La part moyenne de l'accès ADRC dans la diffusion des films est sensiblement plus importante sur les films dits « de la diversité », de nationalités autres qu'européennes ou des Etats-Unis.

4. Accès ADRC aux films et contributions numériques

Les contributions numériques ADRC 2013

Selon le système adopté par l'ADRC en octobre 2012, après tous les débats menés avec ses administrateurs, et de multiples concertations avec les professionnels, **chaque circulation numérique ADRC génère une contribution qui est répartie équitablement sur six semaines entre les salles constituant cette circulation** (une circulation ADRC ne peut générer plus d'une contribution entière). La contribution est versée par la Caisse de répartition (Procirep), sur les indications de l'ADRC, et son montant est le même que celui des contributions d'extension des distributeurs, elles aussi versées par la même Caisse.

Pour les circulations habituelles du dispositif Petites Villes, l'établissement attributaire de chacune des 6 semaines de circulation obtient ainsi une part de 1/6^e de contribution. Concernant certaines circulations spécifiques art et essai du dispositif Petites Villes (où des localités plus importantes peuvent être intégrées à la circulation et peuvent être programmées sur deux semaines consécutives, ou décalées dans la durée pour mieux gérer le bouche à oreille), une salle programmée deux semaines obtient ainsi 1/3 de contribution.

Ces circulations art et essai PV ont été créées pour faciliter l'accès des villes moyennes aux films art et essai, et les conditions de travail des salles sur ces films, par la confirmation de programmation ferme et obtenue plus tôt. Ces salles de villes moyennes demandent ce type d'intervention pour mettre en place un travail anticipé. En effet, **dans les dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, la demande formulée par le distributeur intervient pour la deuxième semaine, en fonction des premiers résultats d'exploitation du film, et est expertisée avec l'ADRC par un comité technique de professionnels qui peut refuser la demande ou la réduire.**

Pour les circulations des dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », où 3 localités sont desservies pour deux semaines chacune sur les six semaines de répartition, chaque établissement obtient ainsi une part de 1/3 de contribution. Le dispositif Villes Moyennes a été amendé par le Conseil d'Administration de l'ADRC du 17 octobre 2013 (voir chapitre 5) : lors des deux dernières semaines des circulations Villes Moyennes, il est possible que certaines salles ne jouent le film concerné qu'une seule semaine. Dans ce cas, ces salles se voient attribuer 1/6^e de contribution, et non pas 1/3.

Durant l'année 2013, l'ADRC a ainsi attribué un total de **13 656 parts de contributions numériques à 1/6^e** (les parts à 1/3 ont été converties en parts à 1/6^e pour les statistiques). Ces contributions ont bénéficié à **1 232 établissements différents, pour un total de 2 678 circulations numériques génératrices de contribution.**

Le dispositif Petites Villes a comptabilisé 12 834 parts à 1/6^e de contribution sur un total de 162 films ayant généré 2 515 circulations. Les dispositifs « Villes moyennes » et « Art et Essai » ont comptabilisé 411 parts à 1/3 de contribution sur un total de 11 films ayant généré 163 circulations.

Au total, c'est l'équivalent de 2 276 contributions entières qui ont été générées par les circulations ADRC en 2013. Le taux d'attribution de contribution numérique par circulation était donc de 85 % (soit 5,10 parts effectivement générées par circulation).

Circulations non génératrices de contributions

Sur le total des 3 041 circulations initiées en 2013 par l'ADRC, 29 circulations argentiques n'étaient pas génératrices de contributions par définition. Par ailleurs, 334 circulations numériques ADRC n'étaient pas non plus génératrices de contributions, soit parce qu'elles ont été « reprises » par les distributeurs du fait d'arrêts de salles enregistrés par eux et sans continuation (320 au total, la contribution avait donc été acquittée par les distributeurs) - ces arrêts alimentant autant de circulations ADRC et évitant à l'Agence de générer des contributions déjà octroyées - soit parce que les films concernés avaient une durée inférieure à 1h.

Contributions ADRC 2013 par mois

Relevé mensuel du dispositif Petites Villes avec attributions de parts à 1/6^e

2013	NB DE FILMS	NB DE CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/6e	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	19	291	1 512	5,2
Février	11	81	399	4,9
Mars	15	269	1 344	5,0
Avril	15	232	1 157	5,0
Mai	16	207	1 046	5,1
Juin	11	192	978	5,1
Juillet	15	101	508	5,0
Août	9	233	1 202	5,2
Septembre	18	308	1 615	5,2
Octobre	10	188	961	5,1
Novembre	11	260	1 318	5,1
Décembre	12	153	794	5,2
TOTAL PV 2013	162	2 515	12 834	5,1

Relevé mensuel des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai avec attributions de parts à 1/3

2013	NB DE FILMS	NB CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/3	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	1	5	15	3,0
Février	0	0	0	
Mars	1	23	37	1,6
Avril	1	6	18	3,0
Mai	1	5	15	3,0
Juin	2	35	73	2,1
Juillet	0	0	0	
Août	2	10	30	3,0
Septembre	2	50	136	2,7
Octobre	1	29	87	3,0
Novembre	0	0	0	
Décembre	0	0	0	
TOTAL VM, AE	11	163	411	2,5

5. Difficultés accrues des Villes Moyennes : un symptôme des évolutions

Le constat s'avérait clair et récurrent : depuis le développement de la diffusion numérique des films, la plupart des villes moyennes non seulement ne connaissent pas d'amélioration de leur accès aux films, mais pour nombre d'entre elles, elles enregistraient plutôt une détérioration sur des diffusions inférieures à 400 points en sortie nationale.

Or, nous l'avons vu précédemment, de l'ordre de 8% des films de l'année sortent sur 400 points ou plus, et ces films ne comprennent qu'exceptionnellement des films s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai. C'est donc tout le champ de la diversité qualitative du cinéma – dont la quasi intégralité de l'Art et Essai porteur – qui était devenue inaccessible pour ces salles, dans les premières semaines d'exploitation.

Les raisons de cette détérioration ont été présentées publiquement à maintes reprises, notamment cet **accroissement de la concentration avec la diffusion numérique au niveau des villes les plus fortes, des établissements, et des circuits de plus en plus dominants dans la diffusion des films** que nous avons vu précédemment (chapitre 2). Le nouveau développement des multiplexes depuis quelques années, nous l'avons vu également, étant une composante essentielle de cette évolution dommageable au meilleur accès à la diversité des oeuvres cinématographiques sur le territoire (voir le rapport de M. Serge Lagache paru au mois de mai 2014).

Comme sur les questions de financement des films, concernant leur diffusion désormais numérique, les constats sur les mêmes évolutions alarmantes s'imposent. Là aussi, la concentration, des fractures et déséquilibres n'ont eu de cesse de s'accroître au bénéfice des acteurs déjà largement dominants, et au détriment de toutes les autres salles, indépendantes et Art et Essai. A cela s'ajoute trop souvent un durcissement sensible des relations entre distributeurs et exploitants.

Rentabilisation à court terme et priorités pas toujours économiques...

Les difficultés accrues d'accès des villes moyennes apparaissent comme un révélateur des évolutions de concentration de la diffusion des films, liées à la diffusion numérique qui les accélèrent, mais plus fondamentalement aux stratégies de distribution dans les industries culturelles.

Désormais, pour les diffuseurs, la définition des villes moyennes est moins fixe, établie selon des critères clairs, que variable ou mouvante en fonction des stratégies de sortie des films qui, de plus en plus souvent, consistent en une surexposition, ou surexploitation des villes-clés, privilégiant la rapidité de l'exploitation à sa durée (les multiplexes – c'est là une de leur définition fondamentale – étant un outil calibré pour ce type d'exploitation).

Pour des diffusions de films se situant en sortie nationale d'une centaine de points à près de 450 parfois, **les villes moyennes ce sont alors celles qui restent régulièrement à la première bordure, ou à la première frontière, de ces plans de diffusion. La ville moyenne serait ainsi très souvent celle que l'on n'intègre pas dans sa première sortie, au bénéfice de salles supplémentaires dans les villes stratégiquement les plus importantes.**

Ce qui prime dans l'accélération générale de la rentabilisation des œuvres est évidemment la captation de part de marché sur un territoire, et la réactivité immédiate de l'offre, en capacité notamment.

Bien-sûr il y a des variations, que l'ADRC repère par son étude constante des plans de diffusion, comme celle de la plus grande concentration, sur les villes à égalité d'exploitation, opérée par les « majors » de la distribution ou grands distributeurs (en volume de films) par rapport aux distributeurs indépendants de taille moyenne.

Cette définition par défaut des villes moyennes – en gros : « les premières dont on ne veut pas » - a été en quelque sorte intégrée en système par le raisonnement économique institué par la diffusion numérique : désormais, chaque salle – qui n'est pas commercialement incontournable pour le diffuseur en raison de son importance stratégique - est évaluée individuellement en fonction de ses capacités de rentabilisation rapide sur le film en question.

Les salles qui sont devenues stratégiquement marginales ne sont plus intégrées dans un raisonnement économique global d'amortissement dans un certain temps, mais isolées selon cette capacité propre de rentabilisation quasi immédiate.

Ce raisonnement microéconomique n'est imposé, encore une fois, qu'aux salles ne bénéficiant pas d'un statut de salle prioritaire en fonction, par exemple, de l'importance du circuit dont elle fait partie, ou de l'importance de son programmateur. Nombre d'établissements, de multiplexes avant tout, sont intégrés « automatiquement » dans des plans de diffusion de films auxquels ils ne correspondent pas, et réalisent ainsi des résultats objectivement déplorables, inférieurs à ceux que réalisent des salles art et essai ou généralistes de villes moyennes qui connaissent le privilège d'avoir accédé au film dans le même temps.

Cette automaticité pour quelques-uns, et l'hyper sélectivité pour tous les autres, constituent la nouvelle inégalité concurrentielle qui marginalise de plus en plus de salles.

Réactivité de l'ADRC

Cette nouvelle marginalisation des villes moyennes faisait donc l'objet d'un constat récurrent, produit lors de chaque réunion professionnelle de l'exploitation par l'ensemble des salles concernées.

Nous l'avons vu précédemment, alors que la mise en œuvre du dispositif numérique ADRC destiné aux Petites Villes, à partir d'octobre 2012, avait permis de prendre en charge les nombreuses demandes d'accès aux films de ces localités, il n'avait pu en être de même pour les villes plus importantes.

En effet, le processus de remboursement du coût de la copie ADRC (en cas de succès et donc de recettes distributeur conséquentes), qui était effectif en argentique dans les dispositifs ADRC Villes Moyennes et Art et Essai, s'avérait plus délicat à opérer en numérique – à savoir le remboursement de la contribution numérique - voire juridiquement dangereux. Ce processus a donc dû faire l'objet d'une expertise juridique de la part du CNC qui a duré plusieurs mois.

Face à ce contretemps, qui reculait encore les solutions ADRC aux problèmes d'accès numériques aux films des villes moyennes, l'Agence a intégré autant que faire se peut des villes moyennes dans ses circulations numériques destinées aux localités plus petites, tout en étant consciente qu'il s'agissait là, non d'une solution véritable, mais d'un pis-aller. Ne programmer un film qu'une semaine dans les villes moyennes ne

pouvait être globalement satisfaisant ni pour les salles, ni pour les distributeurs des films, ni pour les publics.

L'ADRC, en février 2013, a alors proposé d'étudier spécifiquement le problème, et les alternatives, avec les professionnels. Il est notamment apparu que, s'il ne pouvait y avoir de remboursement de la contribution numérique dans le système ADRC, il fallait alors – puisqu'il s'agissait de villes plus importantes que des petites localités – impliquer et responsabiliser les distributeurs dans cet accès ADRC aux films pour les villes moyennes.

Le résultat de l'expertise du CNC a donc établi en mars 2013 qu'il était juridiquement périlleux d'instituer un remboursement de la contribution numérique dans les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai comme il existait avec les copies argentiques.

Le 28 mars, le délégué général de l'ADRC organisait au CNC une réunion de ses C.T.P. (Comités Techniques Professionnels évaluant avec l'ADRC les demandes des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai), élargie aux instances représentatives de l'exploitation et de la distribution, et à laquelle participait évidemment le CNC.

Le délégué général de l'ADRC proposait, sur la base de simulations qu'il avait réalisées, d'établir de nouveaux critères de fonctionnement tenant compte de ce nouveau contexte. Parmi eux, un nouveau périmètre de raisonnement pour les villes moyennes, et une responsabilisation et participation réelles des distributeurs sur l'extension qu'ils peuvent demander à l'ADRC pour les villes moyennes. Un seuil minimal était ainsi proposé pour cette participation : 25%.

Le 11 avril 2013, le Conseil d'administration de l'ADRC a donc déterminé, sur la base des constatations et consultations opérées, le fonctionnement de ces deux dispositifs qui n'étaient pas encore effectifs en numérique. D'autre part, il affirmait que ce fonctionnement devait être suivi et observé en continu pour évaluer concrètement ses effets.

Ont été définis notamment, d'après les simulations réalisées par l'Agence, un nouveau seuil à 60 points de diffusion au lieu de 80 pour les demandes du dispositif Villes Moyennes, et un périmètre de référence des localités moyennes établi entre 50 000 et 250 000 entrées annuelles, au lieu de 35 000 à 215 000 entrées annuelles.

Le C.A. de l'ADRC du 11 avril 2013 a insisté, au niveau des principes déterminant ces fonctionnements, **sur la nécessité du partage de l'effort d'extension en direction des villes moyennes entre les distributeurs et l'ADRC**. Du fait de l'arrêt du processus de remboursement des coûts des circulations ADRC par le distributeur en cas de succès, **le distributeur doit assumer une part de l'extension (au minimum 25%) qu'il demande à l'ADRC pour les villes moyennes** qu'il n'a pas alimentées en sortie nationale.

L'information sur ces fonctionnements a été diffusée aussitôt auprès des distributeurs et auprès des instances de l'exploitation.

Réforme des dispositifs après 5 mois de mise en œuvre

Dans les mois qui ont suivi, malgré cette mise en œuvre des deux dispositifs actualisés, ils se sont avérés relativement peu utilisés par les distributeurs : 3 films pour 40 circulations en 3 mois. Et le délégué général de l'ADRC a constaté par contre que de nombreuses villes moyennes – connaissant toujours les mêmes

problèmes d'accès - préféraient désormais contacter directement l'Agence pour être programmées dans ses circulations Petites Villes.

L'évaluation du phénomène est opérée au cours de l'été 2013 :

- . sur les 6 premiers mois de 2013, la part de villes moyennes en démarrage des circulations PV est de 23 %
- . cette part est de 43% pour les films ayant enregistré au moins 10 circulations ADRC, les plus demandés donc
- . mais 69% de ces villes moyennes, sont des petites VM, réalisant entre 50 000 et 100 000 entrées/an

Un tel constat s'avérait préoccupant pour l'ADRC, et évidemment pour les salles et localités concernées. D'une part, les villes et salles en question réduisent d'autant leur capacité d'offre sur ces films, ce qui peut fondamentalement nuire à leurs demandes légitimes, et leur argumentation en direction des distributeurs. D'autre part, les films eux-mêmes peuvent ne pas connaître l'exploitation qu'ils mériteraient dans ces villes.

Par ailleurs, cela peut conforter des mauvaises pratiques : à la fois du côté de la distribution par le fait de ne toujours pas considérer les conséquences de ce privilège d'accès aux plus forts, le fait de ne pas considérer sur la durée, pour certains d'entre eux, l'importance culturelle et économique du fonctionnement de l'ensemble du tissu diversifié des salles sur le territoire ; et du côté de certains exploitants, l'absence de choix qui consistent à vouloir accéder à un maximum de films, sans s'engager pour certains sur la durée ou la « surface » qu'ils devraient mériter.

Et enfin, s'avère fondamentalement préoccupant pour l'Agence, le fait de devoir agir toujours plus pour contrer, ou compenser comme elle le peut, les effets d'une concentration que l'on laisse devenir toujours plus importante, au détriment immédiat de la diversité des salles, des films et des publics, à court, moyen et long terme. Cela, dans un contexte de rigueur budgétaire qui pèse de plus en plus sur l'ADRC, et sur le CNC également.

C'est alors l'ADRC qui a alerté les professionnels sur les risques d'une telle évolution, les consultant à nouveau pour évaluer pleinement le phénomène, et réagir dans la mesure de ses moyens pour que distributeurs et ADRC agissent vraiment de concert, selon leurs responsabilités et possibilités. La proposition principale a été d'assouplir le fonctionnement des dispositifs pour favoriser les démarches des distributeurs, dans des limites définies, contre un engagement de ceux-ci de prendre en compte l'extension nécessaire de l'accès aux films vers les villes moyennes.

Le 17 octobre 2013, le Conseil d'administration a réformé ses dispositifs numériques Villes Moyennes et Art et Essai pour qu'ils soient plus sollicités, permettant notamment que, dans les six semaines de circulations Villes Moyennes », des villes plus petites puissent être desservies, facilitant ainsi le travail de programmation des distributeurs. Par contre, des établissements réalisant à eux seuls au moins 200 000 entrées annuelles doivent être directement desservis par le distributeur. Et la possibilité d'intégrer des villes moyennes dans les circulations Petites Villes est encadrée en fonction du niveau de diffusion des films considérés, l'Agence exerçant pleinement son expertise pour déterminer cette possibilité.

Cela s'accompagne d'une démarche permanente de l'Agence vers les distributeurs pour envisager spécifiquement toute possibilité d'extension conjointe, distributeur-ADRC, dès que le besoin d'accès des villes moyennes apparaît sur un film, et qu'une intervention ADRC PV conséquente devient prévisible.

Cette démarche commune ADRC-distributeur a été en fait engagée dès le mois de septembre, avec deux demandes Villes Moyennes sur les films *Elle s'en va* d'Emmanuelle Bercot et *Blue Jasmine* de Woody Allen.

Ainsi, depuis septembre 2013 jusqu'en mai 2014, 216 circulations ADRC pour 14 films ont été mise en place par des demandes distributeur au titre des dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, les distributeurs ayant pris en charge de leur côté une moyenne de 40 % des demandes formulées à l'ADRC, soit nettement plus que les 25% minimums demandés.

Si l'on isole les cinq premiers mois de 2014, cette période a compris 137 circulations ADRC pour 11 films au titre des deux dispositifs, contre 39 circulations pour 4 films pour les cinq premiers mois de 2013.

Concentration, régulation, et marché paradoxal...

Mais – il est très important de le réaffirmer - chacun est bien conscient que **l'accroissement d'activité de l'ADRC sera très loin de suffire à rétablir des situations de concentration fondamentalement préjudiciables à la diversité du cinéma en France, et à la meilleure diffusion des œuvres telle que le principe en est inscrit dans la loi.**

Chacun est bien conscient – et l'ADRC parmi les premiers – qu'il s'agit avant tout de déséquilibres structurels à résoudre, et de régulations fondamentales à opérer.

Le maintien indispensable d'un espace diversifié de salles nécessite un aménagement sur le territoire qui prenne enfin en compte ce pluralisme fondamental, de même qu'un accès aux films à la légitimité mieux établie, et garantie.

Dans l'attente de ces réformes cruciales, **l'ADRC doit et saura rester réactive**, comme elle l'a fait à partir de l'été 2013, sur la dégradation de l'accès de nombreuses villes dites moyennes, et avant tout dans la diffusion de films porteurs Art et Essai dont l'enjeu est, nous l'avons vu, crucial pour toutes les salles indépendantes sur leurs territoires.

L'ADRC le pourra si, par ailleurs, on lui donne toujours les moyens d'intervenir tout au long de l'année, étant la seule structure qui concrètement, sur le terrain, toutes les semaines, veille à compenser les inégalités radicales d'accès à la diversité des films, conséquences des inégalités concurrentielles elles-mêmes radicales qui se développent.

Peut-on d'ailleurs, au fond, continuer à parler de « marché » - dans son acception libérale constitutive - quand une minorité d'opérateurs peut « librement » réduire dans ces proportions la concurrence à son avantage ?

6. Localités desservies

Les trois dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film ont permis de desservir en 2013 :

Plus de 2 200 localités différentes au total, dont 1 318 salles fixes (hors points de circuits itinérants)
 (+ 17 % par rapport à 2012, + 3 % par rapport à 2011)
Soit 80 % des communes équipées d'une salle de cinéma (hors circuits itinérants)
 (67 % en 2012, 78 % en 2011)

Le dispositif dit « Petites Villes » a alimenté 1 244 localités dotées de salles fixes et environ 960 points de circuits itinérants, soit plus de 2 200 localités au total.

Les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai ont alimenté 376 localités.

302 localités ont bénéficié à la fois de copies « Petites Villes » et de copies « Villes Moyennes » ou « Art et Essai ».

Près de 95 % de ces localités ne sont pas des villes-clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmateur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Dispositif Petites Villes

Sur l'année 2013, les circulations mises en place par l'Agence selon la procédure Petites Villes ont été programmées dans :

1 244 hors points de circuits itinérants et environ 960 points itinérants, soit plus de 2 200 localités

La liste des localités hors points de circuits itinérants (soit 1 244 localités) figure en annexe.

Les copies ADRC ont circulé dans environ 960 points de projection de 45 circuits itinérants.

Le nombre de copies varie selon les salles (hors points itinérants), les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de circulations de copies ADRC :

TRANCHES DE CIRCULATIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	ÉVOLUTION 2012/2013
25 circulations et plus	236 établissements	+ 105%
15 à 24 circulations	262 établissements	+ 75 %
10 à 14 circulations	211 établissements	+ 40 %
5 à 9 circulations	275 établissements	+ 5 %
Moins de 5 circulations	319 établissements	- 25 %

Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'établissements et non pas de localités (1 localité pouvant avoir plusieurs cinémas).

En comparaison avec les données 2012, le nombre de salles bénéficiant de moins de 5 circulations baisse de 25 %, au contraire du nombre de salles entre 5 et 9 circulations qui augmente de 5 %. Toutes les autres catégories augmentent considérablement : celle de 10 à 14 circulations connaît une hausse de 40 %, et celle de 15 à 24 progresse de 75 %. La catégorie à 25 circulations et plus augmente elle aussi fortement de 105 %.

Dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai

Les circulations mises en place en 2013 selon les procédures Villes Moyennes et Art et Essai ont connu un redémarrage d'activité après une année 2012 en fort ralentissement. Elles ont été programmées dans :

376 localités différentes (68 en 2012)

333 localités ont été desservies au total par les circulations destinées aux Villes Moyennes, et 84 localités l'ont été avec les copies du dispositif Art Et Essai. Un établissement peut obtenir des copies des deux dispositifs, c'est le cas de 41 localités en 2013.

7. Répartition géographique des circulations par régions ADRC

Rappel totaux Petites Villes 2013 : **2 558 circulations – 165 titres**. [En 2012 : 1 537 circulations – 131 titres]
(Hors circulations reprises par les distributeurs)

Tableau comparatif 2012 / 2013

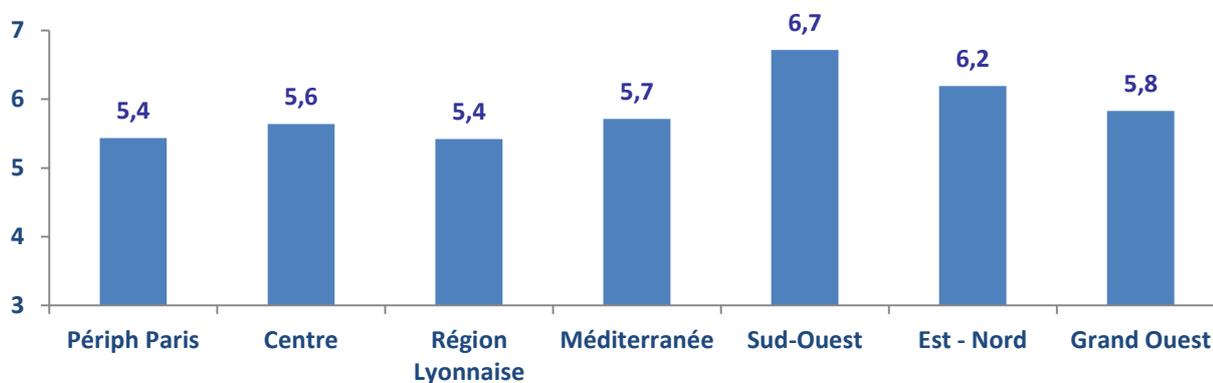
Régions	% Etablissements		% Circulations		Nb total circu		Nb total titres	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Sud-Ouest	25,5	23,6	17	16,5	258	422	82	111
Grand-Ouest	16,2	17,7	14,2	14,1	219	361	77	110
Auvergne- Rhône-Alpes- Bourgogne	18,4	19,5	27,1	29,7	416	759	105	130
Méditerranée	12,5	12,4	12,7	11,3	195	289	81	93
Périphérie de Paris	9,7	10,6	9,4	8,3	144	213	76	92
Est - Nord-Picardie	13,1	12,2	16,9	16,2	259	415	84	111
Centre	4,4	4,0	3,0	3,9	46	99	36	61

Chaque région fait l'objet, dans les pages suivantes, d'un commentaire propre.

Ainsi qu'il a été indiqué plus avant, toutes les régions - hors la périphérie parisienne évidemment - ont bénéficié d'un accès ADRC important pour leurs circuits itinérants. Ne sont indiquées ici que les salles fixes.

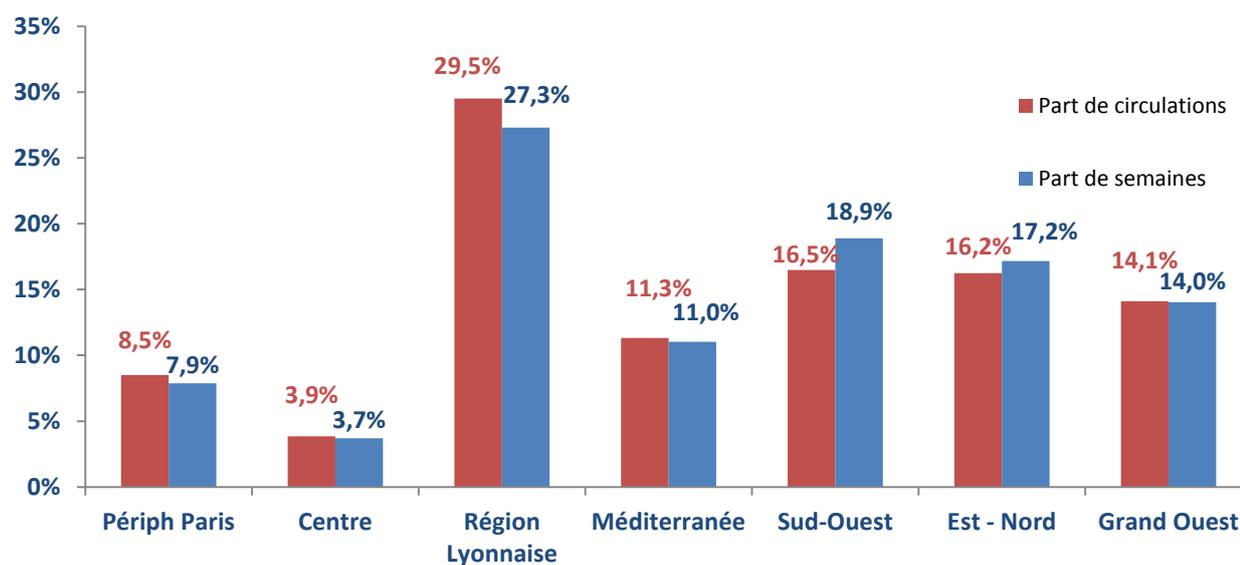
Durée des circulations Petites Villes selon les régions ADRC

Nombre de semaines par circulation



Lecture : La Région Sud-Ouest a une moyenne 2013 de 6,7 semaines par circulation.

Part des semaines de programmation et des circulations ADRC selon les régions



Lecture : La Région Méditerranée a mis en place 11,3 % du total des circulations ADRC France 2013 et a programmé 11 % des semaines de programmation ADRC France 2013.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne en 2013

La région : les 8 départements de Rhône-Alpes, 4 de l'Auvergne, 3 de Bourgogne et 3 de Franche-Comté

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 247

Nombre de titres : 130	}	Soit une moyenne de 5,84 circulations par film, représentant 78,8 % des titres ADRC et 29,7 % des circulations ADRC France (Petites Villes).
Nombre de circulations : 759		

Analyse de la diffusion

Quelle évolution ?

L'intervention de l'ADRC dans la région de Lyon a fortement augmenté en 2013, première année d'intervention totalement numérique. En effet, après que l'intervention de l'agence se soit stabilisée en 2012 à 416 copies (contre 425 en 2011), cette année 759 circulations ont été mises en place (soit une augmentation de 82,5% en un an). Il faut cependant relativiser cette forte croissance de notre intervention sur ce territoire puisque la part des tirages LYON par rapport à l'ensemble de la France passe de 27,1% à 29,7%. En réalité l'augmentation de l'activité dans la région de LYON a été sensiblement supérieure à l'augmentation des tirages globaux.

Cette intervention a concerné 130 titres contre 105 l'an dernier. Mais le nombre de titres a augmenté moins fort que le nombre de circulations : ainsi, la moyenne de copies par titre est passée de 3,96 l'an dernier à 5,83 en 2013.

On peut également constater **la forte augmentation du nombre d'établissements desservis par l'ADRC** pour la seconde année consécutive : nous avons servi 194 salles en 2011, 212 en 2012, pour, cette année, arriver au chiffre de 247 établissements différents (soit une augmentation de 16,5%).

Ceci s'explique par la fin de l'activité de tirage en 35mm, l'agence étant la seule lors des premiers mois de 2013 à encore mettre en route des copies 35 mm, cela nous a amené à travailler avec de nouvelles salles ou circuits itinérants qui ne faisaient jamais appel à nous.

Cette « explosion » de l'activité de l'agence dans la région de LYON s'explique par des raisons nationales, mais également par des raisons régionales, propres à l'évolution du parc de salles et des pratiques des distributeurs pour l'accès au film.

L'observatoire de la diffusion, animé par le CNC, le rappelle :

-L'accès aux films en sortie nationale est de plus en plus difficile pour les salles de proximité. Ces établissements de 1 à 2 écrans représentent la quasi-totalité des établissements de proximité du Grand

Lyon. Ainsi, les salles obtiennent le film par le distributeur le plus souvent en 3^{ème} voir presque systématiquement en 5^{ème} semaine (absence de versement de contribution numérique).

-Les multiplexes connaissent un meilleur accès en sortie nationale aux films art et essai depuis 2008.

-Les sorties nationales se concentrent dans les établissements des unités urbaines de plus de 200 000 habitants.

De ces trois facteurs découle l'augmentation de la demande auprès de l'ADRC pour l'accès aux films.

Notons enfin quelques spécificités propres à cette grande région : **la physionomie de l'exploitation cinématographique de plusieurs grandes villes de la région a changé ces toutes dernières années** : Grenoble, Clermont-Ferrand, St Etienne, Annecy, toutes ces villes viennent de connaître soit des changements d'opérateurs, soit des créations de salles.

Tous ces bouleversements ont donc poussé les salles à s'adresser de plus en plus à l'Agence dans le cadre de ses missions pour l'accès au film et de fait, à augmenter franchement son volume d'activité sur la région.

Pour quels films ?

75,4% des titres et 79,3% des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai (en légère baisse par rapport à l'année précédente : 77,9% des titres et 79,6% des copies). 13,1 % des titres et 17,9% des circulations ont porté sur des films soutenus par l'AFCAE. 3,8% des titres et 3,4% des copies ont porté sur des films soutenus par le GNCR. Enfin il y a eu une circulation sur un film soutenu par l'ACID (*2 automnes, 3 hivers*).

Si on observe les ampleurs de diffusion des interventions de l'Agence cette année, on constatera en premier lieu **l'étonnante stabilité des proportions des ampleurs de diffusion des films retirés**. Alors que le nombre de circulations a augmenté de plus de 82%, les proportions de diffusions réduites, moyennes ou larges ne bougent que de 2 points.

En détails, nous sommes intervenus sur 5 titres à Diffusion Très Réduite (DTR) pour 8 circulations, soit 1,1% des tirages de la région (contre 1% en 2012). Sur les diffusions réduites (DR), nous avons eu 108 circulations sur 35 titres, soit 14,2% des circulations (contre 12% l'an dernier soit une jolie progression). Sur les diffusions moyennes, nous avons généré 461 circulations sur 70 films différents, soit 60,7% des tirages (contre 62% en 2012). Enfin, sur les diffusions larges, 20 films ont donné lieu à 182 tirages, soit 24% de l'ensemble (contre 22,1% l'an dernier). Il n'y a eu aucun tirage en 2013 sur des films d'au moins 400 copies-France (Diffusion Très Large – DTL).

Après une année 2012 qui avait vu l'explosion de la part des films français parmi les retirages (75,5% des copies), cette année nous revenons à un niveau proche de l'année 2011 : nous avons fait 506 circulations sur 78 titres français, soit 66,7% des tirages (contre 61,4% en 2011). A l'inverse, on constate une très forte augmentation de la proportion de retirages U.S. : avec 109 circulations sur 17 films, cela représente 14,4%

des retirages, contre 3,6% en 2012.

Cette très forte augmentation est surtout conjoncturelle, et dépend de l'offre des films. En effet, dans cette catégorie des films U.S., 4 films représentent la moitié des retirages (54 circulations sur 109). Ce sont « *Promised land* » de Gus van Sant (12 circulations), « *The Bling Ring* » de Sofia Coppola (14 circulations), « *Mud* » de Jeff Nicholls (14 circulations) et enfin « *Blue Jasmine* » de Woody Allen (14 circulations). **Notons donc que cette grosse moitié des retirages de films U.S. se concentre sur des films d'auteur Art et Essai plutôt porteurs et de grande qualité.**

Enfin, sur les autres nationalités, la part des films européens est strictement stable à 12,3%. Les films des autres nationalités, eux, représentent 6,7% des tirages contre 8,6% l'an passé.

Notons par ailleurs que parmi les 759 circulations, il y a eu 9 circulations mises en route en 35 mm portant sur 6 titres : « *Foxfire* », « *Renoir* », « *Comme un lion* », « *Alceste à bicyclette* », « *Au bout du conte* » et « *Camille Claudel 1915* ».

Pour résumer, les grandes tendances de 2014 sont : une augmentation de 82,5% de l'activité de tirage (81,9% sur les films recommandés art et essai). Les plus fortes augmentations se constatent sur les films DTR (100%), DR (116%), et DL (97%). La progression des films U.S. comme on l'a vu, est énorme : + 626%.

Enfin, si l'on se penche sur la typologie des 50 salles les plus servies en 2013 (sur 247 salles), on peut constater les choses suivantes :

- **47 salles sur 50 sont classées art et essai. 2 salles en étaient à leur première année d'ouverture en exploitation fixe. Une seule n'est pas classée.**
- 5 salles sur 50 ont les 3 labels art et essai (Jeune Public, Recherche et Découverte, et Patrimoine).
- 15 salles ont 2 labels.
- 14 salles n'ont qu'un label sur les 50.

La population des villes concernées va de 841 habitants à 144 751 habitants. Les entrées annuelles de ces salles vont de 3631 entrées à 85 034 entrées annuelles en 2012.

Pour terminer, il n'est pas inutile de rappeler l'importance capitale d'un rendez-vous comme **Les rencontres de Charlieu**, organisé chaque année par l'ADRC, le cinéma Les halles de Charlieu, l'ACRIRA, les CIB, Les Ecrans, le GRAC et Plein champ. Cette année nous avons connu un record d'inscriptions avec 178 personnes inscrites. 20 films ont été présentés sur les deux jours. Parmi ces 20 films, 16 sont sortis en 2013, et 9 films ont donné lieu à des retirages de circulations ADRC : soit 59 circulations (sur « *Elle s'en va* », « *La vie d'Adèle* », « *Vandal* », « *Un château en Italie* », « *Les jours heureux* », « *Henri* », « *Rêves d'or* », « *Suzanne* » et « *Tel père, tel fils* »).

La possibilité pour les salles de voir un grand nombre de films art et essai, les plus divers possibles, en deux jours, dans un lieu unique, permet d'avoir un point de vue globale sur la programmation cinématographique de l'automne, et ainsi d'assurer la meilleure diversité possible pour les salles. Ensuite l'ADRC est là pour en assurer l'accès.

La Région Nord-Est en 2013

La région : les 2 départements d'Alsace, 4 de Lorraine, 4 de Champagne-Ardenne, 3 de Picardie et 2 du Nord-Pas-de-Calais

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 168

Nombre de titres : 111

Nombre de circulations : 415

} Soit une moyenne de 3,74 circulations par film, représentant 67,3 % des titres ADRC et **16,2 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

2013 a été marquée par une **très forte progression de l'activité de l'ADRC** par rapport à 2012 avec une augmentation de 66 % du nombre de circulations et de 26 % du nombre de titres. **La région Nord-est suit cette tendance nationale avec une augmentation de 60 % du nombre de circulations et de 32 % du nombre de titres.** Cette très forte progression entre 2012 et 2013 est relative puisque l'intervention en numérique de l'ADRC n'a été effective qu'à compter du dernier trimestre 2012 et que la possibilité technique d'éditer des copies 35mm était relativement limitée à compter du second semestre 2012. A ce titre, **seuls trois films ont bénéficié de tirages en 35mm** (*Renoir, Alceste à Bicyclette* et *Au bout du Conte*) avec un total de 5 copies soit environ 1% des tirages pour la région. A titre indicatif, seuls 6 films avec 29 copies ont fait l'objet de tirages en 35mm en 2013. Enfin, **la part des tirages pour la région est relativement stable avec 16%**, soit 415 des 2 558 circulations « petites villes » mises en place par l'ADRC et le nombre moyen de copie par film a également augmenté, passant de 3,1 à 3,74 copies par film.

L'Art et Essai représente un peu plus des trois-quarts des titres et des tirages pour le Nord-est, soit une légère augmentation par rapport à 2012 (73,4% des tirages) mais cette proportion reste inférieure à la moyenne nationale (80,2 % des tirages). En valeur absolue, ce sont 22 films recommandés A&E et 126 circulations supplémentaires qui ont été programmés par notre intermédiaire dans les salles du nord-est. A noter que **17,6% des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE** (avec près de la moitié des circulations concentrées sur 4 titres : *La Vie d'Adèle...*, *Mud*, *Grand Central* et *Les Garçons et Guillaume...avec plus de 6 copies chacun*). Les films soutenus par le GNCR représentent 3,9% des tirages (*Michael Koolhaas* et *L'Inconnu du lac* représentent 50 % des tirages) ; un seul film soutenu par l'ACID a bénéficié d'une circulation.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, **60 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne** (de 80 à 300 copies France en sortie nationale) et plus **particulièrement un peu plus d'un tiers sur des films sortant entre 80 et 199 copies et un quart sur des films sortant sur 200 à 300 copies**, proportions similaires aux interventions de l'ADRC au niveau national. A noter que la proportion des circulations sur des films de diffusion moyenne est en baisse par rapport à 2012, tant au niveau national (-3 points) qu'au niveau régional (-6 points).

La part des circulations sur des films de diffusion réduite (entre 20 et 80 copies) est par contre en nette hausse, tant au niveau régional (+7 points) avec 17,3% des tirages, qu'au niveau national (+3 points) avec 14,6%.

Quant aux films de diffusion large (de 301 à 400 copies), ils représentent 22,7 % des tirages pour la région, proportion moins importante qu'au niveau national avec près d'un quart des tirages. Les films à diffusion restent toujours à la marge avec seulement un film et une copie.

Enfin, les **deux-tiers des tirages pour le Nord-est ont été réalisés sur des films français** (contre les trois-quarts en 2012), 15,2 % sur des films européens (hors films Français), 12,5 % sur des films américains et 6 % sur des films d'autres nationalités.

La Région Méditerranée en 2013

La région : les 13 départements des régions de Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 164

Nombre de titres : 93

Nombre de circulations : 289

} Soit une moyenne de 3,1 circulations par film, représentant 56,4 % des titres ADRC et **11,3 % des copies ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

2013 a été avant tout pour l'ADRC la première année pleine pour l'intervention en numérique sur les films en exclusivité.

Pour la région Méditerranée, on remarque principalement la **forte hausse du nombre de circulations** avec 289 pour 93 titres (contre 195 copies en 2012). Cette tendance rejoint la hausse constatée au niveau national, ainsi nous pouvons évoquer une année record d'interventions ADRC dans la région. Les exploitants nous ont donc très régulièrement sollicité pour avoir un accès correct aux films par rapport à leurs dates de sortie nationale. Tout au long de l'année 2013 nous avons pu constater la réduction des plans de sortie des distributeurs sur de nombreux films par rapport à la période de l'argentique. Cette diminution des copies mises en place par les distributeurs a entraîné une hausse quasi automatique des circulations ADRC.

Aussi l'année dernière a été marquée par nos dernières interventions en argentique, puisque lors du premier trimestre, nous avons mis en place 4 copies 35 mm pour 2 films (*Alceste à bicyclette*, *Au bout du conte*). En effet, certaines salles pas encore équipées de projecteurs numériques et plusieurs circuits itinérants nous ont demandé de tirer encore des copies argentiques afin de pouvoir toujours alimenter leurs salles jusqu'au mois de mars.

L'Art et Essai demeure largement majoritaire puisqu'il représente 81 % des films accompagnés par l'Agence dans la région, ce chiffre demeure stable sur les dernières années. Il représente **88 % du total des copies** avec 76 titres et 255 circulations. Les exploitants font donc appel à l'ADRC surtout pour avoir accès à des films d'auteurs recommandés Art et Essai.

En 2013 nous sommes intervenus principalement sur des films ayant une ampleur de diffusion dite « moyenne » lors de leur sortie nationale, c'est-à-dire entre 80 et 300 copies. Ces interventions représentent 57 titres pour 187 circulations pour un total de 61 % des copies ADRC dans la région. Mais dans le détail, il est intéressant de constater qu'il y a une forte augmentation de la demande des salles sur les films sortant entre 200 et 300 copies. Ainsi, dans cette catégorie, nous passons à 38 titres pour 69 circulations soit 41 % du total des copies (contre 19 titres et 52 circulations en 2012 soit 26 % du total des copies). Cette forte progression confirme que les distributeurs ont réduit les possibilités d'accès sur ces catégories de sorties de

films pour les salles de la petite et moyenne exploitation.

De même, les œuvres sortant entre 21 et 79 copies dites d'ampleur de diffusion « réduite » connaissent une forte progression en 2013. Elles représentaient l'an dernier 26 % des tirages de la région avec 24 titres pour 44 circulations (contre 12 % des tirages en 2012).

Les ampleurs de diffusion large (entre 301 et 499 copies) se réduisent à 12 % des tirages alors qu'elles représentaient encore 23 % en 2012.

Les films français reculent de façon significative avec 55 % des copies sur 51 titres et 168 circulations. Néanmoins ils demeurent majoritaires par rapport aux cinéphilies étrangères, qui elles continuent de progresser dans nos interventions régionales. **Les films européens représentent 15 % des demandes** des exploitants avec 14 films et 43 circulations. Les films américains sont à égalité tout comme les œuvres hors Europe et USA avec également chacun 15 % des tirages en 2013.

Parmi les films ayant fait l'objet des demandes les plus importantes de la part des exploitants nous pouvons citer : la comédie *Les Garçons et Guillaume à table !* de Guillaume Gallienne avec 8 circulations, *Blue Jasmine* de Woody Allen avec 7 circulations, *Inside Llewyn Davis* de Joel et Ethan Coen avec 6 circulations. C'est le film de Pedro Almodovar *Les Amants passagers* avec 15 circulations qui représente le tirage le plus important sur un même film. En effet, sur ce titre, nous avons dû répondre à une demande particulièrement forte et accompagner le film dans des petites villes, des villes moyennes, ainsi que dans les circuits itinérants.

À noter que *La Vie d'Adèle* a été une des interventions les plus importantes de l'Agence dans la région avec 8 copies, ce qui n'est pas le record pour une Palme d'Or française, mais qui s'explique en partie par la longue durée du film de 2h59.

De plus, les circuits itinérants régionaux ont largement sollicité l'ADRC pour avoir des copies 35 mm et désormais des DCP. Ainsi, 10 circuits répartis sur les deux régions administratives ont bénéficié d'un accès ADRC.

Comme chaque année des visionnements ont été organisés dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon en partenariat avec les associations régionales Cinémas du Sud et ACCILR. Nous remercions les exploitants qui ont accueilli ces journées professionnelles dans leur établissement. Nous saluons le travail régulier et dynamique de ces structures qui sont les relais régionaux indispensables à l'Agence pour une diffusion cinématographique de qualité sur le territoire.

La Région Nord-Ouest en 2013

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 220

Nombre de titres : 110

Nombre de circulations : 361

} Soit une moyenne de 3,3 circulations par film, représentant 66,7 % des titres ADRC **et 14,1 % des copies ADRC France** (Petites Villes).

Suite à l'espace transitionnel qu'avait représenté 2012, l'année 2013 a vu se transformer radicalement les interventions de l'Agence. Les modifications dues à l'avènement de l'ère numérique – amorcées l'année précédente – ont été adoptées par chaque membre de la chaîne. De fait, d'un point de vue purement *pratique, physique* même, les actions de l'ADRC ont peu à peu évolué, tandis que les besoins restaient inchangés. Dans toutes les régions, s'il est un fait que la transition numérique a confirmé, c'est bien l'utilité indéniable de l'Agence auprès des salles de la petite et de la moyenne exploitation – ladite transition n'ayant guère facilité l'accès aux films pour ces salles.

Nous exposerons donc dans le développement suivant les particularismes de la diffusion dans la région Nord-Ouest, à la lumière de cette fameuse transition numérique.

Analyse de la diffusion

La première constatation est celle de l'extinction totale du tirage argentique. En effet, la grande majorité des salles du Nord-Ouest étaient d'ores et déjà équipées de projecteur numérique au début de l'année 2013. La seule copie 35mm financée par l'Agence est une copie de *Renoir* – laquelle a connu une longévité notable, afin de servir les quelques postes ne pouvant être alimentés qu'en pellicule.

Après une baisse d'activité en 2012, les interventions de l'ADRC ont progressé de manière remarquable, dépassant les taux de l'année 2011. Tout en tenant compte du fait que 2012 a été une année particulière pour l'exploitation – du fait de la transition numérique –, notons que le nombre global de copies Petites Villes est passé de 1 537 à 2 558, soit une augmentation de 66%. Dans la région Nord-Ouest, l'activité a suivi la même tendance, **le nombre de copies Petites Villes passant de 219 à 361 (soit une augmentation de 65% par rapport à 2012)**. Quant au ratio circulations / titres, il évolue également de 2,8 à 3,3 dans la région.

L'activité dans le Grand Ouest représente cette année 14,1% des copies tirées au niveau national. Il convient de remarquer la stabilité parfaite de cette donnée par rapport à 2012, où l'activité dans la région représentait 14,2% des copies.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de copies, le nombre de titres croît depuis 2012 ; de 77 à 110, il s'agit d'une hausse de 43%.

77% des copies tirées dans la région concernent des films recommandés Art & Essai. Il y a là une augmentation très claire de 60% vis-à-vis de l'année précédente. En conséquence, le nombre de circulations de films Art & Essai évolue nettement de près de 80%.

Précisément, les 3 films (2 de plus qu'en 2012) ayant connu une intervention à hauteur de 10 copies minimum sont des films classés, à savoir *Les Garçons et Guillaume, à table !* (12 copies), *La Vie d'Adèle – Chapitres 1 et 2* (12 copies) et *Blue Jasmine* (10 copies). Les deux premiers ont par ailleurs bénéficié d'un soutien de l'AFCAE.

Sur les 14 autres films à « lourde intervention » (7 à 9 copies), 10 sont recommandés Art & Essai : *Renoir* (9 copies, dont 1 en 35mm), *Au bout du conte* (9 copies), *L'Écume des jours* (9 copies), *Alceste à bicyclette* (8 copies), *Jeune et Jolie* (8 copies), *Mud* (7 copies), *Le Passé* (7 copies), *Grand Central* (7 copies), *Elle s'en va* (7 copies), *9 mois ferme* (7 copies). L'AFCAE a soutenu 3 d'entre eux : *Mud*, *Grand Central* et *Elle s'en va*. Enfin, 4 autres films ont bénéficié d'un tirage supérieur à 7 copies : *Max* (9 copies), *La Cage dorée* (8 copies), *Demi-Sœur* (7 copies) et *Avant l'hiver* (7 copies). Ils font partie des quelques 25 films non classés sur lesquels nous sommes intervenus pour la région Nord-Ouest.

A noter que les données chiffrées accordent les « meilleurs » résultats à des films recommandés : *Les Garçons et Guillaume, à table !* (16 500 entrées), *9 mois ferme* (12 600 entrées), *Alceste à bicyclette* (12 100 entrées), *La Vie d'Adèle – Chapitres 1 et 2* (11 600 entrées), *Blue Jasmine* (8 300 entrées), *Elle s'en va* (8 000 entrées), *Renoir* (7 500 entrées), *Au bout du conte* (7 300 entrées). Le seul film non classé qui réunit autant de spectateurs sur ses copies ADRC est *Le Majordome* (8 300 entrées sur 6 copies). Du fait de la haute proportion de film Art & Essai, la diffusion s'est majoritairement faite en Version Originale cette année encore, parfois en Version Multiple et très rarement en Version Française.

Deux évolutions se dessinent quant à l'exploitation des copies ADRC dans la région en 2013.

Premièrement, **l'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 20 à 80 copies en sortie nationale) augmente de façon flagrante** : le nombre de titres et le nombre de circulations grimpent de 180%. Ces titres représentent désormais un quart du corpus de l'année. **Le soutien aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue toujours le cœur de l'action de l'ADRC dans le Nord-Ouest.** Plus de la moitié des copies tirées concernent ces films. On note par ailleurs une forte hausse des interventions (+ 75%) sur les circulations des films de la « fourchette basse » de cette catégorie (de 80 à 200 copies).

Si le nombre de copies de films à diffusion large (de 300 à 400 copies en SN) augmente également, le nombre de titres reste, quant à lui, parfaitement stable. Et cette année, aucun film à diffusion très large (plus de 400 copies en SN) n'a été aidé par l'Agence.

En revanche, nous avons travaillé sur trois films à diffusion très réduite (moins de 20 copies en SN) : *Les Lendemains* (2 copies), *Crawl* (1 copie) et *Les Chansons populaires* (1 copie).

Deuxièmement, **si le nombre de films français a très sensiblement diminué au sein des interventions nationales, il a en revanche augmenté dans le Grand Ouest.** Surtout, le nombre de copies a augmenté de plus de 50% passant de 169 à 257 ; ceci s'explique notamment par la présence de titres français particulièrement porteurs tels que *Les Garçons et Guillaume, à table !*, *La Vie d'Adèle – Chapitres 1 et 2*, *Renoir* ou *L'Écume des jours*.

Si les films européens et les films étrangers hors USA ont vu leur taux d'intervention croître en 2013, la hausse la plus spectaculaire est celle des films américains. Si le nombre de titres et de copies ne représentent respectivement « que » 11% et 13% de l'activité dans l'Ouest, il s'agit néanmoins d'une évolution de 200% et 430%. L'une des raisons est le fait que les rares titres (8 au total) affichent une moyenne de 4 circulations par film, alors que cette moyenne était de 2,2 en 2012. (Pour information, elle est aussi passée de 2,9 à 4,3 pour les films français). Ainsi, *Mud* (7 copies) ou *Le Majordome* (6 copies) font bouger les statistiques.

Enfin, concernant les films étrangers hors USA, remarquons quelques interventions importantes : *Wadjda* (Arabie Saoudite, 5 copies), *Tel Père Tel Fils* (Japon, 5 copies), *Ilo Ilo* (Singapour, 3 copies).

Il convient de terminer cette analyse en enregistrant la **hausse de la diffusion des films Jeune Public par l'ADRC dans le Nord-Ouest** : 12 films ont été aidés (soit 5 de plus qu'en 2012), pour un total de 21 circulations : *Pinocchio*, *Petit Corbeau*, *Blackie et Kanuto*, *Tad l'explorateur : à la recherche de la cité perdue*, *Oggy et les Cafards*, *Sur le chemin de l'école*, *Lettre à Momo*, *Ma maman est en Amérique, elle a rencontré Buffalo Bill*, *L'Apprenti Père-Noël et le flocon magique*, *Le Père Frimas*, *Loulou – l'incroyable secret* et *La Sorcière dans les Aïrs*. Parmi eux, 8 sont recommandés Art & Essai et 5 ont reçu le soutien de l'AFCAE.

A l'occasion de diverses manifestations bien précises, l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films en sortie nationale. Ce dispositif spécial a concerné 12 titres : *Alceste à bicyclette*, *Crawl*, *Au bout du conte*, *La Religieuse*, *Le Congrès*, *Chez nous c'est trois*, *Ilo Ilo*, *Elle s'en va*, *Ma maman est en Amérique*, *La Sorcière dans les Aïrs*, *Le Père Frimas* et *Loulou – l'incroyable secret*.

En 2013, nous avons régulièrement servi 2 circuits itinérants, pour un total de 12 circulations sur 18 points de diffusion.

Concernant la diffusion des films « soutenus » dans la région, 16 titres ont reçu le soutien de l'AFCAE, 3 celui du GNCR et 1 celui de l'ACID.

Pour terminer, nous avons travaillé avec 36 distributeurs différents au cours de l'année. Voici les principales interventions : Wild Bunch (11 titres – 41 copies), Pathé (9 titres – 40 copies), Le Pacte (7 films – 26 copies), Studio Canal (6 films – 27 copies), Ad Vitam (5 films – 17 copies), Pyramide (5 films – 13 copies), Gébéka (4 films – 8 copies), Rezo Films (4 films – 6 copies), Sophie Dulac (4 films – 4 copies), Gaumont (3 films – 19 copies), Metropolitan (3 films – 10 copies), Memento (2 films – 16 copies), Warner (2 films – 13 copies).

La Région Centre en 2013

La région : les 6 départements de la région Centre

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 50

Nombre de titres : 61

Nombre de circulations : 99

} Soit une moyenne de 1,6 copies par film, représentant 37,0 % des titres ADRC et **3,9 % des copies ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2013, nous avons assisté à une très forte augmentation des interventions de l'ADRC (+ 66% du nombre de circulations) par rapport à 2012, année transitoire vers le numérique (seul le dernier trimestre permettait une intervention numérique). C'est donc la quasi-totalité des interventions de l'Agence qui a été effectuée en numérique. **Pour la région Centre, 2013 a été la première année 100% numérique. Une très forte augmentation du nombre de circulations (+ 115 %) est à noter**, passant de 46 à 99 circulations sur 61 films (36 en 2012).

La part des circulations sur des films recommandés « Art et essai » représente les trois-quarts de l'intervention en région Centre, soit une baisse par rapport à 2012 (-5 points) et inférieure à la moyenne nationale (80,2%). Notons cependant qu'un plus grand nombre de films A&E a bénéficié de circulations (44 titres sur 75 circulations en 2013 contre 31 films sur 37 copies en 2012). A noter que les cinq circulations de *Gravity* et *Le Majordome* représentent à elles seules 20 % des circulations des films non « Art et Essai ». A noter que parmi ces 44 films, 11 étaient soutenus par l'AFCAE (18 circulations dont 5 pour *Les Garçons et Guillaume, à table !*) et un seul film soutenu par le GNCR associé à une circulation (*L'Inconnu du lac*).

Vis à vis des ampleurs de diffusion, 11 films à diffusion réduite (20 à 79 copies France) ont bénéficié d'une circulation, soit 11 % des circulations, proportion inférieure au niveau national (15%).

C'est sur les 37 films à diffusion moyenne (80 à 300 copies France) que s'est concentrée notre intervention en région Centre avec 60,6% des circulations (60 en 2013), part similaire à l'intervention globale de l'Agence. Ces circulations se répartissent équitablement sur des films avec des combinaisons de sortie de 80 à 199 copies France et sur des films sortant sur 200 à 300 copies France. A noter que 7 films ont bénéficié à eux seuls de 3 copies (*Renoir, Une place sur la Terre, Elle s'en va, Les Amants passagers, Le Passé, Jeune et jolie* et *Le Majordome*).

Notre intervention sur des films de diffusion large (300 à 500 copies) est en augmentation avec 28,3% des tirages contre 24% en 2012. Précisons que près de 50 % de ces circulations se concentre sur trois titres : *Alceste à bicyclette, Renoir* et *Les Garçons et Guillaume, à table !*

Vis à vis des nationalités de production, ce sont les films français qui sont majoritaires avec près des trois-quarts des circulations (72,7%), les films européens (autres que français) représentant 12% des tirages, à peine 9% pour les films américains (concentration sur 5 titres et 9 copies). 6 autres films associés une circulation chacun représente 6 % des tirages pour la région Centre.

La Région Sud-Ouest en 2013

La région : les 21 départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et 1 département des Pays-de-la-Loire : la Vendée.

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 294

Nombre de titres : 111	} Soit une moyenne de 3,8 circulations par film, représentant 67,3 % des titres ADRC
Nombre de circulations : 422	

Analyse de la diffusion

Enfin une année entière consacrée uniquement au numérique, mises à part 3 copies 35 mm tirées en début d'année. Une année totalement inédite pour l'ADRC, avec un système totalement inédit.

2013 : 170 circulations supplémentaires par rapport à 2012 et 72 de plus qu'en 2011.

2013 : 29 titres supplémentaires par rapport à 2012 et 16 par rapport à 2011.

Cette évolution est générale à l'ADRC.

Nombreux pensaient que l'arrivée du numérique faciliterait l'accès aux films, ce qui est loin d'être le cas, et favoriserait la concentration des films, ce qui n'est, également, pas évident.

78 % des titres et 79 % des circulations du sud-ouest se portent sur des films recommandés art et essai.

On aurait pu craindre que cette part soit inférieure, étant donné l'accès de plus en plus compliqué sur les films plus généralistes. Films généralistes dont les salles ont évidemment besoin afin de « vivre », également afin de proposer des films pour tous les publics.

Sur ces films recommandés art et essai, 17 % des titres concernent des films soutenus par l'AFCAE : « *Une vie simple* » ACACIAS, « *Cong Binh, la longue nuit indochinoise* » ADR. 4 % des titres sont soutenus par le GNCR : « *Borgman* » ARP, « *L'inconnu du lac* » LES FILMS DU LOSANGE. Et 2 % soutenus par l'ACID : « *La bataille de Solférino* » SHELLAC ou « *2 automnes, 3 hivers* » UFO.

Il faut rappeler que les circulations sont mises en place à la demande de l'exploitation.

Pour continuer sur le thème de la difficulté à l'accès aux films, l'ADRC est également intervenue très largement sur des films art et essai incontournables pour l'exploitation, tel que le dernier film d'Almodovar « *Les amants passagers* » PATHE : 17 circulations dans le sud-ouest. Malheureusement, le film n'a pas obtenu le succès escompté. Le film a réalisé sur le sud-ouest un total d'à peu près 8 200 entrées, ce qui représente une moyenne de 482 entrées par copie. Malgré cet échec commercial, les exploitants, ont « joué le jeu », à savoir qu'ils ont gardé le film.

Le meilleur résultat tout film confondu va à « *Les garçons et Guillaume à table* » GAUMONT, qui a cumulé 26 034 entrées soit une moyenne de 1 735 entrées par copie. GAUMONT de son côté, a pris en charge un grand nombre de retirages pour les villes moyennes.

L'ampleur de diffusion concerne le nombre de copies qu'un distributeur met en place lors de la sortie nationale d'un film. Bien évidemment, selon les types de films ces ampleurs peuvent grandement varier.

On constate peu d'évolution sur l'intervention dans le sud-ouest sur les films diffusés à moins de 80 copies France, cela ne signifie pas que cette intervention est négligeable.

En revanche nous pouvons constater une **nette envolée des demandes sur les films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies)** : 61 titres contre 44 et 243 circulations contre 157 en 2012.

On constate une concentration dans les grandes villes de ce type de films, de ce fait, les villes moyennes n'ont pas accès aux films à diffusion moyenne et encore moins les petites villes. Cela concerne des films dont l'exploitation ne peut pas se passer.

Pour exemple : « *La vie d'Adèle* », Wild Bunch, dernière Palme d'Or au Festival de Cannes, 12 « copies » qui ont circulé 7 à 10 semaines, ou « *Le passé* », MEMENTO FILMS, 5 « copies ».

Pour les films à diffusion large (au-delà de 300 copies), nous avons pratiquement le même nombre de titres par rapport à l'année dernière, mais le nombre de circulations est multiplié par 2, on constate à nouveau une difficulté à l'accès aux films, sur ces ampleurs de diffusion : « *Blue Jasmine* » MARS DISTRIBUTION 14 circulations, « *9 mois ferme* » WILD BUNCH 6.

Comme depuis toujours l'ADRC peut intervenir dès la sortie nationale sur certains types de films, dans le sud-ouest, nous avons eu 15 copies en sortie nationale, 12 ont démarré en 3^{ème} semaine et 1 en 4^{ème} semaine. Enfin, sur la région 36 circulations ont été « reprises » par le distributeur, soit parce que le film n'a pas démarré dès la 1^{ère} semaine, soit pour équilibrer l'intervention de l'ADRC par rapport à celle du distributeur.

L'intervention sur les films français reste quasiment inchangée dans le nombre de titres, mais 100 copies supplémentaires ont été mises en circulation dans le sud-ouest, ce qui correspond à 60 % du total des titres de films sur la région. On peut également voir une nette augmentation de l'intervention sur des films américains du nord : 12 % des titres, contre 4 % en 2012. A savoir que la plupart de ces films américains sont recommandés art et essai. Il s'agit de « *Mud* » AD VITAM 7 copies, « *Frances HA* » 2 copies MEMENTO, et l'incontournable Woody Allen de l'année : « *Blue Jasmine* » MARS DISTRIBUTION 14 copies.

Il en est de même sur les films européens, une augmentation des titres et des copies se voit très nettement : 21 titres contre 4 en 2012 et 51 copies en 2013 contre 22. Il s'agit par exemple d'« *Alabama Monroe* » BODEGA, 5 circulations ou encore « *Hannah Arendt* », SOPHIE DULAC, 4 circulations.

On peut donc voir avec l'avènement du numérique une grande concentration des copies dans les grandes villes ou dans les villes clé par les distributeurs. Et par conséquent, une intervention exponentielle de l'ADRC en faveur des petites villes et des villes moyennes, surtout sur des films à diffusion moyenne. En revanche la diversité existe encore fortement sur le sud-ouest, il était à craindre que les salles ne se focalisent que sur des films à fort « potentiel », il n'en est rien.

La banlieue parisienne en 2013

La région : les 7 départements de la région Ile-de-France, hors Paris

Nombre d'établissements desservis en 2013 : 132

Nombre de titres : 92

Nombre de circulations : 213

} Soit une moyenne de 2,3 circulations par film, représentant 55,8 % des titres ADRC et **8,3 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2013, l'intervention de l'ADRC a connu une hausse très importante en témoigne les chiffres : + 66 % de circulations mises en place passant de 1 537 circulations en 2012 à 2 558 en 2013, et une hausse du nombre de titres de 26% (165 titres en 2013 contre 131 en 2012)

En accord avec cette hausse **générale l'intervention en banlieue parisienne a également augmenté avec +48% de circulations par rapport à 2012** passant ainsi de 144 circulations à 213 et un nombre de titres en hausse de plus de 21%. Néanmoins malgré la hausse du nombre de titres et du nombre de circulations la part d'intervention sur la périphérie, en comparaison avec les autres régions, est légèrement plus faible que les autres années (8.3% des circulations en 2013 par rapport à 9% en 2012 et 10% en 2011).

Le nombre de localités servies en périphérie parisienne a également augmenté passant de 112 en 2012 à 132 en 2013 soit une augmentation de 17%. Notons que les 13 salles ayant bénéficiées le plus des interventions de l'ADRC sont majoritairement des salles mono écran avec une moyenne de 1.5 écran. Chacune de ces salles a par ailleurs le label Art et essai, 11 salles sur 13 le label JP et 7 salles le label Recherche et Découverte.

Comme toujours, la part d'intervention sur des films recommandés « Art et Essai » demeure importante en banlieue parisienne (plus de 82% des titres et 88% des circulations) et est supérieure à celle du niveau national (78% des titres et 80% des circulations). Notons cependant qu'elle est moins importante qu'en 2011 et 2012 périodes pendant lesquelles l'art et essai représentait 90% des tirages en banlieue parisienne. Les films soutenus art et essai représentent en périphérie tout comme pour l'ensemble du territoire 20% des circulations, soit 43 circulations en périphérie pour 14 titres. Les films soutenus par le GNCR et l'ACID représentent 18 circulations pour 9 titres, on peut citer ainsi *CAMILLE CLAUDEL 1915*, *LA BATAILLE DE SOLFERINO* ou encore *HAEWON ET LES HOMMES*. Ainsi **près de 30% des interventions en périphérie et portent ainsi sur des films soutenus**. Enfin concernant les films JP on note une intervention relativement faible en périphérie : 6 films dont 2 soutenus Art et Essai et 13 circulations (*PINOCCHIO*, *LE PETIT CORBEAU*, *BLACKIE ET KANUTO*, *SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE*, *MA MAMAN EST EN AMERIQUE...*, *LOULOU*) soit 6.5% des titres et 6.1% des circulations.

En périphérie de Paris l'ADRC a été amené à travailler en collaboration avec 35 distributeurs différents en 2013. **La part des tirages sur des films à diffusion très réduite (- de 21 copies France) et réduite (de 21 à 79**

copies) est plus importante qu'au niveau national (22% contre 15%), et revient au niveau de 2011 après une baisse importante en 2012. Bien que représentant près d'un quart des circulations totales pour la périphérie, elle reste cependant bien inférieure à 2010 (40% des tirages en BP).

Plus de la moitié des tirages ont été réalisés sur des films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France), que ce soit pour la banlieue parisienne (57%) ou sur l'ensemble du territoire (60%). La part de tirages sur des films de diffusion moyenne « inférieure » (entre 80 et 199 copies en SN) est relativement stable (36% en 2013 contre 39% en 2012) et rejoint celle du niveau national (35%). Enfin, 21% des tirages pour la BP se font sur des films à diffusion moyenne « supérieure » (entre 200 et 300 copies en SN). En dernier lieu la part des films à diffusion large (entre 300 et 400 copies) représente légèrement plus de 20% des tirages pour les salles de banlieue parisienne. Aucune intervention pour les films à diffusion très large n'est à noter.

Concernant le nombre de circulations par titre, la plupart des interventions en périphérie sont de l'ordre d'une à deux circulations par film (61 titres sur 92), seul un titre *LA VIE D'ADELE* compte 8 circulations. Le reste des films ont été tirés entre 3 et 5 copies

Les productions françaises représentent plus de 65% des tirages de l'ADRC ; l'intervention en banlieue parisienne suit cette tendance avec près de 64% des tirages. Les films européens demeurent stables avec 12% des tirages, quasiment au même niveau que les circulations nationales. Les films Hors Europe restent également stables en 2013 représentant 12% des circulations. La plus grande augmentation vient des films américains qui passent de 3 titres et 7 circulations en 2012 à 13 titres pour 25 circulations en 2013, tous ces films étant recommandés art et essai hormis 3 titres (*GRAVITY, LE MAJORDOME, SOUS SURVEILLANCE*).

8. Répartition par dispositifs d'intervention

En 2013, pour un nombre de titres en forte augmentation de + 63 % par rapport à 2012 (de 131 à 208), la somme des circulations - tous dispositifs confondus - a augmenté de + 88 %. Il est à noter que les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai en 2012 ont concerné peu de films, ainsi l'augmentation de circulations par rapport à 2011 est plus mesurée : + 38 %.

Cette augmentation s'enregistre dans le dispositif Petites Villes avec + 79 % de circulations par rapport à 2012 et + 49 % par rapport à 2011.

Les dispositifs Art et Essai et Villes Moyennes redémarrent leur activité après une année 2012 en retrait, du fait de l'adaptation au numérique de ces interventions. Le nombre de circulations de ces deux dispositifs augmente de 11 à 163 pour un nombre de titres passant de 4 à 11.

Le nombre de circulations Petites Villes par film s'élève en 2013 à 13,8 ; soit une hausse de 8,3 % par rapport à 2012. Cette moyenne se hisse à la deuxième place des interventions annuelles depuis 1996.

PETITES VILLES

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1996	106	1 114	10,5
1997	111	1 112	10
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3
2007	137	1 236	9
2008	137	1 408	10,3
2009	133	1 281	9,6
2010	123	1 525	12,4
2011	133	1 926	14,5
2012	131	1 605	12,3
2013	208	2 878	13,8

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1996	46	1112	24,1
1997	38	701	18,5
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,6
2007	31	457	14,7
2008	27	375	13,9
2009	33	377	11,4
2010	21	240	11,4
2011	23	281	12,2
2012	4	11	2,8
2013	11	163	14,8

Le fonctionnement des CTP

Le Comité Technique Professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de villes moyennes a étudié un ensemble de demandes portant sur un total de 149 circulations pour 6 films. Sur les 6 films, 134 circulations ont été mises en place, soit 89,9 % de la demande.

Le CTP Art et Essai a étudié des demandes concernant 5 films pour un total de 38 circulations sollicitées. Sur ces 5 films, le CTP Art et Essai a décidé la mise en place de 29 circulations, soit 76,3 % de la demande. A noter que le film *Syngué Sabour* en février a également été étudié pour une mise en place de 5 circulations mais celles-ci ont été intégralement reprises par le distributeur.

Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de circulations par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de circulations ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de circulations, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Nb de circulations	Année 2012			Année 2013		
	Titres	Circul.	Moyenne	Titres	Circul.	Moyenne
1 à 6	55	152	2,8	94	236	2,5
7 à 10	23	204	8,9	26	224	8,6
11 à 20	26	397	15,3	37	551	14,9
21 à 30	16	410	25,6	28	708	25,3
31 à 50	9	323	35,9	14	557	39,8
Plus de 50	2	119	59,5	9	602	66,9
Total	131	1 605	12,3	208	2878	13,8

La moyenne globale de circulations par films augmente de 8,3 % tandis que le nombre de titres augmente considérablement de 58,8 %. Le nombre de circulations augmente de 79,3 % par rapport à 2012 et de 49,4 % par rapport à 2011.

Neuf films ont bénéficié en 2013 de plus de 50 circulations Petites Villes au lieu de 2 en 2012 et 6 en 2011. Ils sont tous classés Art et Essai et 3 d'entre eux ont obtenu le soutien AFCAE. Il s'agit de *Les Garçons et Guillaume à table !* (78 circulations), *Au bout du conte* (76 circ.), *Les Amants passagers* (75 circ.), *La Vie d'Adèle* (71 circ.), *Alceste à bicyclette* (70 circ.), *Jeune et Jolie* (65 circ.), *Blue Jasmine* (59 circ.), *L'Ecume des jours* (54 circ.) et *Grand Central* (54 circ.). Ils ont chacun obtenu en moyenne 66,9 circulations Petites Villes, soit une augmentation de 11,9 % par rapport à 2012 et 2011.

A noter qu'en additionnant les circulations Villes Moyennes, c'est la Palme d'Or du Festival de Cannes *La Vie d'Adèle* qui est en tête des interventions, suivie de *Au bout du Conte* et de *Blue Jasmine*.

Le nombre de films ayant obtenu de 1 à 6 circulations Petites Villes est de 94 par rapport à 55 en 2012, soit une augmentation de 70,9 %. Le nombre de titres ayant bénéficié de 7 à 10 circulations augmente de 13 % (de 23 à 26 films) par rapport à 2012 et du double (13 à 26) par rapport à 2011. Les films ayant obtenu de 11 à 20 circulations se chiffrent à 37 contre 26 en 2012 et 22 en 2011. Le nombre de films ayant bénéficié de 21 à 30 circulations augmente lui aussi (28 en 2013 contre 16 en 2012 et 17 en 2011). Les films ayant obtenu de 31 à 50 circulations s'élèvent à 14, soit une hausse de 55,6 % par rapport à 2012 mais en retrait d'un film (15) en 2011.

Ce comparatif permet de souligner la présence toujours active des interventions ADRC sur les films ayant bénéficié de moins de 31 circulations (185 titres – 89 % des films - et 1 719 circulations en 2013 contre 120 titres et 1 163 circulations en 2012). Du fait de l'augmentation d'activité générale, la présence a également été plus soutenue sur les films bénéficiant de plus de 31 circulations (23 titres - 21 % des films - et 1 159 circulations en 2013 contre 11 titres et 442 circulations en 2012).

9. Répartition par nationalités des films

Sur l'ensemble des procédures, la répartition des films révèle la part prépondérante et majoritaire du cinéma français et européen.

Dans cet ensemble, les films français sont majoritaires, représentant 56 % du total des 133 titres (69 % en 2012 et 51 % en 2011). Les autres films européens sont particulièrement nombreux en 2013 et représentent 36 titres, soit 17,5 % du total (17,5 % également en 2012). Les films européens, incluant les films français, représentent donc 73 % des titres auprès desquels l'ADRC est intervenue en 2013.

La part de l'Art et Essai, pour ces films français et européens, est de 67 % des titres et 77 % des circulations (72 et 75 % en 2012).

Les films ne relevant ni de l'ère européenne ni de l'ère des Etats-Unis sont au nombre de 30 et représentent 14 % des titres et 7 % des circulations (216). Israël, le Japon, l'Argentine, la Bosnie, l'Algérie, le Chili, la Palestine, la Russie ou Singapour font partie des 17 pays concernés (8 en 2012) avec des films comme *No*, *Touch of Sin*, *Rêves d'or*, *Lunchbox* ou *Tel père tel fils*. La totalité de ces films sont recommandés Art et Essai. 27 nationalités différentes de films sont représentées dans les circulations de 2013 (23 en 2012).

La part des films des Etats-Unis s'élève à 13 % des titres et 14 % des circulations, chiffres en légère hausse par rapport à 2011. 4 titres sont soutenus par l'AFCAE et 81 % sont recommandés Art et Essai avec notamment *Blue Jasmine*, *Mud*, *Inside Llewyn Davis*, *The Master*, *Frances Ha* ou *The Immigrant*. 84 % des circulations concernant les films américains relèvent de films classés Art et Essai.

Répartition 2013 des titres par pays d'origine selon les procédures

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble Europe	152	73	8	73
(dont France)	(116)	(56)	(7)	(64)
Etats-Unis	26	13	2	18
Autres pays	30	14	1	9

En 2012, un film hors Europe et Etats-Unis a bénéficié du dispositif Art et Essai (*La Parade*-Serbie), deux films des Etats-Unis ont bénéficié de la procédure Villes Moyennes (*Mud* et *Blue Jasmine*), un film européen (hors France) a pris part au dispositif Art et Essai (*Hannah Arendt* - Allemagne), et 7 films français ont eu recours aux deux dispositifs : *Au bout du conte*, *L'Inconnu du lac*, *Les Beaux jours*, *Michael Kohlhaas*, *Grand Central*, *Elle s'en va* et *La Vie d'Adèle*.

Nombre de circulations (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films

Année	Nb titres	Europe	%	Etats-U.	%	Autres	%	Total
1995	110	1 650	71,9	628	27,4	16	0,7	2 294
1996	110	1 546	69,5	670	30,1	10	0,4	2 226
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6,0	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	86,6	33	1,9	202	11,5	1 756
2003	139	1 535	78,7	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73,0	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710
2007	139	1 395	82,4	99	5,8	199	11,7	1 693
2008	138	1 485	83,3	124	6,9	174	9,8	1 783
2009	136	1 374	82,9	164	9,9	120	7,2	1 658
2010	123	1 519	86,1	79	4,5	167	9,5	1 765
2011	133	1 828	82,8	202	9,2	177	8,0	2 207
2012	131	1 404	86,8	63	3,9	149	9,2	1 616
2013	208	2 404	79,1	421	13,8	216	7,1	3 041

10. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur de diffusion initiale définie par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les circulations en fonction de la réalité de diffusion des films en question.

Les interventions de l'ADRC – tous dispositifs – concernent en 2013 à 86 % des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies France) et à 70 % des films diffusés avec moins de 200 copies.

Les films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) représentent 41 % des titres.

Les films de diffusion large (plus de 300 copies) représentent 14 % des titres.

Aucun film à plus de 470 copies France n'a bénéficié de circulations ADRC en 2013.

Nb de copies distributeurs	FILMS		CIRCULATIONS ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	16	7,7	26	0,9
21 à 79	69	33,2	449	14,8
80 à 300	93	44,7	1 829	60,1
301 à 499	30	14,4	737	24,2
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	208	100	3 041	100

Comparatif 2012/2013

La part des films de diffusion réduite (moins de 80 copies France) a sensiblement augmenté en 2013, passant de 35,9 % à 40,9 % des titres et de 12,4 % à 15,6 % des circulations. 98 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai.

La part des films englobant diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) est restée relativement stable : 85,6 % des films et 75,8 % des circulations en 2013 contre 84,8 % et 76,4 % en 2012. 83 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai.

La part des films de diffusion large a quant à elle légèrement augmenté : 14,4 % des films et 24,2 % des circulations en 2013 contre 13,0 % et 21,8 % en 2012. Il est à noter que ces films s'inscrivent très majoritairement dans le champ de l'Art et Essai puisque 71 % des circulations concernées relèvent de films classés.

Enfin, aucun film de diffusion large (plus de 500 copies) n'a été concerné par les dispositifs de l'ADRC en 2013, au contraire de 2012 (2,3 % des titres) et de 2011 (1,5 % des titres).

11. Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films en 2013 représente **79 % du total des circulations et 74 % du total des titres**.

Il s'agit de 2 410 circulations sur 153 titres.

En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts non réaffectés, la part de l'Art et Essai s'élève à 81 % des circulations et 78 % des films.

En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 30 circulations, 89 % des films et 92 % des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai. La part est même de 100 % pour les interventions les plus importantes (12 titres à au moins 50 circulations chacun).

La part Art et Essai est donc d'autant plus importante dans les interventions ADRC que ces interventions par film sont massives, illustrant une nouvelle fois que les actions de l'Agence portent en très grande majorité sur l'Art et Essai et s'avèrent décisives dans ce domaine pour toutes les salles bénéficiaires.

Les interventions les plus importantes (au moins 50 circulations) ont concerné ces films recommandés : *La Vie d'Adèle* (100 circulations), *Au bout du conte* (99), *Blue Jasmine* (86), *Les Garçons et Guillaume à table !* (78), *Les Amants passagers* (75), *Les Beaux jours* (72), *Alceste à bicyclette* (70), *Elle s'en va* (70), *Jeune et Jolie* (65), *Grand Central* (59), *L'Écume des jours* (54) et *Mud* (50). Parmi ces 12 films, 5 ont reçu le soutien du Groupe Actions Promotion de l'AFCAE.

La procédure dite Art et Essai, analogue à celle des Villes Moyennes, a concerné 5 titres et 29 circulations pour des salles et des films inscrits dans le champ de l'Art et Essai. Les films concernés sont *La Parade* (5 circulations), *Hannah Arendt* (6), *L'Inconnu du lac* (8), *Michael Kohlhaas* (5) et *Grand Central* (5).

153 titres recommandés Art et Essai ont donc bénéficié de circulations ADRC, soit **28,6 % du total des films recommandés par l'AFCAE et le CNC en 2013** (ce taux était de 19 % en 2012, de 24 % en 2011).

La durée des circulations ADRC mises en place s'inscrit d'autant plus dans la longueur que ces interventions prennent cadre dans le domaine de l'Art et Essai. Les films de diffusion très réduite (DTR : 1 à 20 copies en Sortie Nationale) et réduite (DR : 21 à 79 copies) ont une part de circulation Art et Essai de 98 %. Ce sont également ces films représentatifs de la diversité qui obtiennent les moyennes de durée de circulation les plus hautes (6,6 semaines pour les DTR et 6,2 pour les DR, tandis que les diffusions à plus de 300 copies atteignent 5,7 semaines). Toutes diffusions confondus, les circulations Art et Essai durent en moyenne 5,9 semaines quand celles non recommandées durent 5,7 semaines.

Tous recommandés Art et Essai, près de la moitié des films à plus de 50 circulations ADRC est soutenue par le Groupe Actions Promotion de l'AFCAE.

Les circulations ADRC ont représenté plus de 9 % des entrées Régions (hors salles ciné-chiffres) de ces 12 films cumulés avec une moyenne de 778 entrées par circulation et 56 909 entrées par film.

Ces interventions permettent un accès en profondeur en Régions de ces films dont le marché-directeur reste Paris/périphérie : 19,5 % des copies en Sortie Nationale de ces films desservent des salles ciné-chiffres et celles-ci réalisent 30 % des entrées France.

Les films soutenus par l'AFCAE

23 films sur les 25 soutenus par le groupe Actions-Promotion de l'AFCAE en 2013 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC, soit 92 % des films soutenus.

Il s'agit des films *Công Binh, la longue nuit indochinoise* (ADR Distribution – 1 circu), *Wadjda* (Pretty Pictures – 21 circu), *No* (Wild Bunch, 24 circu), *The Sessions* (Fox – 5 circu), *Stories we tell* (Eurozoom – 1 circu), *Hannah Arendt* (Sophie Dulac Distribution – 32 circu), *Mud* (Ad Vitam – 50 circu), *Une vie simple* (Les Acacias – 8 circu), *Frances Ha* (Memento – 11 circu), *Grand Central* (Ad Vitam – 58 circu), *Elle s'en va* (Wild Bunch – 70 circu), *La Vie d'Adèle* (Wild Bunch – 100 circu), *Gabrielle* (Haut et Court – 12 circu), *Omar* (Pretty Pictures – 11 circu), *Jasmine* (Shellac – 1 circu), *Les Garçons et Guillaume à table* (Gaumont – 78 circu), *Henri* (Le Pacte – 27 circu), *Rêves d'or* (Pretty Pictures – 9 circu), *A Touch of Sin* (Ad vitam – 5 circu), *The Lunchbox* (Happiness – 16 circu), *Suzanne* (Mars – 23 circu), *Le Géant égoïste* (Pyramide – 15 circu) et *Tel père tel fils* (Le Pacte – 33 circu).

Les films soutenus qui n'ont pas bénéficié de circulations sont *Avec Dédé* (Niz !) et *Le Dernier des injustes* (Le Pacte).

Au total, **612 circulations ADRC** ont été élaborées, soit une moyenne de **près de 27 circulations par film**.

20 % des circulations ADRC en 2013 ont concerné des films soutenus par l'AFCAE – Actions-Promotion, alors qu'ils représentent 11 % du total des films.

Le ratio de circulations ADRC par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 25 %.

En retranchant les entrées effectuées à Paris et dans les salles « ciné-chiffres », les circulations ADRC ont effectué, en moyenne, **près de 10 % des entrées Régions** de ces films.

1 128 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2013 par l'ADRC sur des films soutenus par le Groupe Actions-Promotion, **soit 69 % des communes équipées en France**.

En outre, **5 films soutenus par le Groupe Jeune Public de l'AFCAE** ont bénéficié de circulations ADRC.

Il s'agit des films *L'Ogre de la Taïga* (Films du Préau – 1circu), *La Lettre à Momo* (Films du Préau – 10 circu), *Ma Maman est en Amérique* (Gébéka – 23 circu), *La Sorcière dans les airs* (Films du Préau – 1 circu) et *Loulou, l'incroyable secret* (Diaphana – 11 circu).

Au total, **46 circulations ADRC** ont été élaborées, soit une moyenne de **plus de 9 circulations par film**.

En retranchant les entrées effectuées à Paris et dans les salles « ciné-chiffres », les circulations ADRC ont effectué, en moyenne, **7 % des entrées Régions** de ces films.

272 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2013 par l'ADRC sur des films soutenus par le Groupe Jeune Public.

Les films soutenus par le GNCR

41 % des films soutenus par le GNCR ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (11 films sur 27). Ce taux était de 25 % en 2012.

Il s'agit des films *Paradis : Amour* (Happiness – 1 circu), *Camille Claudel* (ARP – 29 circu), *La Belle endormie* (Bellissima – 6 circu), *Post Tenebras Lux* (Le Pacte – 1 circu), *L'Inconnu du lac* (Les Films du Losange – 20 circu), *People Mountain People Sea* (Aramis – 1 circu), *Michael Kohlhaas* (Les Films du Losange – 34 circu), *La Bataille de Solférino* (Shellac – 6 circu), *Haewon et les hommes* (Les Acacias – 1 circu), *Borgman* (ARP – 5 circu) et *L'Escale* (Epicentre – 1 circu).

Au total, 105 circulations ADRC ont été élaborées (34 en 2012), soit une moyenne de **près de 10 circulations par film** (5 en 2012).

Le ratio de circulations ADRC par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 23 %.

En retranchant les entrées effectuées à Paris et dans les salles « ciné-chiffres », les circulations ADRC ont effectué, en moyenne, **12 % des entrées Régions** de ces films.

399 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2013 par l'ADRC sur des films soutenus par le GNCR, **soit près de 25 % des communes équipées en France.**

Les films soutenus par l'ACID

4 films soutenus par l'ACID ont bénéficié d'interventions de l'ADRC. Il s'agit des films *Rue des Cités* (Zelig – 1 circu), *La Bataille de Solférino* (Shellac – 6 circu), *L'Escale* (Epicentre – 1 circu) et *2 Automnes, 3 hivers* (UFO – 9 circu).

Au total, 17 circulations ADRC ont été élaborées, soit une moyenne de **plus de 4 circulations par film.**

Le ratio de circulations ADRC par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 16 %.

En retranchant les entrées effectuées à Paris et dans les salles « ciné-chiffres », les circulations ADRC ont effectué, en moyenne, **11 % des entrées Régions** de ces films.

86 localités différentes (hors points de circuit itinérant) ont été servies en 2013 par l'ADRC sur des films soutenus par l'ACID, **soit plus de 5 % des communes équipées en France.**

12. Répartition par distributeurs

Cette année, le total des distributeurs est en forte hausse avec 50 distributeurs différents, contre 35 en 2012, 42 en 2011 et 39 en 2010. Ce total est le plus élevé depuis 1999.

On observe en 2013 une augmentation relative du nombre de distributeurs ayant bénéficié de plus de 100 circulations (9 en 2013, 7 en 2012, 7 en 2011). 6 de ces 9 distributeurs sont liés au syndicat indépendant DIRE (Wild Bunch, Mars Films, Le Pacte, Ad Vitam, Memento et Pyramide), les 3 autres étant Pathé, Studio Canal et Gaumont. Parmi ces 9 structures, les trois distributeurs ayant bénéficié des plus grandes moyennes de circulations par film sont Memento, Mars Films et Gaumont.

9 distributeurs contre 5 en 2012 et 10 en 2011 ont obtenu de 50 à 99 circulations.

Le nombre de structures de distribution ayant obtenu entre 20 et 49 circulations est assez stable (7 en 2013, 7 en 2012, 6 en 2011).

Il faut remonter à 2009 pour retrouver un nombre équivalent de distributeurs à moins de 20 circulations. La particularité de 2013 étant que, dans cette catégorie, le nombre de structures dans la tranche haute (+ de 5 circulations) est clairement supérieure à celle de la tranche basse (- de 5 circulations), ce qui est rarement le cas, hormis en 2010. Parmi celles oscillantes entre 5 et 19 circulations, on compte des sociétés comme Happiness, Shellac, UFO, Bellissima, Zootrope ou KMBO.

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des circulations ADRC

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
100 circulations et +	6	8	5	7	5	7	7	6	6	7	7	9
50 à 99 circulations	5	8	9	4	7	4	7	7	5	10	5	9
20 à 49 circulations	5	3	4	5	4	14	5	5	9	6	7	7
5 à 19 circulations	12	5	11	11	12	7	9	7	14	7	9	14
moins de 5 copies	18	19	12	14	13	15	21	18	5	12	7	11
Total	46	43	41	41	41	47	49	43	39	42	35	50

Les tableaux des pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec pour chacun le rappel du nombre de films qui ont donné lieu à intervention au cours de l'année dans tous les dispositifs et notamment celui des Petites Villes. Pour chaque distributeur, la part des circulations de films recommandés Art et Essai est indiquée, ainsi que la moyenne de circulations mises en place par film.

Plus de 100 copies : 9 distributeurs

Films 2013	Total tirages ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
PATHÉ	377	16	23,6	63	377	16
WILD BUNCH	343	15	22,9	88	291	16
MARS FILMS	319	9	35,4	92	292	9
LE PACTE	252	12	21,0	99	225	12
STUDIO CANAL	183	10	18,3	51	183	10
AD VITAM	167	8	20,9	100	157	8
MEMENTO	154	3	51,3	100	131	3
GAUMONT	120	5	24,0	65	120	5
PYRAMIDE	110	14	7,9	84	110	14

De 50 à 99 copies : 9 distributeurs

Films 2013	Total tirages ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
ARP SÉLECTION	97	8	12,1	100	97	8
FILMS DU LOSANGE	79	6	13,2	100	66	6
SOPHIE DULAC	76	6	12,7	100	65	6
WARNER BROS	74	3	24,7	0	74	3
METROPOLITAN	62	5	12,4	53	62	5
EUROPACORP	60	7	8,6	26	60	7
DIAPHANA	58	7	8,3	91	58	7
GEBEKA	55	4	13,8	100	55	4
SND	51	4	12,8	0	51	4

De 20 à 49 copies : 7 distributeurs

Films 2013	Total tirages ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
UGC	48	4	12,0	8	48	4
PRETTY PICTURES	42	4	10,5	100	42	4
RÉZO	36	5	7,2	97	36	5
HAUT ET COURT	34	4	8,5	97	34	4
BODEGA	32	2	16,0	100	32	2
DISNEY	32	2	16,0	72	32	2
EPICENTRE	21	2	10,5	100	21	2

De 5 à 19 copies : 14 distributeurs

Films 2013	Total tirages ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
HAPPINESS	17	2	8,5	100	17	2
BAC FILMS	16	3	5,3	50	16	3
SHELLAC	15	4	3,8	100	15	4
UFO	13	4	3,3	100	13	4
ALFAMA	12	1	12,0	100	12	1
FILMS DU PRÉAU	12	3	4,0	100	12	3
JOUR2FÊTE	10	2	5,0	100	10	2
ACACIAS	9	2	4,5	100	9	2
BELLISSIMA FILMS	6	1	6,0	100	6	1
VO / CONDOR	6	3	2,0	33	6	3
ZOOTROPE FILMS	6	1	6,0	100	6	1
FOX	5	1	5,0	100	5	1
KMBO	5	3	1,7	80	5	3
Océan	5	1	5,0	0	5	1

Moins de 5 copies : 11 distributeurs

Films 2012	Total tirages ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
STONE ANGELS	4	1	4,0	100	4	1
CAPRICCI	3	1	3,0	100	3	1
LA VAKA	3	1	3,0	100	3	1
EUROZOOM	2	2	1,0	100	2	2
MK2	2	1	2,0	0	2	1
NOUR FILMS	2	1	2,0	100	2	1
PARADIS FILMS	2	1	2,0	100	2	1
ADR	1	1	1,0	100	1	1
ARAMIS FILMS	1	1	1,0	100	1	1
PREMIUM FILMS	1	1	1,0	100	1	1
ZELIG	1	1	1,0	100	1	1

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés) représentent 80 % des structures associées aux activités de l'Agence en 2013. 73 % des films et 67 % des circulations sont concernés par ces sociétés qui mettent considérablement en avant l'Art et Essai (89 % de films et 94 % de circulations liées à ces structures sont classés Art et Essai).

13. Répartition des entrées

Les entrées réalisées sur les circulations ADRC en 2013 atteignent un total général de :

1 844 074 entrées

Ce total se répartit en :

- 1 690 473 entrées réalisées sur les 3 041 circulations mises en place sur les films 2013
- 153 601 entrées réalisées en 2013 sur des circulations de films sortis en 2012, sur des films comme *Main dans la main* et *Ernest et Célestine* (sortis les 19 et 12 décembre 2012), ou encore *Amour, Augustine, Tabou* ou *Les Bêtes du Sud sauvage*. C'est un résultat sensiblement plus élevé que le niveau d'entrées en 2012 – 127 277 - pour les films mis en circulation fin 2011.

Les résultats des circulations 2013 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes : **1 744 058 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai : **100 016 entrées**

Les résultats sur les seuls films sortis en 2013 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes, 2 878 circulations : **1 592 713 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes et Art et Essai, 163 circulations : **97 760 entrées**

Le nombre d'entrées liées aux circulations des dispositifs Villes Moyennes et « Art et Essai » est 15 fois supérieur à celui de 2012, ce dernier ayant été particulièrement bas du fait de la très faible activité des dispositifs cette année-là.

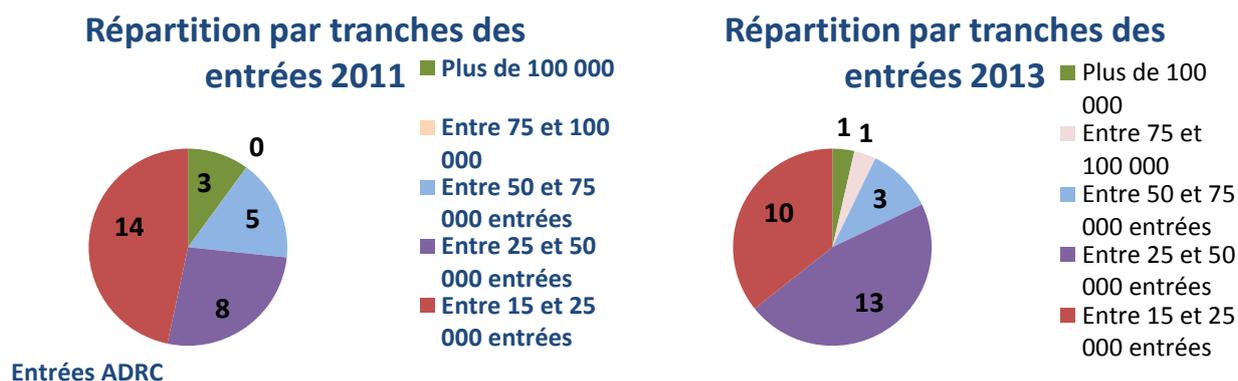
Le nombre d'entrées liées aux circulations Petites Villes est en très nette augmentation (+ 50,1 %) par rapport à l'année 2012, celle-ci ayant connu un contexte d'activité très particulier du fait de la période de transition entre le format 35mm et numérique. Par ailleurs, ce total PV 2013 talonne de très près (baisse de 0,8 %) l'année record 2011.

Malgré une augmentation de 41 % des interventions Petites Villes entre 2011 et 2013 (hors circulations reprises par les distributeurs), le total des entrées est quasi-similaire. Cela s'explique notamment par la baisse considérable du marché : selon le CNC les entrées 2013 ont été en baisse de 11 % par rapport à celles de 2011.

En outre, l'activité de l'ADRC en 2013 a nettement moins connu de films « locomotives » à très grand succès public. En 2011, trois films ont généré plus de 100 000 entrées ADRC dans le dispositif Petites Villes [(*Les Femmes du 6^e étage* (169 335), *Le Discours d'un Roi* (141 812) et *The Artist* (113 563)] tandis que 2013 n'a connu qu'un seul film à ce niveau d'entrées [(*Guillaume et les garçons à table !* (116 802))]. Ces trois films de 2011 ont dépassé les 2 millions d'entrées France, ce qu'un seul film parmi les interventions 2013 de l'ADRC a

réussi à atteindre (*Gravity*). C'est donc un total de 368 636 entrées ADRC qui a été effectué en 2011 sur un type de films à très gros potentiel commercial et que l'année 2013 n'a pas offert (seulement 28 412 entrées ADRC sur le seul film à plus de 2 millions d'entrées).

On note également dans la répartition des entrées ADRC une nette augmentation des films ayant généré entre 25 000 et 50 000 entrées ADRC au détriment de ceux à plus de 50 000. L'activité 2013 s'est ainsi concentrée sur un plus grand nombre de films réalisant des entrées moins imposantes que les « locomotives ».



La fréquentation salles de l'année 2013, en matière de films recommandés Art et Essai, a elle-même singulièrement diminuée (- 11,5 % par rapport à 2011 et - 7,4 % par rapport à 2012). Or l'action de l'ADRC est essentiellement déterminée par l'offre Art et Essai : en 2013 ses circulations ont porté à 79% sur les films recommandés Art et Essai.

Sur les films recommandés Art et Essai porteurs (+ de 500 000 entrées France), l'ADRC est intervenu à hauteur de 86 % (18 films bénéficiaires sur 21 au total), et même à 100 % pour les 13 films Art et Essai se situant entre 500 000 et 1 M d'entrées. Les interventions ADRC ne portent qu'en minorité sur les films composant la tête du box-office et qui ne sont pas recommandés Art et Essai (10 films à plus de 500 000 entrées, soit 15 % des films non Art et Essai de cette tranche).

En 2013, l'ADRC n'est ainsi intervenue que sur 11 films parmi les 51 films ayant réalisé au moins un million d'entrées en 2013 (soit 22 % de ces films) et sur 1 seul film parmi les 17 ayant réalisé plus de deux millions d'entrées. Et si l'on étend le spectre d'analyse aux 87 films ayant réalisé plus de 500.000 entrées en 2013, l'ADRC n'est intervenue que sur 28 de ces films, soit 32 %.

En 2013, la part des films à plus de 2 M d'entrées et qui ont bénéficié de circulations ADRC diminue donc à 6 % au lieu de 11% en 2012 et 20 % en 2011.

Ceci illustre le rôle correcteur de l'ADRC quant au fonctionnement du marché qui se concentre toujours plus, en tendances moyenne et longue, sur les films les plus porteurs, très majoritairement non recommandés Art et Essai (seulement 16 % des films à plus d' 1 M d'entrées et 24 % des films à plus de 500 000 entrées sont recommandés).

Le calcul de la part des entrées liées aux circulations ADRC par rapport aux entrées globales d'un film (hors entrées des salles ciné-chiffres sur lesquelles l'ADRC n'intervient généralement pas) indique que cette part

est singulièrement plus élevée pour les films recommandés Art Et Essai : 93 % des 15 meilleurs parts d'entrées ADRC du dispositif Petites Villes concernent des films recommandés.

A titre d'exemple, environ 17 % des entrées hors Ciné-Chiffres du film *Elle s'en va* sont liées à des circulations ADRC (tous dispositifs confondus). Au même titre qu'environ 13 % des entrées de *Grand Central*, 13 % d'*Hannah Arendt*, 12 % de *La Vie d'Adèle*, 11 % de *Renoir*, 11 % d'*Au Bout du conte*, 8 % de *Mud* ou 7 % de *Wadjda*.

Entrées par circulation

Pour le dispositif Petites Villes et parmi les films ayant réalisé plus de 15 000 entrées via des circulations ADRC, un seul dépasse 1 500 entrées en moyenne par circulation, et 9 supplémentaires le chiffre de 1 000 entrées. Parmi eux, certains films recommandés Art et Essai obtiennent des résultats particulièrement remarquables : *Les Garçons et Guillaume à table* (1 497 entrées par circulation) *9 Mois ferme* (1 428), *Alceste à bicyclette* (1 299) ou *Wadjda* (1 020).

La moyenne d'entrées par circulation Petites Villes a été sur les films sortis en 2013 de 553 entrées et de 556 pour tous les dispositifs confondus.

14. Apports économiques de l'ADRC

Il s'agit ici d'évaluer certains des apports économiques résultant des interventions de l'ADRC menées dans le cadre de ses missions.

« Certains de ces apports » car il est en effet impossible d'approcher par exemple l'évaluation des actions de conseils ou d'assistance aux projets de salles, qui plus est sur une seule année. Or, cet apport économique est non moins réel que pour les entrées générées par les circulations annuelles de copies ADRC. Ce travail d'accompagnement aux projets de salles de cinéma se traduit très souvent, de la part de l'Agence, par des préconisations d'économie en lien avec les marchés potentiels ou les contextes de la future exploitation des lieux. Et ces économies réalisées à terme sur les projets de salles ne peuvent être isolées d'un ensemble.

Les apports économiques de l'ADRC ne peuvent comprendre ainsi que les résultats générés par les circulations de copies ADRC en 2013, qui eux sont identifiés salle par salle, et copie par copie, tant sur les films d'exclusivité que sur ceux du patrimoine cinématographique. Cet apport économique est donc encore plus important que l'évaluation qui en est faite ici avec les seuls apports directs, sur une année. Par contre, tous les coûts de l'ADRC ont été pris en compte sur l'année 2013.

L'apport économique est qualifié d'apport économique net car les recettes et les apports générés sont nettement excédentaires à l'ensemble des coûts :

. **Par exemple pour la seule économie du cinéma** (TSA et recettes hors TVA générées par les copies ADRC) :

L'apport économique net est estimé à 7,637 millions d'Euros, en rapport à l'ensemble des coûts assumés par l'ADRC en 2013 (1) ;

Cet apport s'établit à **7,995 millions d'Euros**, en rapport au total des subventions CNC pour 2013. (2)

Ainsi, pour un Euro de dépense :

. Selon les coûts (1) : **3,56 Euros** ont été générés en 2013 pour la seule économie du cinéma (TSA et recettes exploitation et distribution, hors TVA).

. Selon les coûts (2) (total des subventions) : **4,05 Euros** ont été générés pour cette économie du cinéma

Les circulations de copies ADRC en 2013 (exclusivité et patrimoine) ont généré environ 10,616 millions d'Euros, se composant de 9,381 millions d'Euros de recettes exploitants et distributeurs, et 1,235 millions d'Euros de TSA (voir ci-dessous les bases d'évaluation).

Le total des coûts ADRC 2013 (fonctionnements et actions, y compris le budget contributions numériques entre le CNC et la PROCIREP) est de 2,979 millions d'Euros, et le total des subventions CNC (y compris contributions) est de 2,621 millions d'euros.

Bases d'évaluation (Géographie du cinéma CNC 2013) :

. Recette/entrée basse estimée : 5,95 (données CNC **2012** France : 6,42€ ; zones rurales : 5,71 ; communes 10.000 – 20.000 : 5,73 ; communes 20.000 – 50.000 : 6,26 ; communes 50-100 00 : 6,54)

. TSA : 10,72 %

. Parts exploitation + distribution : 81,43 % (données 2012)

Rappelons que les pouvoirs publics (Ministère de la Culture) ont instauré, en créant l'ADRC et ses missions, cette **intelligence économique d'intervention** en 1983 pour remédier à la concentration de la diffusion des films qui privilégiait les plus grandes villes au détriment de très nombreuses localités alimentées beaucoup plus tardivement (parfois jusqu'à plus d'un an), voire pas du tout.

Il s'agissait donc de recréer une activité (devenue moins performante) là où le marché ne voulait ou ne pouvait plus la prendre en compte en raison de ses évolutions économiques structurelles.

C'est précisément le même contexte général d'évolution de la diffusion des films, cette exigence renforcée de performance économique à court terme, mais aussi de renouvellement et rotation rapide de l'offre, propres aux industries culturelles, qui détermine aujourd'hui cet intérêt – économique et culturel – d'étendre l'activité à des salles et des territoires que le marché ne considère pas comme assez rentable, en tous les cas à court terme.

Or, utiles économiquement, et nécessaires culturellement, le meilleur accès des salles aux films et le meilleur accès des films aux territoires, constituent des investissements publics économiquement judicieux, et des enjeux culturels et sociaux décisifs pour les territoires.

15. Information des exploitants – Prévisionnements

Le choix des lieux de projection correspond à des critères de décentralisation et de commodité d'accès région par région. Les localités suivantes ont accueilli des prévisionnements en 2013, qui ont été organisés par l'ADRC seule ou en partenariat avec les organismes suivants :

- **Albertville** (Savoie) le 24 janvier au cinéma Le Dôme, en collaboration avec l'ACRIRA
- **Argent-sur-Sauldre** (Cher) le 28 mars au cinéma L'Argentis, organisé par l'ACC
- **Barbezieux-Saint-Hilaire** (Charente) le 30 avril au cinéma Le Club, en collaboration avec le CLAP
- **Blagnac** (Haute-Garonne) les 26 et 27 juin au cinéma Rex, en collaboration avec l'ACREAMP et l'AFCAE
- **Biscarosse-Plage** (Landes) les 20 et 21 septembre au Cinéma de la Plage, en collaboration avec l'ACPA, l'ACPG, l'AFCAE et CINEPASSION 24
- **Brive** (Corrèze) le 14 février au cinéma Rex, en collaboration avec l'ACREAMP et l'AFCAE
- **Buzançais** (Indre) le 11 avril au cinéma Centre Culturel, organisé par l'ACC
- **Caen** (Calvados) le 22 février au cinéma Lux, organisé par MACAO
- **Château-Renault** (Indre-et-Loire) le 20 juin au cinéma Le Balzac, visionnement organisé par l'ACC
- **Châtellerauld** (Vienne) le 26 novembre au cinéma Les 400 Coups, en collaboration avec le CLAP
- **Civray** (Vienne) le 28 mars au Ciné Malice, en collaboration avec le CLAP
- **Charlieu** (Loire) les 12 et 13 septembre au cinéma Les Halles, à l'occasion des 11^e Rencontres Professionnelles de Charlieu, en collaboration avec l'ACRIRA, le GRAC, les Ecrans, Plein Champ et les CIB
- **Cherbourg** (Manche) le 12 septembre au cinéma L'Odéon, organisé par Macao
- **Colomiers** (Lot) le 8 novembre au cinéma Central, en collaboration avec l'ACREAMP et l'AFCAE
- **Équeurdreville** (Manche), le 13 septembre au cinéma Le Palace, organisé par MACAO
- **Hérouville-Saint-Clair** (Calvados) le 10 janvier au Café des Images, organisé par MACAO
- **La Ferté-Macé (Orne)** le 14 novembre au cinéma Gérard Philippe, organisé par MACAO
- **Marmande** (Lot-et-Garonne) les 17 et 18 janvier au cinéma Le Plaza, en collaboration avec l'ACREAMP, l'AFCAE et l'ACID
- **Melle** (Deux-Sèvres) le 20 juin au cinéma Le Méliès, en collaboration avec le CLAP
- **Nogent-le-Rotrou** (Eure-et-Loire) les 29 et 30 août au cinéma Rex, en collaboration avec l'ACC et Graines d'Images
- **Pont l'Évêque** (Calvados) le 27 juin au cinéma Le Condorde, organisé par MACAO
- **Saint-Pierre d'Oléron** (Charente-Maritime) les 27, 28 et 29 septembre au cinéma Eldorada, en

collaboration avec le CLAP

- **Saint-Julien-en-Born/Contis** (Landes) les 31 mai et 1er juin au cinéma Le Select, en collaboration avec l'ACREAMP, l'AFCAE et le GNCR
- **Saint-Savinien** (Charente-Maritime) le 28 février au cinéma Le Florida, en collaboration avec le CLAP
- **Saintes** (Charente-Maritime) le 24 janvier au cinéma Le Gallia, en collaboration avec le CLAP
- **Sées** (Orne) le 16 avril au cinéma Rex, organisé par MACAO
- **Selles-sur-Cher** (Loir-et-Cher) le 14 février au cinéma Le Studio, organisé par l'ACC
- **Tonneins** (Lot-et-Garonne) le 14 mars au cinéma Le Rex, en collaboration avec l'ACREAMP et l'AFCAE
- **Tours** (Indre-et-Loire) le 24 janvier au cinéma Les Studios, organisé par l'ACC
- **Vendôme** (Loir-et-Cher) le 12 décembre au Festival du Film, visionnement organisé par l'ACC

Annexes

Année 2013

Tableau général Petites Villes : films – circulations - résultats

Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites Villes

Dispositif Petites Villes

TITRES	Date de Sortie Nationale	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
11.6	03-avr-13	19	5887	310
12 ANS D'AGE	26-juin-13	18	4438	247
2 AUTOMNES, 3 HIVERS	25-déc-13	9	133	15
9 MOIS FERME	16-oct-13	31	42271	1364
A LA MERVEILLE	06-mars-13	16	3478	217
A TOUCH OF SIN	11-déc-13	5	1098	220
A VERY ENGLISHMAN	19-juin-13	1	104	104
ABEILLES ET DES HOMMES (DES)	20-févr-13	5	6504	1301
ALABAMA MONROE	28-août-13	30	11725	391
ALCESTE A BICYCLETTE	16-janv-13	70	93720	1339
AMANTS DU TEXAS (LES)	18-sept-13	2	365	182
AMANTS PASSAGERS (LES)	27-mars-13	75	33459	446
AMITIES SINCERES	30-janv-13	29	20245	698
APACHES (LES)	14-août-13	13	2578	198
APPRENTI PÈRE NOEL ET LE FLOCON MAGIQUE (L')	20-nov-13	16	14848	928
ARRETEZ- MOI	06-févr-13	1	427	427
ARTISTE ET SON MODELE	13-mars-13	7	2974	425
ATTENTAT (L')	29-mai-13	20	6491	325
ATTILA MARCEL	30-oct-13	5	805	161
AU BONHEUR DES OGRES	16-oct-13	8	1649	206
AU BOUT DU CONTE	06-mars-13	76	63272	833
AUTRE VIE DE RICHARD KEMP (L')	05-juin-13	1	82	82
AVANT L'HIVER	27-nov-13	31	13286	429
AYA DE YOPOUGON	17-juil-13	4	983	246
BATAILLE DE SOLFERINO (LA)	18-sept-13	6	1938	323
BEAUX JOURS (LES)	19-juin-13	45	22694	504
BELLE ENDORMIE (LA)	10-avr-13	6	1648	275
BLACKIE ET KANUTO	17-avr-13	6	2325	387
BLANCANIEVES	23-janv-13	13	7359	566
BLING RING (THE)	12-juin-13	38	10483	276
BLUE JASMINE	25-sept-13	59	53357	904
BORGMAN	20-nov-13	5	401	80
CAGE DOREE (LA)	24-avr-13	44	46413	1055
CAMILLE CLAUDEL 1915	13-mars-13	29	14096	486
CHANSON POUR MA MERE (UNE)	27-mars-13	9	1376	153
CHANSONS POPULAIRES (LES)	31-juil-13	3	529	176
CHÂTEAU EN ITALIE (UN)	30-oct-13	16	7770	486
CHEBA LOUISA	08-mai-13	1	439	439
CHEVAUX DE DIEU (LES)	20-févr-13	4	919	230
CHEZ NOUS C'EST TROIS	17-juil-13	5	746	149
CŒUR A SES RAISONS (LE)	01-mai-13	1	269	269
COMME UN LION	09-janv-13	8	4074	509
CONG BINH LA LONGUE NUITE INDOCHINOISE	30-janv-13	1	508	508

TITRES	Date de Sortie Nationale	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
CONGRES (LE)	03-juil-13	8	829	104
CONQUERANTS (LES)	25-sept-13	4	942	235
COOKIE	23-janv-13	3	345	115
CRAWL	30-janv-13	1	457	457
DANS LA TETE DE CHARLES SWAN III	24-juil-13	1	35	35
DEMANTELEMENT (LE)	04-déc-13	2	43	21
DEMI SŒUR	05-juin-13	45	17697	393
DENIS	01-mai-13	3	278	93
DIANA	02-oct-13	2	243	121
DJECA, ENFANTS DE SARAJEVO	20-mars-13	1	78	78
ECUME DES JOURS (L')	24-avr-13	54	30506	565
EFFETS SECONDAIRES	03-avr-13	1	654	654
ELECTRICK CHILDREN	26-juin-13	1	51	51
ELEFANTE BLANCO	20-févr-13	4	1721	430
ELLE S'EN VA	18-sept-13	47	41236	877
ENFANCE CLANDESTINE	08-mai-13	5	1267	253
ESCALE (L')	27-nov-13	1	43	43
FANNY	10-juil-13	19	11403	600
FILLE DU 14 JUILLET (LA)	05-juin-13	7	1531	219
FLEUR DE L'AGE (LA)	01-mai-13	24	14917	622
FONZY	30-oct-13	1	66	66
FOXFIRE	02-janv-13	18	5285	294
FRANCES HA	03-juil-13	11	2950	268
GABRIELLE	16-oct-13	12	3953	329
GARCONS ET GUILLAUME,A TABLE! (LES)	20-nov-13	78	104939	1345
GARE DU NORD	04-sept-13	18	5670	315
GEANT EGOÏSTE (LE)	18-déc-13	15	691	46
GENS QUI S'EMBRASSENT (DES)	10-avr-13	2	92	46
GIBRALTAR	11-sept-13	10	2039	204
GINGER ET ROSA	29-mai-13	1	88	88
GOODBYE MOROCCO	13-févr-13	2	634	317
GRAND CENTRAL	28-août-13	54	20597	381
GRAND DEPART	04-sept-13	5	1237	247
GRAND MECHANT LOUP (LE)	10-juil-13	1	552	552
GRANDE BELLEZZA (LA)	22-mai-13	13	5509	424
GRANDE BOUCLE (LA)	12-juin-13	5	1438	288
GRANDMASTER (THE)	17-avr-13	9	3248	361
GRAVITY	23-oct-13	24	25553	1065
GRIGRIS	10-juil-13	8	1673	209
GUERRIERE	27-mars-13	1	204	204
HAEWON ET LES HOMMES	16-oct-13	1	301	301
HANNAH ARENDT	24-avr-13	26	20453	787
HAPPINESS THERAPY	30-janv-13	7	3138	448
HEIMAT 1 ET 2	23-oct-13	1	628	628

TITRES	Date de Sortie Nationale	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
HENRI	04-déc-13	27	6580	244
HIJACKING	10-juil-13	5	920	184
HISTOIRE D'AMOUR (UNE)	09-janv-13	4	703	176
HOTEL NORMANDY	08-mai-13	1	119	119
ILO ILO	04-sept-13	20	7409	370
IMMIGRANT (THE)	27-nov-13	24	9277	387
INCONNU DU LAC	12-juin-13	12	3477	290
INSIDE LLEWYN DAVIS	06-nov-13	32	13531	423
INTERDITS (LES)	27-nov-13	1	157	157
INVINCIBLES (LES)	18-sept-13	12	2307	192
JASMINE	30-oct-13	1	60	60
JE FAIS LE MORT	11-déc-13	5	837	167
JEUNE & JOLIE	21-août-13	65	31301	482
JIMMY P	11-sept-13	39	14812	380
JOBS	21-août-13	1	251	251
JOSEPHINE	19-juin-13	10	3239	324
JOURS HEUREUX (LES)	06-nov-13	3	1387	462
LANDES	31-juil-13	10	3138	314
LENDEMAINS (LES)	17-avr-13	2	598	299
LETTRE A MOMO	25-sept-13	10	3980	398
LOULOU - L'INCROYABLE SECRET	18-déc-13	11	1152	105
LUNCHBOX (THE)	11-déc-13	16	4057	254
MA MAMAN EST EN AMERIQUE	23-oct-13	23	12088	526
MA VIE AVEC LIBERACE	18-sept-13	24	7099	296
MAGIC MAGIC	28-août-13	1	48	48
MAISON DE LA RADIO (LA)	03-avr-13	14	6793	485
MAJORDOME (LE)	11-sept-13	28	33175	1185
MANDELA, UN LONG CHEMIN VERS LA LIBERTE	18-déc-13	26	3011	116
MARIAGE A MENDOZA	23-janv-13	5	1153	231
MARIUS	10-juil-13	23	15498	674
MASTER (THE)	09-janv-13	15	3763	251
MAX	23-janv-13	27	13867	514
MEDECIN DE FAMILLE (LE)	06-nov-13	10	3857	386
MICHAEL KOHLHASS	14-août-13	29	12648	436
MIELE	25-sept-13	5	859	172
MOBIUS	27-févr-13	14	9050	646
MOHAMED DUBOIS	01-mai-13	2	1096	548
MOI ET TOI	18-sept-13	1	70	70
MON AME PAR TOI GUERIE	25-sept-13	12	5245	437
MUD	01-mai-13	45	29035	645
MUR INVISIBLE (LE)	13-mars-13	2	655	327
NE QUELQUE PART	19-juin-13	28	9958	356
NO	06-mars-13	24	16220	676

TITRES	Date de Sortie Nationale	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
OGGY ET LES CAFARDS, LE FILM	07-août-13	8	2199	275
OGRE DE LA TAIGA (L')	13-févr-13	1	348	348
OMAR	16-oct-13	11	3168	288
ONLY GOD FORGIVES	22-mai-13	24	5359	223
OUF !	27-févr-13	2	367	183
PARADE (LA)	16-janv-13	7	2353	336
PARADIS : AMOUR	09-janv-13	1	274	274
PARIS A TOUT PRIX	17-juil-13	2	598	299
PASSÉ (LE)	15-mai-13	44	40200	914
PASSION	13-févr-13	3	925	308
PAULETTE	16-janv-13	21	23618	1125
PEOPLE MOUNTAIN PEOPLE SEA	19-juin-13	1	132	132
PÈRE FRIMAS (LE) (PROGRAMME COURT)	11-déc-13	1	372	372
PERFECT MOTHERS	03-avr-13	3	862	287
PETIT CORBEAU (LE)	27-mars-13	12	3424	285
PETITS PRINCES (LES)	26-juin-13	5	753	151
PIERRE RABHI	27-mars-13	2	1913	956
PINOCCHIO	20-févr-13	19	9578	504
PLACE BEYOND THE PINES (THE)	20-mars-13	8	3534	442
PLACE SUR LA TERRE (UNE)	28-août-13	26	9765	376
POLLUTING PARADISE	29-mai-13	2	185	93
POST TENEBRAS LUX	08-mai-13	1	211	211
POUR UNE FEMME	03-juil-13	13	4579	352
POUVOIR (LE)	15-mai-13	2	315	157
PREMIER HOMME (LE)	27-mars-13	2	596	298
PRINCE PRESQUE CHARMANT (UN)	09-janv-13	3	624	208
PROMISED LAND	17-avr-13	27	8818	327
QUAI D'ORSAY	06-nov-13	36	28318	787
QUARTET	03-avr-13	5	1961	392
QUATUOR	10-juil-13	2	147	73
QUEEN OF MONTREUIL	20-mars-13	1	267	267
REINES DU RING (LES)	03-juil-13	23	6003	261
RELIGIEUSE (LA)	20-mars-13	25	14841	594
RENDEZ-VOUS A KIRUNA	30-janv-13	9	3520	391
RENOIR	02-janv-13	47	47179	1004
REPENTI (LE)	10-avr-13	2	555	278
REVES D'OR	04-déc-13	9	1261	140
ROCK THE CASBAH	08-mai-13	1	43	43
ROCK THE CASBAH (MARRAKCHI)	11-sept-13	6	1391	232
ROI DU CURLING (LE)	02-janv-13	3	242	81
RUE DES CITÉS	05-juin-13	1	520	520
RUE MANDAR	23-janv-13	13	4759	366
SALAUDS (LES)	07-août-13	12	2831	236
SECRET DE L'ÉTOILE DU NORD (LE)	11-déc-13	1	50	50

TITRES	Date de Sortie Nationale	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
SESSIONS (THE)	06-mars-13	5	989	198
SHADOW DANCER	06-févr-13	9	1961	218
SHOKUZAI CELLES QUI VOULAIENT OUBLIER	05-juin-13	1	439	439
SHOKUZAI CELLES QUI VOULAIENT SE SOUVENIR	29-mai-13	1	468	468
SINGUE SABOUR ,PIERRE DE PATIENCE	20-févr-13	11	6029	548
SNOWPIERCER	30-oct-13	1	381	381
SONG FOR MARION	15-mai-13	3	449	150
SORCIERE DANS LES AIRS (LA)	27-nov-13	1	996	996
SOUS LE FIGUIER	20-mars-13	5	3716	743
SOUS SURVEILLANCE	08-mai-13	9	2315	257
STORIES WE TELL	27-mars-13	1	81	81
STRATEGIE DE LA POUSETTE (LA)	02-janv-13	22	5595	254
SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE	25-sept-13	23	39603	1722
SUZANNE	18-déc-13	23	3319	144
TAD L'EXPLORATEUR	17-avr-13	8	2861	358
TEMPS DE L'AVENTURE (LE)	10-avr-13	16	10136	634
TIP TOP	11-sept-13	15	4673	312
TIREZ LA LANGUE MADEMOISELLE	04-sept-13	18	4761	265
TRANCE	08-mai-13	9	1187	132
TU HONORERAS TA MERE ET TA MERE	06-févr-13	10	1950	195
VANDAL	09-oct-13	1	366	366
VENUS A LA FOURRURE (LA)	13-nov-13	18	8303	461
VIE D'ADELE - CHAPITRES 1 ET 2 (LA)	09-oct-13	71	65972	929
VIE DOMESTIQUE (LA)	02-oct-13	18	11979	665
VIE SIMPLE (UNE)	08-mai-13	8	2601	325
VIOLETTE	06-nov-13	28	8141	291
WADJDA	06-févr-13	21	22591	1076
WAY (THE)	25-sept-13	4	2492	623
WEEK-END ROYAL	27-févr-13	6	1068	178
ZAYTOUN	27-févr-13	2	366	183
ZULU	04-déc-13	1	43	43

Les entrées, et donc les moyennes par circulation, réalisées par les films sortis en novembre et décembre 2013 ne comprennent ici que les résultats réalisés durant l'année 2013. Les entrées réalisées en 2014 par ces copies seront comptabilisées en 2014.

Localités servies en circulations A.D.R.C. pour l'Année 2012 sur la procédure Petites Villes

Centre

AIGURANDE	CHINON	PITHIVIERS
AMBOISE	DESCARTES	RICHELIEU
ANET	EPERNON	ROMORANTIN
ARGENT SUR SAULDRE	GIEN	SELLES SUR CHER
ARGENTON SUR CREUSE	ILE BOUCHARD (L')	SENONCHES
AUBIGNY SUR NERE	ISSOUDUN	ST AIGNAN
BEAUGENCY	LAMOTTE BEUVRON	ST AMAND MONTROND
BLANC (LE)	LANGEAIS	ST CYR SUR LOIRE
BOURGES	LOCHES	ST FLORENT SUR CHER
BOURGUEIL	MEUNG SUR LOIRE	ST PIERRE DES CORPS
BUZANCAIS	MONNAIE	STE MAURE DE TOURAINE
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON	STE SOLANGE
CHÂTEAU RENARD	MONTRICHARD	SULLY SUR LOIRE
CHATEAU RENAULT	NOGENT LE ROTROU	TOURNON ST MARTIN
CHÂTEAUDUN	NOTRE DAME D'OE	TOURS
CHÂTEAUX	NOUAN LE FUZELIER	VIERZON
CHATRE (LA)	ORLEANS	

Région Lyonnaise

AIX LES BAINS	BOURG ARGENTAL	COURPIERE
ALBERTVILLE	BOURG D'OISANS (LE)	CRAN GEVRIER
ALBIEZ MONTROND	BRIDES LES BAINS	CREST
ALLEVARD	BRIOUDE	CRUAS
AMBERIEU EN BUGEY	BRON	DAMPIERRE SUR SALON
AMBERT	BUIS LES BARONNIES	DECINES CHARPIEU
ANCIZES COMPS (LES)	CALUIRE ET CUIRE	DECIZE
ANDREZIEUX BOUTHEON	CHALLES LES EAUX	DELLE
ANNECY	CHALON SUR SAONE	DIE
ANNEMASSE	CHAMBERY	DIEULEFIT
ANNONAY	CHAMBON SUR LIGNON (LE)	DIGOIN
ANOST	CHAMONIX	DIJON
AUBENAS	CHAMPAGNOLE	DOLE
AUGEROLLES	CHARBONNIERES LES BAINS	DOMPIERRE SUR BESBRE
AUTRANS	CHARITE SUR LOIRE (LA)	DONZERE
AUTUN	CHARLIEU	DOUVAINE
AVALLON	CHARMOILLES	DUNIERES
BALBIGNY	CHAROLLES	ENTRE DEUX GUIERS
BAUME LES DAMES	CHÂTEAU CHINON	EVIAN LES BAINS
BEAUCOURT	CHATILLON SUR CHALARONNE	FERNEY VOLTAIRE
BEAUFORT	CHAUDES AIGUES	FEURS
BEAUREPAIRE	CHAUFFAILLES	FIRMINY
BELFORT	CHEYLARD (LE)	FOURNEAUX
BELLEGARDE	CLAYETTE (LA)	GANNAT
BELLEVILLE SUR SAONE	CLELLES	GEX
BELLEY	CLERMONT FERRAND	GRAY
BESSE ET ST ANASTAISE	CLUNY	GUEUGNON
BLAVOZY	CLUSES	GUILHERAND GRANGES
BOEN SUR LIGNON	COMMENTRY	HAUTEVILLE LOMPNES
BOURBON LANCY	COSNE COURS SUR LOIRE	JOIGNY
BOURBON L'ARCHAMBAULT	COTE ST ANDRE (LA)	LAMASTRE
BOURBOULE (LA)	COURNON D'AUVERGNE	LANS EN VERCORS

LONS LE SAUNIER
 LORIOLE SUR DROME
 LOUHANS
 LURE
 LUXEUIL LES BAINS
 LUZY
 LYON
 MAICHE
 MARCIGNY
 MATOUR
 MAURIAC
 MEILLONNAS
 MERIBEL
 METABIEF
 MEXIMIEUX
 MEYTHET
 MEYZIEU
 MOIRANS EN MONTAGNE
 MONISTROL SUR LOIRE
 MONT DORE (LE)
 MONTBARD
 MONTBELIARD
 MONTBRISON
 MONTCEAU LES MINES
 MONTELMAR
 MONTLUCON
 MONTVALEZAN
 MORESTEL
 MOREZ
 MORNANT
 MORTEAU
 MOULINS
 MURAT
 MURE (LA)
 NANTUA
 NEUVILLE SUR SAONE
 NOIRETABLE
 NUITS ST GEORGES
 NYONS
 OLLIERES SUR EYRIEUX (LES)
 ORNANS
 OYONNAX
 PANISSIERES
 PARAY LE MONIAL
 PEAGE DE ROUSSILLON (LE)
 PELUSSIN
 PIERRE BENITE
 PIERRELATTE
 POLIGNY

POMEYS
 PONT DE BEAUVOISIN (LE)
 PONT DE ROIDE
 PONTARLIER
 PONTCHARRA
 PORTES LES VALENCE
 POUILLY SUR LOIRE
 PRIVAS
 REIGNIER
 RIBES
 RILLIEUX LA PAPE
 RIOM
 RIOM ES MONTAGNES
 RIVE DE GIER
 ROANNE
 ROCHE SUR FORON (LA)
 ROCHEVINEUSE (LA)
 ROMANS SUR ISERE
 ROSIERES
 ROUSSES (LES)
 RUMILLY
 RUOMS
 SAIN BEL
 SALLANCHES
 SAULIEU
 SEMUR EN AUXOIS
 SERVANCE
 SEYNOD
 SEYSSSEL
 ST BONNET LE CHÂTEAU
 ST CHAMOND
 ST CLAUDE
 ST DONAT
 ST EGREVE
 ST ETIENNE
 ST FLOUR
 ST GALMIER
 ST GENEST MALIFAUX
 ST GENIS LAVAL
 ST GENIX SUR GUIERS
 ST GERVAIS SOUS MEYMONT
 ST HONORE LES BAINS
 ST JEAN D'ARVES
 ST JEAN DE BOURNAY
 ST JORIOZ
 ST JULIEN EN GENEVOIS
 ST JUST ST RAMBERT
 ST LAURENT DU PONT
 ST MARCELLIN

ST MARTIN D'HERES
 ST MARTIN EN HAUT
 ST MICHEL DE MAURIENNE
 ST PAUL TROIS CHÂTEAUX
 ST PIERRE D'ALBIGNY
 ST POURCAIN SUR SIOULE
 ST PRIEST
 ST SYMPHORIEN SUR COISE
 ST VALLIER
 STE FOY LES LYON
 STE SIGOLENE
 TARARE
 TASSIN LA DEMI LUNE
 TEIL SUR ARDECHE (LE)
 TENCE
 THIERS
 THIZY
 THOLLON
 THONES
 THORENS GLIERES
 TIGNES
 TOUR-DU-PIN (LA)
 TOURNON SUR RHONE
 TOURNUS
 TREVOUX
 TULLINS
 UGINE
 UNIEUX
 USSON-EN-FOREZ
 VALDAHON
 VALLOIRE
 VALMEINIER
 VALS LES BAINS
 VANS (LES)
 VAUGNERAY
 VAULX EN VELIN
 VENISSIEUX
 VERNOUX EN VIVARAIS
 VESOUL
 VILLARD
 VILLARD BONNOT
 VILLARS LES DOMBES
 VILLEFONTAINE
 VILLEURBANNE
 VIOLAY
 VIZILLE
 VOREPPE
 YDES
 YSSINGEAUX

Région Méditerranée

ABBZIA (PRUNELLI DI FIUMORB 20
 AGDE 34
 AIGUES MORTES 30
 AJACCIO 20
 ALES 30
 AMELIE LES BAINS 66
 ANGLES (LES)

APT
 ARGELES SUR MER
 ARGENTIERE LA BESSEE (L')
 ARLES
 AVIGNON
 BAGNOLS SUR CEZE
 BALARUC LES BAINS

BANDOL
 BANYULS SUR MER
 BARCELONNETTE
 BARJAC
 BARJOLS
 BASTIA
 BEAULIEU SUR MER

BEDARIEUX
 BERRE L'ETANG
 BESSE SUR ISSOLE
 BOLLENE
 BRIANCON
 BRIGNOLES
 CABESTANY
 CABRIS
 CAGNES SUR MER
 CANNES
 CANNES LA BOCCA
 CANNET (LE)
 CARPENTRAS
 CARROS
 CARRY LE ROUET
 CASSIS
 CASTELNAUDARY
 CAVAILLON
 CAVALAIRE SUR MER
 CERET
 CHÂTEAU ARNOUX
 CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES
 CHATEAURENARD
 CIOTAT (LA)
 CLERMONT L'HERAULT
 COGOLIN
 CONTES
 COTIGNAC
 CUCURON
 DIGNE LES BAINS
 DURFORT
 ELNE
 EMBRUN
 EYGUIERES
 FAYENCE
 FONT ROMEU ODEILLO VIA
 FONTVIEILLE
 FORCALQUIER
 FOS SUR MER
 FRONTIGNAN
 GANGES
 GAP
 GARDANNE
 GARDE (LA)
 GAUDE (LA)

GEMENOS
 GRANS
 GRAU DU ROI (LE)
 GREOUX LES BAINS
 GUILLESTRE
 ILE ROUSSE-CORBARA
 ISLE SUR LA SORGUE (L')
 ISOLA
 ISTRES
 LAMALOU LES BAINS
 LAMBESC
 LANGOGNE
 LARAGNE MONTEGLIN
 LEZIGNAN CORBIERES
 LIMOUX
 LODEVE
 LONDE (LA)
 LORGUES
 LUC (LE)
 LUNEL
 MANOSQUE
 MARNIGNANE
 MARSEILLE
 MARTIGUES
 MARVEJOLS
 MENDE
 MEZE
 MIRAMAS
 MONTAUX
 NARBONNE
 NICE
 NOVES
 ORANGE
 OSSEJA
 PENNE SUR HUVEAUNE (LA)
 PERTUIS
 PEZENAS
 PONT ST ESPRIT
 PORT DE BOUC
 PORT LEUCATE
 PORT ST LOUIS DU RHONE
 PORT VENDRES
 PORTICCIO
 PORTO VECCHIO
 PRADES

PRADET (LE)
 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
 PUY ST VINCENT
 QUILLAN
 RISOUL
 SALERNES
 SALON DE PROVENCE
 SANARY SUR MER
 SARTENE
 SETE
 SIGEAN
 SISTERON
 SIX-FOURS
 SOMMIERES
 ST BONNET EN CHAMPSAUR
 ST CHELY D'APCHER
 ST CYR SUR MER
 ST GERMAIN DE CALBERTE
 ST HILAIRE DE BRETHMAS
 ST LAURENT DE CERDANS
 ST MANDRIER
 ST MARTIN DE CRAU
 ST MARTIN VESUBIE
 ST MAXIMIN LA STE BAUME
 ST PAUL DE FENOUILLET
 ST PONS DE THOMIERES
 ST REMY DE PROVENCE
 ST TROPEZ
 STE TULLE
 TARASCON
 TENDE
 TRET
 UZES
 VAISON LA ROMAINE
 VALBONNE
 VALETTE DU VAR (LA)
 VALRAS PLAGES
 VARS
 VENCE
 VEYNES
 VIGAN (LE)
 VINON
 VITROLLES

Région Nord-Est

ABBEVILLE
 ALBERT
 ALTKIRCH
 AMIENS
 ARS SUR MOSELLE
 AUCHEL
 AVESNES SUR HELPE
 AVION
 BACCARAT
 BAILLEUL
 BAINS LES BAINS - BLAINVILLE
 BAR LE DUC

BAR SUR AUBE
 BEAUVAIS
 BENFELD
 BERCK SUR MER
 BLAMONT
 BLENOD LES PONT A MOUSSON
 BOHAIN EN VERMANDOIS
 BOULOGNE SUR MER
 BOURBONNE LES BAINS
 BOUSBECQUE
 BRAY DUNES
 BRESSE (LA)

BRUAY LA BUISSIERE
 CALAIS
 CAMBRAI
 CATEAU CAMBRESIS (LE)
 CAUDRY
 CERNAY
 CHALINDREY
 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 CHANTILLY
 CHATEAU SALINS
 CHAUMONT
 CHAUNY

CLERMONT
COLMAR
COMMERCY
CONFLANS EN JARNISY
COUDEKERQUE BRANCHE
COURRIERES
CRECY EN PONTHEU
CREIL
CREPY EN VALOIS
DESVRES
DINSHEIM
DOUAI
DOUCHY LES MINES
DOULLENS
DUNKERQUE
EPINAL
ERSTEIN
FERTE MILON (LA)
FORBACH
FORT MAHON PLAGE
FOURMIES
GERARDMER
GIVET
GOIN
GRANDE SYNTHÉ
GRAVELINES
GUEBWILLER
GUISE
HALLUIN
HAM
HARNES
HAUTMONT
HAYANGE
HAZEBROUCK
HIRSON
JARNY
JEUMONT
JOEUF
KEMBS

LAMBERSART
LANGRES
LAON
LEERS
LILLE
LONGWY
LUNEVILLE
MARCQ EN BAROEUL
MARLY
MAUBEUGE
MERS LES BAINS
MERU
MERVILLE
METZ
MONTDIDIER
MONTMEDY
MONTMIRAIL
MONTREUIL SUR MER
MUNSTER
MUTZIG
NEUFCHÂTEAU
NEUFCHATEL HARDELOT
NOGENT SUR SEINE
NOYON
OBERNAI
ORBÉY
ORRY LA VILLE
PERONNE
PHALSBURG
PLOMBIERES LES BAINS
POIX DE PICARDIE
PONT A MOUSSON
PONT STE MAXENCE
QUEND
REICHSHOFFEN
REIMS
REMIREMONT
RIBEAUVILLE
RIXHEIM

ROMILLY SUR SEINE
RONCQ
SARREBOURG
SARREGUEMINES
SAVERNE
SELESTAT
SENLIS
SEREMANGE
SOLRE LE CHÂTEAU
ST AVOLD
ST DIE
ST DIZIER
ST GOBAIN
ST JUST EN CHAUSSEE
ST LOUIS
ST MAX
ST OMER
ST OUEN
ST POL SUR TERNOISE
TEMPLEUVE
TERGNIER
THANN
THIONVILLE
THUMERIES
TOUL
TOURCOING
VAGNEY
VERDUN
VERVINS
VILLÉ
VILLENEUVE D'ASCQ
VILLERS COTTERETS
VITRY LE FRANCOIS
VOUZIERES
WINGEN SUR MODER
WITTENHEIM
WOIPPY

Région Nord-Ouest

ACIGNE
AGON COUTAINVILLE
AIGLE (L')
ALENCON
ALLONNES
ANCENIS
ANDELYS (LES)
ANGERS
ARGENTRE DU PLESSIS
AUMALE
AUNAY SUR ODON
BAGNOLES DE L'ORNE
BAIN DE BRETAGNE
BARNEVILLE CARTERET
BAUGE
BEAUFORT EN VALLEE
BEAUPREAU
BENODET

BERNAY
BERNERIE EN RETZ (LA)
BETTON
BLAIN
BLONVILLE SUR MER
BOLBEC
BOUGUENAIS
BOURGNEUF LA FORET (LE)
BREAL SOUS MONTFORT
BRICQUEBEC
BRUZ
CABOURG
CALLAC
CAMARET SUR MER
CAMPBON
CANCALE
CANDE
CANTELEU

CARANTEC
CARENTAN
CARHAIX PLOUGUER
CAUDEBEC EN CAUX
CESSON SEVIGNE
CHAPELLE BASSE MER (LA)
CHARTRES DE BRETAGNE
CHÂTEAU DU LOIR
CHÂTEAU GONTIER
CHÂTEAUBOURG
CHÂTEAUBRIANT
CHÂTEAUGIRON
CHÂTEAULIN
CHATELAUDREN
CHATILLON EN VENDELAIS
CHERBOURG
CLISSON
COMBOURG

CONCARNEAU	LIFFRE	RETIERS
CONDE SUR NOIREAU	LILLEBONNE	REVILLE
COURSEULLES SUR MER	LION SUR MER	REZE LES NANTES
COUTANCES	LOROUX BOTTEREAU (LE)	ROCHE BERNARD (LA)
CROISIC (LE)	LOUDEAC	ROMILLE
CROZON	LUC SUR MER	ROSCOFF
DAMGAN	LUDE (LE)	ROSTRENEN
DIEPPE	MACHECOUL	ROUEN
DINAN	MALESTROIT	SABLE SUR SARTHE
DINARD	MAMERS	SARZEAU
DIVES SUR MER	MANS (LE)	SEES
DONGES	MAROMME	ST AUBIN DU CORMIER
DOUARNENEZ	MAURE DE BRETAGNE	ST AUBIN SUR MER
DOUVRES LA DELIVRANDE	MAYENNE	ST BREVIN LES PINS
ELBEUF	MERDRIGNAC	ST CALAIS
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	MOELAN SUR MER	ST CAST LE GUILDO
ERNEE	MONT ST AIGNAN	ST ETIENNE DE MONTLUC
ERQUY	MONTAGNE (LA)	ST FLORENTE LE VIEIL
ETEL	MONTAUBAN DE BRETAGNE	ST GEORGES DE REINTEMBault
EVRON	MONTFORT SUR MEU	ST HERBLAIN
FALAISE	MONTJEAN SUR LOIRE	ST HILAIRE DU HARCOUET
FAOUET (LE)	MONTSURS	ST LUNAIRE
FECAMP	MORLAIX	ST MACAIRE EN MAUGES
FERTE BERNARD (LA)	MORTAGNE AU PERCHE	ST MALO DE GUERSAC
FERTE MACE (LA)	MULSANNE	ST MARS LA JAILLE
FLECHE (LA)	MUZILLAC	ST MEEN LE GRAND
FLERS	NANTES	ST MICHEL CHEF CHEF
FOUGERES	NEUBOURG (LE)	ST NAZAIRE
GACE	NEUFCHATEL EN BRAY	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
GAILLON	NORT SUR ERDRE	ST PIERRE DES NIDS
GISORS	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	ST PIERRE SUR DIVES
GORRON	NOYANT	ST POL DE LEON
GOURIN	NOZAY	ST QUAY PORTRIEUX
GOURNAY EN BRAY	OISSEL	ST RENAN
GUEMENE PENFAO	OUISTREHAM	STE MARIE SUR MER
GUEMENE SUR SCORFF	PAIMPOL	THEIL SUR HUISNE (LE)
GUERCHE DE BRETAGNE (LA)	PENMARCH	THURY HARCOURT
GUICHEN	PERROS GUIREC	TINCHEBRAY
GUIPRY MESSAC	PIROU	TREPORT (LE)
HAUTEVILLE SUR MER	PLELAN LE GRAND	TURBALLE (LA)
HAYE DU PUIITS (LA)	PLESTIN LES GREVES	VAL DE REUIL
HERIC	PLEURUIT	VALLET
HEROUVILLE ST CLAIR	PLOERMEL	VALOGNES
HOULGATE	PLOUESCAT	VANNES
HUELGOAT	PLOUGASTEL DAOULAS	VERNEUIL SUR AVRE
INGRANDES	PLOUGONVELIN	VERTOU
INZINZAC LOCHRIST	PLOUGUENAST	VEULES LES ROSES
ISIGNY SUR MER	POMMERAYE (LA)	VIHIERS
JANZE	PONT L'EVEQUE	VILLEDIEU LES POELES
JOSELIN	PORNIC	VIRE
LAMBALLE	POULIGUEN (LE)	VITRE
LANDERNEAU	PREFAILLES	YVETOT
LANDIVISIAU	QUESTEMBERT	
LANNION	QUIMPER	
LAVAL	QUIMPERLE	
LEGE	QUINTIN	
LESNEVEN	RENAZE	

Région Banlieue Parisienne

ACHERES	FONTENAY AUX ROSES	ORMESSON SUR MARNE
ANTONY	FONTENAY LE FLEURY	OZOIR LA FERRIERE
ARCUEIL	FONTENAY SOUS BOIS	PALaiseAU
ARGENTEUIL	FOSSES	PANTIN
ATHIS MONS	FRANCONVILLE LA GARENNE	PARAY VIEILLE POSTE
AUBERGENVILLE	FRESNES	PAVILLONS SOUS BOIS (LES)
AUBERVILLIERS	GAGNY 9	PERREUX SUR MARNE (LE)
AULNAY SOUS BOIS	GARGES LES GONESSE 9	PLESSIS ROBINSON (LE)
BAGNOLET	GENNEVILLIERS	PONTAULT COMBAULT
BEAUMONT SUR OISE	GONESSE	ROISSY EN BRIE
BEYNES	HAY LES ROSES (L')	ROMAINVILLE
BEZONS	ISLE ADAM (L')	ROSNY SOUS BOIS
BLANC MESNIL (LE)	ISSY LES MOULINEAUX	SAVIGNY LE TEMPLE
BOBIGNY	ITTEVILLE	SCEAUX
BOIS COLOMBES	IVRY SUR SEINE	SEVRES
BONDY	JOINVILLE LE PONT	ST CLOUD
BONNEUIL SUR MARNE	JUVISY SUR ORGE	ST CYR L'ECOLE
BOURGET (LE)	LAGNY SUR MARNE	ST DENIS
BOUSSY ST ANTOINE	LILAS (LES)	ST FARGEAU-PONTHIERRY
BRAY SUR SEINE	LIMEIL-BREVANNES	ST GRATIEN
BRIE COMTE ROBERT	LIVRY GARGAN	ST MAUR DES FOSSES
CHATENAY MALABRY	MAISONS LAFFITTE	ST MICHEL SUR ORGE
CHATILLON	MALAKOFF	ST OUEN L'AUMONE
CHAVILLE	MARLY LE ROI	ST OUEN SUR SEINE
CHELLES	MAULE	ST SOUPPLETS
CHEVILLY LARUE	MELUN	STAINS
CHILLY MAZARIN	MENNECY	SUCY EN BRIE
CHOISY LE ROI	MEUDON	TAVERNY
CLAMART	MITRY MORY	TRAPPES
CLAYES SOUS BOIS (LES)	MOISSY CRAMAYEL	TREMBLAY EN FRANCE
CLICHY	MONS EN MONTOIS	ULIS (LES)
COLOMBES	MONTFORT L'AMAURY	VANVES
COMBS LA VILLE	MONTGERON	VAUX LE PENIL
CONFLANS STE HONORINE	MONTIGNY LE BRETONNEUX	VERNEUIL SUR SEINE
CORBEIL ESSONNES	MONTIGNY LES CORMEILLES	VERRIERES LE BUISSON
COURBEVOIE	MONTMORENCY	VERSAILLES
COURNEUVE (LA)	MONTROUGE	VESINET (LE)
CRETEIL	MUREAUX (LES)	VILLE D'AVRAY
DOMONT	NANGIS	VILLECRESNES
DOURDAN	NANTERRE	VILLEJUIF
DUGNY	NEUILLY PLAISANCE	VILLENEUVE LA GARENNE
ELANCOURT	NOISIEL	VILLIERS SUR MARNE
ENGHIEN LES BAINS	NOISY LE GRAND	VITRY SUR SEINE
ETAMPES	ORLY	YERRES

Région Sud-Ouest

AGEN	ARUDY	BARAQUEVILLE
AIGUILLON	AUBIGNY	BARBEZIEUX ST HILAIRE
AIGUILLON SUR MER (L')	AUBIGNY SUR NERE	BARBOTAN LES THERMES
AIZENAY	AUBUSSON	BAREGES
ALBI	AUCAMVILLE	BAZAS
ANDERNOS LES BAINS	AUCH	BEAUMONT DE LOMAGNE
ANGOULEME	AUTERIVE	BELLAC
ARGELES GAZOST	AUZIELLE	BIGANOS
ARGENTAT	AX LES THERMES	BISCAROSSE PLAGE
ARGENTON CHÂTEAU	BAGNERES DE BIGORRE	BLAGNAC
ARRENS MARSOUS	BAGNERES DE LUCHON	BLANQUEFORT

BLANZAC PORCHERESSE	ENTRAYGUES SUR TRUYERE	MAULEON LICHARRE
BLAYE	ESPALION	MAUVEZIN
BORT LES ORGUES	EVAUX LES BAINS	MAZAMET
BOULOGNE SUR GESSE	EYMOUTIERS	MAZERES
BOURGANEUF	EYSINES	MELLE
BRESSUIRE	FERRIERE (LA)	MESCHERS SUR GIRONDE
BRETENOUX (BIARS)	FIGEAC	MEYMAC
BRETIGNOLLES SUR MER	FLEURANCE	MILLAU
BRIVE LA GAILLARDE	FOIX	MIMIZAN
BUISSON DE CADOIN (LE)	FONTENAY LE COMTE	MIRANDE
CABRERETS	FOURAS	MIREPOIX
CADILLAC	FRONTON	MONCOUTANT
CAHORS	GAILLAC	MONEIN
CAMARES	GARLIN	MONSEGUR
CAMBO LES BAINS	GENCAY	MONSEMPRON LIBOS
CANEJAN	GIMONT	MONT DE MARSAN
CAPBRETON	GOURDON	MONTAIGU
CAPDENAC	GOURETTE - EAUX BONNES	MONTALIVET
CAPTIEUX	GRAMAT	MONTGUYON
CAPVERN	GRAULHET	MONTIGNAC
CARBON BLANC	GRENADE SUR GARONNE	MONTMOREAU ST CYBARD
CARBONNE	GUERET	MONTMORILLON
CARCANS MAUBUISSON	GUJAN MESTRAS (LA HUME)	MONTPON MENESTEROL
CARMAUX	HAGETMAU	MONTREDON LABESSONIE
CASTANET TOLOSAN	HASPARREN	MONTREJEAU
CASTELGINEST	HENDAYE	MORCENX
CASTELJALOUX	HERBIERS (LES)	MOURENX
CASTELMAUROU	HOSSEGOR (SOORTS)	MUGRON
CASTELSARRASIN	HOURTIN	MUR DE BARREZ
CASTETS	IBOS	MURET
CASTILLONNES	ILE D'AIX	MUSSIDAN
CAUSSADE	ISLE EN DODON (L')	NERAC
CAUTERETS	ISLE JOURDAIN (L')	NEUVIC
CAZERES	JARD SUR MER	NEUVILLE DE POITOU
CERIZAY	JONZAC	NIORT
CESTAS	LABRUGUIERE	NOGARO
CHALLANS	LACANAU	NOIRMOUTIER
CHANTONNAY	LALANNE TRIE	NONTRON NOTRE DAME DE MONTS
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	LANGON	OLORON STE MARIE
CHATAIGNERAIE (LA)	LANNEMEZAN	ORTHEZ
CHÂTEAU D'OLONNE	LARUNS	PAMIERES
CHÂTEAUNEUF LA FORET	LAVAU	PARTHENAY
CHATELLERAULT	LAVELANET	PAU
CHAUVIGNY	LECTOURE	PAUILLAC
CHEF BOUTONNE	LEGUEVIN	PESSAC
CIVRAY	LENCLOITRE	PEYRAT LE CHÂTEAU
CIZOS	LEOGNAN	PLAISANCE DU GERS
COLOMIERS	LEON	PLAISANCE DU TOUCH
CONDOM	LESPARRE MEDOC	POITIERS
CONFOLENS	LIT ET MIXE	POMPIGNAC
CONTIS ST JULIEN EN BORN	LOUDENVIELLE	PONS
COUARDE SUR MER (LA)	LOUDUN	PONTONX SUR L'ADOUR
COULGENS - (ROCHETTE)	LOURDES	POUZAUGES
COURTINE (LA)	LUCON	PRAYSSAC
COUTRAS	LUZ ST SAUVEUR	RABASTENS
CRECHE (LA)	MARCIAC	RAMONVILLE ST AGNE
CREON	MARENNES	REOLE (LA)
DAX	MARMANDE	REVEL
DECAZEVILLE	MARTHON	RIBERAC
DORAT (LE)	MASSEUBE	RIEUPEYROUX
EAUZE	MATHA	RION DES LANDES
EGLETONS	MAULEON	ROCHE CHALAIS (LA)

ROCHE POSAY (LA)
ROCHE SUR YON (LA)
ROCHEFOUCAULT (LA)
RONCE LES BAINS
ROQUES SUR GARONNE
RUFFEC
SABRES
SAINTES
SALIES DE BEARN
SALLES
SAMATAN
SARLAT
SAVERDUN
SOUILLAC
SOULAC SUR MER
SOUSTONS
SOUTERRAINE (LA)
ST AFFRIQUE
ST ANDRE DE CUBZAC
ST ANTONIN NOBLE VAL
ST ASTIER
ST AULAYE
ST CERE
ST CIERS SUR GIRONDE
ST GAUDENS

ST GENIES BELLEVUE
ST GENIEZ D'OLT
ST GENIS DE SAINTONGE
ST GEORGES DE DIDONNE
ST GILLES CROIX DE VIE
ST GIRONS
ST HILAIRE LA PALUD
ST JEAN D'ANGELY
ST JEAN DE LUZ
ST JEAN DE MONTS
ST JEAN PIED DE PORT
ST JUNIEN
ST LARY SOULAN
ST LAURENT DE NESTE
ST LEONARD DE NOBLAT
ST MEDARD EN JALLES
ST PALAIS
ST PALAIS SUR MER
ST PIERRE D'OLERON
ST SAVINIEN
ST SEVER
ST SULPICE
ST VINCENT DE TYROSSE
ST YRIEIX LA PERCHE
STE FOY LA GRANDE

STE HERMINE
STE LIVRADE SUR LOT
SURGERES
TALMONT ST HILAIRE
TARASCON SUR ARIEGE
TERRASSON LA V.
THIVIERS
TONNAY BOUTONNE
TONNEINS
TOULOUSE
TRANCHE SUR MER (LA)
TRIMOUILLE (LA)
TULLE
UNION
USSEL
UZERCHE
VALENCE D'AGEN
VAYRAC
VERDUN SUR GARONNE
VIC EN BIGORRE
VIC FEZENSAC
VIEUX BOUCAU LES BAINS
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE